



First Session  
Thirty-ninth Parliament, 2006

Première session de la  
trente-neuvième législature, 2006

## SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

# Official Languages

*Chair:*  
The Honourable MARIA CHAPUT

---

Monday, November 20, 2006  
Monday, November 27, 2006

---

**Issue No. 9**

### **Fifteenth and sixteenth meetings on:**

The application of the Official Languages Act and  
of the regulations and directives made under it, within  
those institutions subject to the Act

---

**WITNESSES:**  
*(See back cover)*

## SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

# Langues officielles

*Présidente :*  
L'honorabile MARIA CHAPUT

---

Le lundi 20 novembre 2006  
Le lundi 27 novembre 2006

---

**Fascicule n° 9**

### **Quinzième et seizième réunions concernant :**

L'application de la Loi sur les langues officielles,  
ainsi que des règlements et instructions en découlant,  
au sein des institutions assujetties à la loi

---

**TÉMOINS :**  
*(Voir à l'endos)*

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON  
OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Maria Chaput, *Chair*

The Honourable Andrée Champagne, P.C., *Deputy Chair*  
and

The Honourable Senators:

Comeau

\* Hays

(or Fraser)

\* LeBreton, P.C.

(or Comeau)

Jaffer

\*Ex officio members

(Quorum 4)

Losier-Cool

Murray, P.C.

Robichaud, P.C.

Tardif

Trenholme Counsell

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
LANGUES OFFICIELLES

*Présidente* : L'honorable Maria Chaput

*Vice-présidente* : L'honorable Andrée Champagne, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Comeau

\* Hays

(ou Fraser)

\* LeBreton, C.P.

(ou Comeau)

Jaffer

\*Membres d'office

Losier-Cool

Murray, C.P.

Robichaud, C.P.

Tardif

Trenholme Counsell

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Monday, November 20, 2006  
(16)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4:03 p.m. in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chaput, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Champagne, P.C., Chaput, Comeau, Jaffer, Murray, P.C., Robichaud, P.C., and Tardif (7).

*In attendance:* From the Research Branch of the Library of Parliament: Marie-Ève Hudon and Élise Hurtubise-Loranger.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee proceeded to study, for the purpose of reporting on it from time to time, the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act. (*For the full text of the Order of Reference, see Issue No. 2, Monday, May 15, 2006.*)

**WITNESSES:**

*Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse:*

Marie-Claude Rioux, Executive Director.

*Professional Institute of the Public Service of Canada:*

Michèle Demers, President;

Jon Peirce, Employment Relations Officer.

*Child Care Advocacy Association of Canada:*

Jody Dallaire, President;

Monica Lysack, Executive Director;

Amanda Mayer, Finance and Administration Coordinator.

The Chairman made an opening statement.

Ms. Rioux made a statement and then answered questions.

At 4:43 p.m., the committee suspended.

At 4:48 p.m., the committee resumed.

Ms. Demers made a statement and then answered questions.

At 5:43 p.m., the committee suspended.

At 5:58 p.m., the committee resumed.

Ms. Lysack made an opening statement. In the temporary absence of Ms. Dallaire, Ms. Mayer made a statement on her behalf. At 6:15 p.m., Ms. Dallaire arrived and joined the other witnesses. Ms. Lysack and Ms. Dallaire answered questions.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le lundi 20 novembre 2006  
(16)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 16 h 3, dans la pièce 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Maria Chaput, (présidente).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Chaput, Comeau, Jaffer, Murray, C.P., Robichaud, C.P., et Tardif (7).

*Aussi présente :* Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement: Élise Hurtubise-Loranger.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité procède à l'étude, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, de l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi se trouve dans le fascicule n° 2 du lundi 15 mai 2006.*)

**TÉMOINS :**

*Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse :*

Marie-Claude Rioux, directrice générale.

*Institut professionnel de la fonction publique du Canada :*

Michèle Demers, présidente;

Jon Peirce, agent des relations de travail.

*Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance :*

Jody Dallaire, présidente;

Monica Lysack, directrice générale;

Amanda Mayer, coordonnatrice des finances et de l'administration.

La présidente fait une déclaration préliminaire.

Mme Rioux fait une déclaration puis répond aux questions.

À 16 h 43, le comité suspend ses travaux.

À 16 h 48, le comité reprend ses travaux.

Mme Demers fait une déclaration puis répond aux questions.

À 17 h 43, le comité suspend ses travaux.

À 17 h 58, le comité reprend ses travaux.

Mme Lysack fait une déclaration préliminaire. En l'absence temporaire de Mme Dallaire, Mme Mayer fait une déclaration en son nom. À 18 h 15, Mme Dallaire fait son entrée et se joint aux autres témoins. Mme Lysack et Mme Dallaire répondent aux questions.

At 6:57 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Monday, November 27, 2006  
(17)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4 p.m. in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chaput, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Champagne, P.C., Chaput, Comeau, Jaffer, Murray, P.C., and Robichaud (6).

*In attendance:* From the Research Branch of the Library of Parliament: Marie-Ève Hudon and Élise Hurtubise-Loranger.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee continued to study, for the purpose of reporting on it from time to time, the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act. (*For the full text of the Order of Reference, see Issue No. 2, Monday, May 15, 2006.*)

*WITNESSES:*

*Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada:*

Diane Côté, Director, Community and Government Relations.

*As an individual:*

André Braën, Professor, Faculty of Law, University of Ottawa.

The Chairman made an opening statement.

At 4:05 p.m., Ms. Côté made a statement and then answered questions.

At 4:45 p.m., the committee suspended.

At 4:57 p.m., the committee resumed.

At 4:59 p.m., Mr. Braën made a statement and then answered questions.

At 5:40 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

*ATTEST:*

*La greffière intérimaire du comité,*

Line Gravel,

*Acting Clerk of the Committee*

À 18 h 57, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le lundi 27 novembre 2006  
(17)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 16 heures, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorables Maria Chaput, (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Chaput, Comeau, Jaffer, Murray, C.P., et Robichaud (6).

*Aussi présente :* Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement: Marie-Ève Hudon et Élise Hurtubise-Loranger.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité poursuit son étude, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, de l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi se trouve dans le fascicule n° 2 du lundi 15 mai 2006.*)

*TÉMOINS :*

*Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada :*

Diane Côté, directrice, Liaisons communautaires et gouvernementales.

*À titre personnel :*

André Braën, professeur titulaire, Faculté de droit, Université d'Ottawa.

La présidente fait une déclaration préliminaire.

À 16 h 5, Mme Côté fait une déclaration puis répond aux questions.

À 16 h 45, le comité suspend ses travaux.

À 16 h 57, le comité reprend ses travaux.

À 16 h 59, M. Braën fait une déclaration puis répond aux questions.

À 17 h 40, le comité ajourne ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Monday, November 20, 2006

The Standing Senate Committee on Official Languages met today at 4:03 p.m. to study and to report from time to time on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act, as well as to study a draft report.

**Senator Maria Chaput (Chairman)** in the chair.

[*Translation*]

**The Chairman:** Good afternoon and welcome to this 16<sup>th</sup> meeting of the Standing Senate Committee on Official Languages. My name is Maria Chaput, I am the Chair of the committee and I am from Manitoba. Before turning the floor over to our witness, I would like to introduce our other committee members: Senator Comeau from Nova Scotia, Senator Murray, from Ontario, Senator Champagne from Quebec, Senator Tardif from Alberta, Senator Jaffer from British Columbia and Senator Robichaud from New Brunswick. Today we are continuing our study on the application of the Official Languages Act and we have three groups here to discuss three separate issues.

We have with us the Executive Director of the Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, Ms. Marie-Claude Rioux. We asked the association to come and tell us what it thought about the amendments to the Official Languages Regulations — communications with the public and service delivery, which were published recently by Treasury Board.

**Marie-Claude Rioux, Executive Director, Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse:** First, I would like to say that Ms. Geneviève Boudreau is sorry that she cannot be with us today because of a schedule conflict. She is in Ottawa, but she has other commitments that she simple could not cancel.

Ms. Lombard should be joining us shortly.

I would like to thank you for giving us this opportunity to appear before you to explain the association's position on the proposed amendment to the regulations regarding service to the public in the two official languages.

This proposed amendment to the regulations is a particular concern to us because it was presented following the *Doucet* decision by the Federal Court of Canada. We disagree completely with this amendment. We think it would limit access and hamper progress toward equality of status and use of French and English, and that it violates Parts IV and VII of the Official Languages Act.

In our brief we explain in detail our argument to justify our position. However, I would just like to emphasize that following amendments to the Official Languages Act, section 41(2) states

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le lundi 20 novembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 h 3 pour étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi, ainsi que pour l'étude de l'ébauche d'un rapport.

**Le sénateur Maria Chaput (présidente)** occupe le fauteuil.

[*Français*]

**La présidente :** Bonjour et bienvenue à cette 16<sup>e</sup> réunion du Comité sénatorial permanent des langues officielles. Je suis Maria Chaput, présidente du comité, et je viens du Manitoba. Avant de donner la parole à notre témoin, permettez-moi de vous présenter les autres membres du comité : le sénateur Comeau, de la Nouvelle-Écosse, le sénateur Murray, de l'Ontario, le sénateur Champagne, du Québec, le sénateur Tardif, de l'Alberta, le sénateur Jaffer, de la Colombie-Britannique et le sénateur Robichaud, du Nouveau-Brunswick. Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles et nous recevons trois organismes pour discuter de trois questions distinctes.

Nous recevons la directrice générale de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, Mme Marie-Claude Rioux. Nous avons demandé à l'Association de venir nous donner leur point de vue sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services, publié récemment par le Conseil du Trésor.

**Marie-Claude Rioux, directrice générale, Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse :** Je voudrais d'abord vous transmettre les regrets de Me Geneviève Boudreau qui devait se joindre à nous aujourd'hui, et qui a eu un empêchement. Elle est à Ottawa, mais elle avait d'autres obligations qu'elle ne pouvait absolument pas annuler.

Par ailleurs, Mme Lombard devrait se joindre à nous sous peu.

Je vous remercie tout d'abord de cette invitation à comparaître devant vous pour vous expliquer la position de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse pour ce qui est du projet de modification au Règlement en matière de service au public dans les deux langues officielles.

Ce projet de modification de règlement nous préoccupe particulièrement car il a été présenté suite à la décision *Doucet* de la Cour fédérale du Canada. Nous sommes totalement en désaccord avec cette modification. Nous trouvons que la modification proposée vient limiter l'accès et la progression de l'égalité du statut et d'usage du français et de l'anglais, et qu'elle contrevient aux parties IV et VII de la Loi sur les langues officielles.

Dans le mémoire, nous expliquons amplement notre argumentaire pour justifier ce que nous avançons, mais j'aimerais quand même souligner que suite aux modifications à

that positive measures must be taken for the implementation of the commitment to enhance the vitality and support and assist the development and the full recognition and use of French and English.

In our opinion, the draft regulations, which would mean that the services of the RCMP would always be restricted to the nature of the office and that they would be in French if the city in question were on the border with a bilingual province, is really quite restrictive. It could have been even more restrictive if it had provided that the driver must be driving a grey car and display an Acadian flag. That might have restricted the scope of the proposed regulation even further.

In fact, that limits the scope to the city of Amherst in Nova Scotia, and we think that the services of the RCMP should cover all of the Trans-Canada Highway. In other words, it should go beyond the nature of the office and involve health care and public safety services as well as the traveling public concept.

After all, accidents on the Trans-Canada Highway can happen, and it would be unfortunate if an individual had to deal with a representative of the RCMP in a safety situation and not be able to do so in French, if that would be the individual's preference. Similarly, we find it rather ridiculous that the traveling public has the responsibility to know to which part of the Trans-Canada RCMP services may apply. That is a very heavy burden to place on the public.

We think that these regulations may eventually become too complicated and people will simply give up and speak English when they are approached by an RCMP officer, even when the individual in question would have the right to service in French.

So that is the argument of the Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse.

**Senator Comeau:** I just want to be sure I understand the proposed regulation, Ms. Rioux. We are talking about entering a province from another, officially bilingual province. There is only one province in Canada that is officially bilingual. Let us try to understand the context of what is being proposed. Are we talking about the Trans Canada Highway entering from Nova Scotia into New Brunswick, but not from New Brunswick into Nova Scotia? Have I understood this correctly?

**Ms. Rioux:** Yes. Actually this was the main question we looked at, because our association's jurisdiction is Nova Scotia. That is what we were most concerned about. I am not necessarily familiar with the RCMP's mandate in New Brunswick, but I do know, for example, that in Saint John, there is no guarantee of service in French in that region. I have heard that a new office was opening in the Dieppe area and that it would be serving south-eastern New Brunswick. However, I cannot claim to know exactly what the RCMP's status is in that region.

la Loi sur les langues officielles, l'article 41(2) indique qu'il faut prendre des mesures positives pour mettre en œuvre l'engagement de favoriser l'épanouissement, d'appuyer le développement et de promouvoir la pleine reconnaissance du français et de l'anglais.

Or, à notre avis, le projet de règlement, qui propose que les services de la GRC soient toujours limités à la vocation de bureau et qu'ils se fassent en français, dans la mesure où il s'agit d'une ville qui jouxte une frontière avec une province bilingue, ma foi, est assez limitatif. On aurait pu limiter davantage en disant que le conducteur devait conduire une voiture grise et afficher un drapeau acadien. Cela aurait peut-être limité davantage la portée de la proposition.

Effectivement, cela vient limiter la portée dans la ville d'Amherst, en Nouvelle-Écosse, et nous sommes d'avis que les services de la GRC devraient s'étendre à l'ensemble de la Transcanadienne, donc devraient aller au-delà de la vocation de bureau et toucher les services de santé et la sécurité du public, ainsi que la notion de public voyageur.

Après tout, un accident sur la Transcanadienne est tout à fait possible, et ce serait dommage que quelqu'un qui doit avoir affaire à la GRC dans une situation de sécurité ne puisse le faire en français, le cas échéant. De la même façon, on trouve un peu aberrant que le public voyageur ait la responsabilité de savoir sur quel tronçon de la route de la Transcanadienne les services de la GRC peuvent s'appliquer. C'est un fardeau très lourd à porter pour la population.

Nous craignons éventuellement que ces règlements deviennent trop compliqués et que la population laisse tout simplement tomber et s'exprime en anglais lorsqu'un agent de la GRC l'aborde, alors qu'il est possible que cette personne ait le droit d'être servie en français.

Essentiellement c'est l'argumentaire de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse.

**Le sénateur Comeau :** Madame Rioux, je voudrais être certain que je comprends ce qui est proposé dans le règlement. On parle d'une province quand il y a lieu d'entrer dans une autre province officiellement bilingue. Il n'y a qu'une province au Canada qui soit officiellement bilingue. Essayons de nous placer dans le contexte de ce qui est proposé. Est-ce qu'on parle de la Transcanadienne qui entrerait, par exemple, de la Nouvelle-Écosse au Nouveau-Brunswick, mais pas du Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Écosse? Est-ce que j'ai bien compris?

**Mme Rioux :** Oui. En fait, c'est surtout sur cette question qu'on s'est penché puisque la juridiction de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse est la Nouvelle-Écosse. C'est ce qui nous préoccupait davantage. Effectivement, je ne connais pas nécessairement le mandat de la GRC au Nouveau-Brunswick mais je sais, par exemple, qu'à Saint-Jean, il n'y a pas de garantie d'avoir des services en français dans cette région. J'ai entendu dire qu'un nouveau bureau s'ouvre dans la région de Dieppe et qu'il va desservir le sud-est du Nouveau-Brunswick, mais je ne peux pas prétendre connaître exactement le statut de la GRC dans cette région.

**Senator Comeau:** If I understand correctly, that will probably mean that the only provinces involved would be Nova Scotia and Prince Edward Island, because they are the only two provinces where there would be an entry from an official bilingual province. The RCMP is not in Quebec, as Senator Murray rightly pointed out. The RCMP does not work on the Trans-Canada Highway. So this draft amendment applies to only two provinces in Canada, is that correct?

**Ms. Rioux:** That is exactly why we say that the amendment is really restrictive. You are quite right.

**Senator Comeau:** What is meant by “at least 5 per cent of the demand for these services by the public over a year in that language”? Does that mean that there must be five complaints?

**Ms. Rioux:** No. In the *Doucet* case, it was determined that at least 5 per cent of the travelling public crossing the border from New Brunswick and Nova Scotia, therefore the Amherst region, is francophone. That is why the RCMP service located in Amherst has a responsibility to offer services in French. This is just being restricted to Amherst, but if this were to apply to other regions in Canada, each time it would have to be proven that at least 5 per cent of the population of the region served by the office is francophone.

**Senator Comeau:** I see. In the case of a small community such as mine, Baie-Sainte-Marie, would it be recognized that there should be bilingual service?

**Ms. Rioux:** Exactly, and that explains why the RCMP office in Baie-Sainte-Marie has an obligation to provide service in both official languages — the reason is that the office is located in a region where at least 5 per cent of the population is francophone.

However, as you know, the RCMP services are not defined just according to the nature of the office. There are three main categories for service to the public in both official languages. The nature of the office and the issue of public health and safety, for which the RCMP has no responsibility to provide service in both official languages. The same is true for the travelling public. So that is the point we are trying to emphasize. We find this is a rather sensitive matter.

**Senator Comeau:** So the judge in the *Doucet* case handed down a judgement stating that service should be available to the travelling public. Is that correct?

**Ms. Rioux:** Yes.

**Senator Comeau:** In that case, Treasury Board issued a response to the judgement, which is the amendment we are discussing here. We have time to object to it, and that is what we are doing at the moment. I agree with you that it is very restrictive.

**Le sénateur Comeau :** Si je comprends bien, cela voudrait dire que, probablement, les seules provinces impliquées seraient la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, qui sont les deux seules provinces qui entreraient dans une province officiellement bilingue. Le Québec n'a pas la GRC, comme fait bien de le faire remarquer le sénateur Murray. La gendarmerie royale ne touche pas la Transcanadienne. Alors cette modification, telle que proposée, ne touche que deux provinces au Canada, n'est-ce pas?

**Mme Rioux :** C'est exactement la raison pour laquelle on dit que la modification est vraiment limitative. Vous avez raison.

**Le sénateur Comeau :** Que signifie « au moins 5 p. 100 de la demande de ces services faite par le public au cours d'une année et dans cette langue »? Cela voudrait-il dire qu'il faut qu'il y ait cinq plaintes?

**Mme Rioux :** Non. Dans l'affaire *Doucet*, il a été établi que le public voyageur qui traverse la frontière du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, donc dans la région d'Amherst, est composé d'au moins 5 p. 100 de francophones. C'est la raison pour laquelle le service de la GRC, situé à Amherst, a la responsabilité d'offrir des services en français. On vient de se limiter à Amherst, mais si cela devait s'appliquer dans d'autres régions du Canada, à chaque fois, il faudrait faire la preuve que cette région a une population francophone desservie par le bureau qui représente au moins 5 p. 100 de la population.

**Le sénateur Comeau :** Je comprends. Pour une petite communauté comme la mienne, à la Baie-Sainte-Marie, le service serait-il reconnu comme étant un service bilingue?

**Mme Rioux :** Tout à fait, et cela explique pourquoi le bureau de la GRC à la Baie-Sainte-Marie a une obligation en matière de service dans les langues officielles; c'est parce que le bureau est situé dans une région qui compte au moins 5 p. 100 de la population.

Mais vous savez que les services de la GRC ne sont définis qu'en fonction de la vocation du bureau. Il y a trois grandes catégories du service au public dans les deux langues officielles. Il y a la vocation de bureau, il y a la question de santé et sécurité au public pour laquelle la GRC n'a aucune responsabilité d'offrir le service dans les deux langues officielles. Il en va de même pour le public voyageur. Alors c'est ce qu'on essaie de souligner. On trouve que c'est un peu délicat.

**Le sénateur Comeau :** Donc le juge, dans l'affaire *Doucet*, a rendu un jugement selon lequel le service devrait être disponible aux voyageurs, n'est-ce pas?

**Mme Rioux :** Oui.

**Le sénateur Comeau :** Dans ce cas, le Conseil du Trésor a émis une réponse à ce jugement, la modification proposée ici. On a le temps de faire des objections et c'est ce qu'on est en train de faire présentement. Je suis d'accord avec vous, c'est très limitatif.

**Ms. Rioux:** In addition, the proposed amendment to the regulations does not deal with the concerns raised by Mr. Justice Blanchard in his decision in the *Doucet* case. I mentioned two points in my brief. One of the things Mr. Justice Blanchard said was:

In summary, the **Regulations do not cover the situation of a busy highway, patrolled by the RCMP, [...]** by analogy, I note that the Regulations do set out other circumstances, namely in respective airports and ferry terminals, where the number of travellers determines whether the federal institution must offer services in both official languages.

That was his first concern about the travelling public.

A little further on he says:

It is clear that the expression “travelling public” under section 23 of the OLA must be defined more broadly than to include only travellers using airports, railways stations or ferry terminals, and that **travellers using major highways must also be considered, [...]**

**Senator Comeau:** Nova Scotia is trying to attract more Quebecers. We like Quebecers and we want them to come and visit us in the Maritimes, particularly in Nova Scotia. Many Quebecers feel more at home in French, of course. If they come to Nova Scotia, we would like to serve them in their own language if they are stopped by the RCMP.

I see this is a step backwards for tourism, if we cannot provide this type of service, particularly in a country that is supposed to respect the two official languages. You have anything you would like to add?

**Ms. Rioux:** I must say that I agree with you completely, but that this goes even further. My mother tongue is French. I speak English very well. I am quite able to have a conversation in English, but I can tell you that when we are stopped by the RCMP on the highway, we want to be able to present our opinion or defend ourselves in the language of our choice, in our mother tongue. The same is true when a person appears before a judge, we want to make sure that our arguments are understood correctly, and that we are able to convey our message properly. If we start feeling too comfortable when we appear before a judge, there is something wrong somewhere. It is about the same when we start to feel too comfortable with the RCMP. It is not just an issue that concerns the travelling public from Quebec; it is also about respect for individual choices.

I cannot think of a more powerful symbol than the RCMP as a representative of Canada. This symbol is known and recognized throughout the world.

**Senator Comeau:** Why would there have been a need to support this idea in an officially bilingual province, which there is only one in Canada?

**Mme Rioux :** Vous savez, le projet de modification de règlement ne traite pas non plus les préoccupations émises par le juge Blanchard dans sa décision rendue dans l'affaire *Doucet*. J'ai soulevé deux éléments dans mon mémoire; entre autres, le juge Blanchard disait :

Pour tout dire, **le Règlement ne couvre pas la situation d'une route passante, patrouillée par la GRC, [...]** Je constate, par analogie, que les règlements prévoient d'autres situations — aéroports ou gares de traversiers — où le nombre de voyageurs dicte à l'institution fédérale d'offrir des services dans les deux langues officielles.

C'était une première préoccupation concernant le public voyageur.

Un peu plus loin, il dit :

Ce qui est certain, c'est que le terme «voyageurs», au sens de l'article 23 de la LLO, doit être défini plus largement que simplement en fonction des voyageurs utilisant des aéroports, des gares ferroviaires ou de traversiers, et qu'il faut tenir compte des voyageurs qui circulent par véhicule automobile, [...].

**Le sénateur Comeau :** En Nouvelle-Écosse, on essaie d'attirer de plus en plus les Québécois. On les aime beaucoup et on veut qu'ils viennent nous visiter dans les Maritimes et surtout en Nouvelle-Écosse. Beaucoup de Québécois se sentent plus à l'aise avec la langue française, bien sûr. S'ils arrivent en Nouvelle-Écosse, nous aimerions pouvoir les accueillir dans leur langue s'ils sont arrêtés par les agents de la GRC.

Je vois cela comme étant un recul pour le secteur du tourisme, si on ne peut pas leur offrir ce genre de service, surtout dans un pays qui respecte les deux langues officielles. Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter?

**Mme Rioux :** Je dois être tout à fait d'accord avec vous, mais je dois vous dire que cela va au-delà. Ma langue maternelle est le français. Je m'exprime très bien en anglais. Je suis parfaitement capable de tenir une conversation en anglais, mais je vous assure que dans une situation où la GRC vous arrête sur la route, on aime être capable de se défendre ou de présenter son point de vue dans la langue de son choix, dans sa langue maternelle. C'est un peu comme quand on se présente devant un juge, on aimerait être sûr que nos arguments soient bien compris et qu'on est capable de bien faire passer notre message. Quand on commence à être trop à l'aise devant un juge, c'est qu'il y a quelque chose qui va mal. C'est à peu près la même chose quand on commence à être trop à l'aise avec la GRC. Ce n'est pas seulement une question de public voyageur québécois mais également de respect du choix de la personne.

Je ne peux pas penser à un symbole plus puissant que celui de la GRC pour représenter le Canada. Partout dans le monde, ce symbole est vu et reconnu.

**Le sénateur Comeau :** Quelle raison aurait-on pour que, dans une province officiellement bilingue, et il n'y en a qu'une au Canada, on ait eu besoin de soutenir cette idée?

**Ms. Rioux:** I do not know what the drafters of the regulation were thinking, but all I can see is that the intention would be to limit to this Amherst region, since the *Doucet* case involved that region mainly.

**Senator Comeau:** So these two words in the regulations would completely exclude all the other provinces of Canada, with the exception of this region.

**Ms. Rioux:** That is quite right.

**Senator Comeau:** Nova Scotia and Prince Edward Island are the only two provinces that border on New Brunswick.

**Senator Tardif:** Do you think the Federal Court decision was intended to apply just to the *Doucet* case, or do you think its intention was to introduce a regulation that would be broader in scope so as to cover similar situations elsewhere in the country?

**Ms. Rioux:** I think the decision was larger in scope. I must say that we were very disappointed to find that the proposed amendment to the regulations was limited to the Amherst region.

**Senator Tardif:** If we wanted to offer services in both official languages on the entire Trans-Canada Highway, how should the regulations be amended in your opinion?

**Ms. Rioux:** It would simply state that RCMP services on the Trans-Canada Highway would be offered in both official languages throughout the country. I was present at the *Doucet* case and an expert witness appeared. He admitted that designating the RCMP just under the heading "nature of the office" was a compromise at the time.

It was quite simply a compromise, a political compromise decision. Our position is that since the introduction of section 41(2) of the Official Languages Act, there is a duty to ensure what positive measures are taken to promote the vitality and equality of status of the two official languages. Rather than having restrictive regulations, regulations should broaden mandates. I do not think it is necessary to go to extremes immediately, but I do think the regulations would have been a step in the right direction if they had been worded differently.

**Senator Robichaud:** You say that we could not expect to get everything all at once; you would have liked efforts to be made for some time to encourage the RCMP to provide service to travellers on certain parts of the Trans-Canada Highway in both official languages. Is that not correct?

**Ms. Rioux:** No, I was saying that if the RCMP were to offer services all along the Trans-Canada Highway, that would be a good step toward something even bigger. I do not want to be misunderstood. I think it is somewhat ridiculous to expect

**Mme Rioux :** Je ne suis pas dans la tête des juristes qui ont élaboré le règlement, mais la raison que je peux y voir, serait simplement de se limiter à la région d'Amherst, puisque l'affaire *Doucet* portait principalement sur cette région.

**Le sénateur Comeau :** On exclut complètement toutes les autres provinces du Canada, sauf cette région, avec ces deux mots dans le règlement.

**Mme Rioux :** Vous avez tout à fait raison.

**Le sénateur Comeau :** La Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard sont les deux seules provinces qui touchent le Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur Tardif :** Selon vous, est-ce que l'ordonnance de la Cour fédérale visait uniquement la situation de l'affaire *Doucet* ou croyez-vous qu'elle visait l'adoption d'un règlement ayant une portée plus large de façon à inclure des situations analogues ailleurs au pays?

**Mme Rioux :** Je crois que la décision avait une portée plus large. Je vous avoue qu'on a été très déçu de voir que le projet de modification au règlement venait limiter la région d'Amherst.

**Le sénateur Tardif :** S'il fallait proposer des services dans les deux langues officielles, portant sur le trajet de la Transcanadienne, quelle modification faudrait-il apporter au règlement, selon vous?

**Mme Rioux :** Tout simplement que les services de la GRC qui couvrent la Transcanadienne soient offerts dans les deux langues officielles, d'un bout à l'autre du pays. J'étais présente lors de l'affaire *Doucet*; un témoin expert s'est présenté; il a admis que la désignation de la GRC uniquement sous la rubrique « vocation de bureau » était un compromis à l'époque.

C'était tout simplement un compromis, une décision politique de compromis. Nous soutenons que, depuis l'adoption de l'article 41(2) de la Loi sur les langues officielles, on a l'obligation d'avoir des mesures positives pour favoriser l'épanouissement et l'égalité de statut des deux langues; plutôt que d'avoir des règlements restrictifs, il faudrait proposer des règlements qui viennent élargir de plus en plus les mandats. Je ne crois pas qu'il faille aller à l'extrême immédiatement mais il me semble que ce règlement aurait été un pas dans la bonne direction s'il avait été formulé autrement.

**Le sénateur Robichaud :** Vous dites qu'on ne peut pas s'attendre à avoir tout le paquet d'un seul coup; vous auriez aimé que tous les efforts soit faits sur une certaine période de temps pour que la GRC puisse desservir les voyageurs sur les tronçons de la Transcanadienne dans les deux langues, n'est-ce pas?

**Mme Rioux :** Non, je disais que le fait d'offrir les services de la GRC partout sur la Transcanadienne serait un bon pas vers quelque chose qui pourrait être encore plus grand que cela. Je ne voudrais pas être mal interprétée. Essentiellement, je trouve qu'il

travellers who decide to cross the country to wonder whether they will be entitled to service from the RCMP in French if there should be a problem. That is rather ridiculous.

The burden is on francophone travellers to determine ahead of time to what services they are entitled, in which official language, if they travel on the Trans-Canada Highway. And you know what francophones would choose, particularly in a situation of this type. However, when it becomes too complicated, in order to simplify things, unfortunately, francophones will choose service in English. In addition, when people are stopped by the RCMP and do not know whether the officer is francophone or anglophone, they may not dare to request service in French for fear that this may penalize them further.

**Senator Robichaud:** I agree with you completely. For people travelling across New Brunswick, not on the Trans-Canada Highway, but on the alternative route that goes through Restigouche and the Acadian Peninsula, who then cross the Confederation Bridge, arrive on the Island, head towards the south and then cross back into Nova Scotia at Pictou, under these regulations, they would not be able to expect service when they come back to Nova Scotia from Prince Edward Island, unless it is the same detachment that provides service for the entire region?

**Ms. Rioux:** You are absolutely right. However, I think the Trans-Canada Highway goes through the Pictou area, does it not?

**Senator Comeau:** Yes.

**Ms. Rioux:** So if the service were broaden to cover all of the Trans-Canada Highway, then these travellers would be entitled to service in French in Pictou.

**Senator Robichaud:** Once they go back on the Trans-Canada Highway.

**Ms. Rioux:** Exactly. However, I am sure you will agree that it is much easier to tell taxpayers that they are entitled to RCMP services throughout Canada on the Trans-Canada Highway, in eight provinces, in the official language of their choice, rather than telling them that they will be entitled to such service in Amherst, but not in Truro, in the Cape Breton Highlands Park, but not on île-Madame.

**Senator Tardif:** If I understand your position correctly, you would say that the government's approach runs counter to the court decision in the *Doucet* case?

**Ms. Rioux:** I do not think it runs counter to the judgement, but I do think it runs counter to section 41(2) of the Official Languages Act, which advocates a liberal approach whereby federal public institutions have a duty to ensure that positive measures are taken to ensure the equality of status of the two official languages.

**Senator Murray:** I just was wondering whether you had drafted an alternative wording yourself.

**Ms. Rioux:** No, I did not think of that.

est un peu ridicule de demander à un public voyageur de se poser la question, quand il commence son trajet, s'il a décidé de faire le tour du Canada, de savoir dans quelles régions, en cas de pépins, il a le droit d'avoir un service de la GRC en français. C'est un peu ridicule.

Le fardeau tombe sur les épaules des francophones ou du public voyageur qui doit déterminer au préalable à quel service il a droit, dans quelle langue officielle, en parcourant la Transcanadienne. Et vous savez quel sera le choix du francophone, en particulier dans cette situation. Quand cela devient trop compliqué pour simplifier les choses, malheureusement, on choisit le service en anglais. En plus de cela, quand on se fait arrêter par la GRC, si on ne sait pas si l'agent est francophone ou anglophone, on n'ose peut-être pas non plus demander le service en français de peur que cela nous pénalise davantage.

**Le sénateur Robichaud :** Je suis entièrement d'accord avec vous. Pour les voyageurs qui traversent le Nouveau-Brunswick, pas par la Transcanadienne, mais par la route alternative qui passe par Restigouche et la péninsule acadienne, qui traversent le pont de la Confédération, qui arrivent sur l'île, qui descendent vers le sud et qui traversent à nouveau en Nouvelle-Écosse, à Pictou, ceux-là ne pourraient pas s'attendre, avec ce règlement, à avoir de service lorsqu'ils reviennent en Nouvelle-Écosse en provenance de l'Île-du-Prince-Édouard, à moins que ce soit le même détachement qui traite toute cette région?

**Mme Rioux :** Vous avez totalement raison. Mais je crois que la Transcanadienne passe dans la région de Pictou, non?

**Le sénateur Comeau :** Oui.

**Mme Rioux :** Si le service était élargi à la Transcanadienne, oui, ils auraient le droit d'avoir le service en français à Pictou.

**Le sénateur Robichaud :** Une fois qu'ils ont repris la Transcanadienne.

**Mme Rioux :** Exactement. Mais avouez avec moi que c'est beaucoup plus simple de dire au contribuable « vous avez le droit d'avoir des services de la GRC d'un bout à l'autre du Canada sur la Transcanadienne, dans huit provinces, dans la langue officielle de votre choix », que de dire que cela s'applique à Amherst, pas à Truro, mais cela s'applique dans le parc des Hautes-Terres du Cap-Breton, mais pas à l'île-Madame.

**Le sénateur Tardif :** Si je comprends bien votre position, l'approche proposée par le gouvernement, selon vous, va à l'encontre du jugement de la cour dans l'affaire *Doucet*?

**Mme Rioux :** Je ne crois pas que cela va à l'encontre du jugement, mais je crois que cela va certainement à l'encontre de l'article 41(2) de la Loi sur les langues officielles qui préconise une approche libérale où les institutions publiques fédérales sont tenues d'adopter des mesures positives en visant l'égalité de statut des deux langues officielles.

**Le sénateur Murray :** Je voulais tout simplement vous demander si vous aviez rédigé un libellé alternatif vous-même.

**Mme Rioux :** Non, je n'y ai pas pensé.

**Senator Murray:** Could your group, the Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, try to send us a draft wording?

**Ms. Rioux:** We would be pleased to do so.

**Senator Murray:** Thank you.

**Ms. Rioux:** If I might, I would like to come back to the question raised by the senator regarding non-compliance with the decision made by Mr. Justice Blanchard in the *Doucet* case. I do not think these proposed regulations run counter to the judgement, but I do not think they take into account all the concerns raised by Mr. Justice Blanchard in his decision.

**Senator Murray:** Are you from Nova Scotia?

**Ms. Rioux:** I come from New Brunswick, but I have been living in Nova Scotia for 20 years. So I have a sentimental attachment to Nova Scotia.

**Senator Murray:** So then you are very familiar with Nova Scotia.

**Ms. Rioux:** Yes.

**Senator Murray:** It is not difficult to identify the cities and regions where there is a considerable number of francophones in Nova Scotia. There are the large centres such as Halifax and Dartmouth, and what used to be known as the Cape Breton industrial region — it is no longer industrial, but that is another matter. However, Halifax, Dartmouth, Sydney and Senator Comeau's region in southern Nova Scotia, l'Île-Madame, which you mentioned, Chéticamp, and the county of Richmond are areas where there are a significant number of francophones.

What can you tell us about the capacity of the RCMP to provide service in French in these regions?

**Ms. Rioux:** I can tell you that the ability to provide service in French is quite outstanding. I know quite a few RCMP officers personally and they are quite able to provide service in both official languages in these regions.

**Senator Murray:** What about Halifax and Sydney?

**Ms. Rioux:** That is much more complicated. I would say that for the entire Halifax region, I do not know the exact number, but I would be surprised if there were two RCMP officers in this region who could speak French. In the past I have requested presentations from the francophone RCMP officers, and I was referred to RCMP officers in the Acadian regions of Chéticamp, l'île-Madame or the Clare region.

**Senator Murray:** In the rest of the Atlantic provinces, we assume that in New Brunswick, this exists. That province covers not only by the federal Official Languages Act, but also by the provincial legislation. However, on Prince Edward Island, for example, in the Mont-Carmel region, the Evangeline region and even in Newfoundland, are you familiar with the situation in those parts of the region?

**Le sénateur Murray :** Est-ce que votre organisme, l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, pourrait essayer de nous envoyer un projet de libellé?

**Mme Rioux :** Cela nous ferait plaisir de le faire.

**Le sénateur Murray :** Merci.

**Mme Rioux :** Je voulais, si vous le permettez, revenir sur la question du sénateur au sujet du non respect de la décision du juge Blanchard dans l'affaire *Doucet*. Je ne crois pas que ce projet contrevient au jugement mais je crois que cela ne répond pas à toutes les préoccupations qui ont été exprimées par le juge Blanchard dans sa décision.

**Le sénateur Murray :** Vous venez de la Nouvelle-Écosse?

**Mme Rioux :** Je suis originaire du Nouveau-Brunswick, mais je demeure depuis 20 ans en Nouvelle-Écosse. Je suis donc Néo-Écossaise de cœur.

**Le sénateur Murray :** Vous connaissez donc bien la Nouvelle-Écosse.

**Mme Rioux :** Très bien.

**Le sénateur Murray :** Ce n'est pas difficile d'identifier les villes, les régions où il y a un bon nombre de francophones en Nouvelle-Écosse. Il y a de grandes villes comme Halifax, Dartmouth et ce qu'on a appelé dans le bon vieux temps la région industrielle du Cap-Breton — qui n'est plus industrielle mais c'est un autre sujet. Mais Halifax, Dartmouth, Sydney et la région du sénateur Comeau au sud de la Nouvelle-Écosse, l'île-Madame, vous l'avez mentionné, Chéticamp, le comté de Richmond aussi.

Qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur la capacité de la Gendarmerie royale, dans ces régions, de servir les francophones dans leur propre langue?

**Mme Rioux :** Je peux vous assurer que cette capacité est très grande et même remarquable. Je connais personnellement de nombreux agents de la GRC qui sont parfaitement capables de servir la population dans les deux langues officielles, et très bien, dans ces régions.

**Le sénateur Murray :** Et dans les métropoles de Halifax et Sydney?

**Mme Rioux :** C'est beaucoup plus compliqué. Je dirais que pour toute la région d'Halifax, je n'ai pas le nombre exact mais je serais surprise qu'il y ait deux agents de la GRC dans cette région qui soient capables de s'exprimer en français. J'ai déjà demandé à avoir des présentations d'agents francophones de la GRC et on m'a référé aux agents de la GRC dans les régions acadiennes de Chéticamp, de l'île-Madame ou de la région de Clare.

**Le sénateur Murray :** Dans le reste des provinces atlantiques, on tient pour acquis qu'au Nouveau-Brunswick, cela existe; ils sont couverts par la Loi fédérale sur les langues officielles et par la loi provinciale. Mais sur l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, dans la région de Mont-Carmel, dans la région Évangeline et même à Terre-Neuve, est-ce que vous connaissez la situation là-bas?

**Ms. Rioux:** Unfortunately, I have no idea whatsoever.

**Senator Robichaud:** There are enough officers to provide service in French.

It would not be tremendously expensive for the RCMP to provide these services. You say that you doubt there are two officers who speak French in the Halifax region. And that would cause very little more to provide the service if the regulations were drafted differently. Is that not correct?

**Ms. Rioux:** You are correct.

**Senator Robichaud:** You have not taken a close look at whether the staff was available?

**Ms. Rioux:** I was in Newfoundland this summer, at the Annual General Meeting of the Canadian Bar Association. Commissioner Zaccardelli made a presentation about the services provided by the RCMP. He was bragging about the competence of his officers and the number of bilingual officers there are. So I would not dare contradict Commissioner Zaccardelli. I trust the personnel is there and that the cost would be minimal.

**Senator Robichaud:** Did you ask him why the RCMP would not rather provide services on a voluntary basis?

**Ms. Rioux:** The question was asked. We found the answer rather confusing. He did say that there was definitely enough staff in the Maritimes to do this, but that there seemed to be a problem in the West. In the western provinces, there are perhaps fewer francophones who can provide the services in both official languages. However, I know that there are regions where the RCMP is present and does provide bilingual service. I checked on this with my colleagues in the branches of other associations similar to ours. We are still talking here about the nature of the office.

We are not talking about service on the Trans-Canada Highway. Nevertheless, it would be a small step to designate an officer and to give him the responsibility of providing services on the portion of the Trans-Canada located within the region served by the office in question.

**Senator Robichaud:** What would be your proposal for the regulations?

**Ms. Rioux:** It would be that the RCMP services should be offered all along the Trans-Canada Highway for reasons of the health and safety of the travelling public.

**Senator Robichaud:** Could this be done in stages?

**Ms. Rioux:** Compromises are always possible in politics, but I come back once again to my personal preference, which is to offer services throughout the country, with the exception of Quebec and Ontario, of course, which have provincial police forces. It would be much easier for taxpayers to have such a rule

**Mme Rioux :** Malheureusement, je n'en ai absolument aucune idée.

**Le sénateur Robichaud :** Il y a suffisamment d'agents, en fait, pour donner un service en français.

Cela n'exigerait pas une dépense extraordinaire pour la GRC d'offrir ces services. Pour la région d'Halifax, vous dites que vous doutez qu'il y ait deux agents qui parlent le français. Pourtant cela occasionnerait très peu de dépenses supplémentaires si le règlement était rédigé autrement?

**Mme Rioux :** Vous avez raison.

**Le sénateur Robichaud :** Vous n'avez pas regardé de près le fait de savoir si les effectifs étaient disponibles?

**Mme Rioux :** J'étais à Terre-Neuve cet été, à l'Assemblée générale annuelle de l'Association du Barreau canadien. Le commissaire Zaccardelli nous a fait une présentation au sujet des services offerts par la GRC. Il se targuait de la compétence de ses officiers et du nombre d'officiers bilingues dans sa force constabulaire. Alors je n'oserais pas contredire le commissaire Zaccardelli. J'ose croire que les effectifs sont là et que les coûts seraient minimes

**Le sénateur Robichaud :** Lui avez-vous posé la question : pourquoi n'offraient-ils pas les services sur une base volontaire plutôt?

**Mme Rioux :** La question a été posée. La réponse nous a laissés un peu perplexes. Il a admis que dans les Maritimes, il y avait certainement des effectifs suffisants, que c'était dans l'Ouest que cela semblait poser problème. Dans les provinces de l'Ouest, il y avait peut-être moins de francophones capables d'offrir les services dans les deux langues officielles. Cependant, je sais qu'il y a des régions où la GRC est présente et qu'elle offre — pour avoir vérifier avec mes collègues des directions générales des autres AJEFNE — des services bilingues. On parle toujours de vocation de bureau.

On ne parle pas de service sur la transcanadienne. Cela dit, ce serait même un petit pas de désigner un officier en place au bureau, de le charger d'offrir les services sur la transcanadienne qui est incluse dans le secteur desservi par le bureau.

**Le sénateur Robichaud :** Quelle serait votre proposition de règlement?

**Mme Rioux :** C'est que les services de la GRC devraient être offerts partout sur la Transcanadienne pour des raisons de santé et de sécurité et le public voyageur.

**Le sénateur Robichaud :** Pourriez-vous le faire par étape?

**Mme Rioux :** Les compromis sont toujours possibles en politique, mais je reviens encore sur ma préférence personnelle qui est d'offrir les services d'un bout à l'autre du pays, à l'exclusion bien entendu du Québec et de l'Ontario, qui sont desservis par la police provinciale. Il serait beaucoup plus simple

in place. You have to look at the regulations about service to the public in both official languages for a very long time, before you understand what they mean.

We should not find it surprising that many francophones do not use the services. It was required to know that the town must have 500 inhabitants or more and represent 5 per cent of the population at least and 1 million travellers. At some point, people simply give up. So with respect to RCMP services, I think it would be really fantastic if we could simplify the regulations to clarify them for everyone.

**Senator Robichaud:** I agree. Thank you.

**Senator Comeau:** You have probably answered my question already, but I would like to come back to it nonetheless. You say that you have spoken with the RCMP and Mr. Zaccardelli. Was that during a question period or during a conference?

**Ms. Rioux:** Yes, but there was a question period afterwards.

**Senator Comeau:** Did you ask to meet with him?

**Ms. Rioux:** I have to explain the context. We are part of a small provincial association, l'Association des juristes. I do not know whether the Fédération des associations de juristes has done this, but it would certainly not be part of our mandate to request a meeting with the commissioner of the RCMP. Of course, we could try.

**Senator Comeau:** Did you ask to meet with the person responsible for Nova Scotia? There must be a constable in charge of the entire province of Nova Scotia.

**Ms. Rioux:** No, we did not.

**Senator Comeau:** Perhaps that might be worthwhile. As far as the nature of the office goes, is there an officer designated for the Trans-Canada Highway and for the various towns or communities? If not, could this be done? For example, the bilingual employee would be designated for the Trans-Canada Highway and the rest of the office could be unilingual.

**Ms. Rioux:** I know that it is possible. I have a friend who is an RCMP officer. He was working in the Bridgewater area at the time. He did both patrol and office work. This could be done, yes.

**Senator Comeau:** So your proposal would be that the person designated to look after the Trans-Canada Highway would be bilingual?

**Ms. Rioux:** That would simplify things a great deal.

**Senator Comeau:** That answers my question.

**Senator Robichaud:** Let us say I am a tourist and I decide to stop at a motel in Truro, which is not on the portion of the highway in question. Could I get service in French? Am I entitled to service in French?

**Ms. Rioux:** At the moment?

**Senator Robichaud:** Yes.

pour les contribuables d'avoir une telle règle. Il faut se pencher durant de longues minutes, voire de longues heures, sur le règlement en matière de services au public dans les deux langues officielles avant de comprendre de quoi il est question.

Il ne faut pas s'étonner que beaucoup de francophones n'utilisent pas les services. Il faut savoir s'il s'agit d'une ville de 500 habitants ou plus, qui représente 5 p. 100 de la population ou moins et un million de voyageurs. À un moment donné, on laisse tomber tout simplement. Alors pour ce qui est des services de la GRC, je crois que ce serait vraiment fantastique si on pouvait être capable de simplifier le règlement de façon à ce qu'il soit clair pour tout le monde.

**Le sénateur Robichaud :** J'en conviens. Merci.

**Le sénateur Comeau :** Vous avez sans doute répondu à la question, mais j'aimerais y revenir quand même. Vous dites que vous avez discuté avec la GRC et avec M. Zaccardelli. Ce n'était pas dans le cadre d'une période de questions mais lors d'une conférence qu'il a tenue?

**Mme Rioux :** Oui, mais il y a eu une période de questions par la suite.

**Le sénateur Comeau :** Avez-vous demandé à le rencontrer?

**Mme Rioux :** Il faut se remettre en contexte. Nous faisons partie d'une petite association provinciale, l'Association des juristes. Je ne sais pas si la Fédération des associations de juristes l'a fait, mais ce ne serait certainement pas dans notre mandat de demander une rencontre avec le commissaire national. On pourrait toujours essayer

**Le sénateur Comeau :** Avez-vous demandé de rencontrer la personne responsable de la Nouvelle-Écosse? Il y a sûrement un gendarme en charge pour toute la Nouvelle-Écosse.

**Mme Rioux :** Non, on n'a pas fait la demande.

**Le sénateur Comeau :** Peut-être que cela vaudrait la peine de le faire. Pour ce qui est de la vocation de bureau, y a-t-il un officier désigné pour la Transcanadienne et d'autres pour les différents villages ou communautés? Sinon, y a-t-il possibilité de le faire? Par exemple, l'employé bilingue serait désigné pour la Transcanadienne et le reste du bureau pourrait être unilingue.

**Mme Rioux :** Je sais que cela est possible. J'ai un ami qui est agent à la GRC. Il travaillait dans le secteur de Bridgewater à l'époque. Il faisait la patrouille et le bureau. C'est possible, oui.

**Le sénateur Comeau :** Comme cela fonctionne maintenant, votre proposition serait que la personne désignée pour s'occuper de la Transcanadienne serait bilingue?

**Mme Rioux :** Cela simplifierait les choses grandement.

**Le sénateur Comeau :** Cela répond à ma question.

**Le sénateur Robichaud :** Dans le cas où je serais un touriste. Disons que je m'arrête dans un motel de Truro, qui n'est pas le long du tronçon; puis-je obtenir ces services? Ai-je le droit de les avoir?

**Mme Rioux :** Au moment présent?

**Le sénateur Robichaud :** Oui.

**Ms. Rioux:** You are not entitled to RCMP services in French on the Trans-Canada Highway, in Truro.

**Senator Robichaud:** But with the current regulations?

**Ms. Rioux:** No, they apply to Amherst only.

**Senator Robichaud:** Even in Amherst?

**Ms. Rioux:** It applies to the part of the Trans-Canada Highway covered by the Amherst office.

**Senator Robichaud:** So if I stay at a motel that is not on the Amherst portion of the highway, would I be entitled to service?

**Ms. Rioux:** Yes, you are entitled to service in French because of the nature of the office provisions, that is the difference. So there is this nature of the office, in other words, the region the office serves. For example, if the office serves the entire region and that a criminal incident happens in a hotel in Amherst, the RCMP would have jurisdiction, but it does not have this obligation in Amherst, because the francophone population is less than 5 per cent.

**Senator Robichaud:** The 5 per cent applies to the demand for service, does it not?

**Ms. Rioux:** No, it is 5 per cent of the population. The wording of the regulation is not really clear and is confusing, but the reference is actually to 5 per cent of the population. So in the *Doucet* case, it had to be proven that 5 per cent of the travelling public whose mother tongue was French was crossing the border at Amherst.

**Senator Comeau:** Does this figure refer to something specific, or was it simply set arbitrarily? Do you know where this decision came from? In other words, was there an official at Treasury Board in Ottawa who simply chose the 5 per cent figure because it sounded good?

**Ms. Rioux:** The decision may have been more or less arbitrary, but the regulations state clearly that it is roughly 5 per cent — over 500 inhabitants out of the total population of 5,000. The figure 5 comes up a lot.

**Senator Comeau:** It is important that we deal with this matter. After discussing this with Senator Murray, we think we should perhaps invite the RCMP to appear before the committee. Since Nova Scotia does not have a national mandate and we do, in light of the importance of these regulations. It might be a good idea to invite the big boss to appear before the committee.

[English]

**Senator Murray:** On a related subject, perhaps we could ask our researchers to take a look at recent reports by the Commissioner of Official Languages insofar as they touch upon the RCMP. I do not think you need to prepare a report for us; rather, point us in the direction of any comments that have been made about the RCMP so that we can read them.

**Mme Rioux :** À Truro, vous n'avez pas le droit d'avoir des services de la GRC sur la Transcanadienne en français.

**Le sénateur Robichaud :** Mais avec le règlement actuel?

**Mme Rioux :** Non, cela ne s'applique qu'à Amherst.

**Le sénateur Robichaud :** Même à Amherst?

**Mme Rioux :** C'est sur le tronçon de la Transcanadienne couvert par le bureau à Amherst.

**Le sénateur Robichaud :** Alors si je suis dans un motel qui n'est pas le long du tronçon à Amherst, suis-je couvert?

**Mme Rioux :** Oui, vous avez droit à des services en français parce qu'il y a la vocation de bureau, c'est la différence. Il y a donc la vocation de bureau, c'est-à-dire ce que le bureau dessert. Par exemple, si le bureau dessert toute la région et qu'il y a une affaire criminelle qui se passe dans un hôtel à Amherst, c'est la GRC qui aura compétence pour intervenir, mais elle n'a pas cette obligation à Amherst car la population francophone est de moins de 5 p. 100.

**Le sénateur Robichaud :** Lorsqu'on dit 5 p. 100, c'est 5 p. 100 de la demande des services, n'est-ce pas?

**Mme Rioux :** Non, c'est 5 p. 100 de la population. Le libellé du règlement n'est vraiment pas clair et porte à confusion, mais en réalité, c'est 5 p. 100 de la population. Il a fallu faire la preuve, dans l'affaire *Doucet*, qu'il y avait 5 p. 100 de la population du public voyageur de langue maternelle française qui traversait la frontière à Amherst.

**Le sénateur Comeau :** Est-ce que ce chiffre se rapporte à quelque chose de précis ou s'il a tout simplement été proposé de façon arbitraire? Savez-vous d'où vient cette décision. En d'autres mots, est-ce un fonctionnaire du Conseil du Trésor, à Ottawa, qui a tout simplement proposé ce pourcentage de 5 p. 100 parce qu'il avait l'air bien?

**Mme Rioux :** Cette décision a peut-être été prise de façon plus ou moins arbitraire, mais il est clair que dans le règlement, il y a plus ou moins 5 p. 100, plus de 500 habitants sur 5 000 de population. On joue beaucoup avec le chiffre cinq.

**Le sénateur Comeau :** Il serait très important de résoudre cette question. Après une discussion avec le sénateur Murray, nous croyons qu'on devrait peut-être inviter la Gendarmerie royale du Canada. Comme la Nouvelle-Écosse n'a pas cette vocation nationale et que nous l'avons et étant donné l'importance de ce règlement, il serait peut-être opportun d'inviter, en fait, le grand manitou.

[Traduction]

**Le sénateur Murray :** En ce qui a trait à une question connexe, nous pourrions peut-être demander à nos attachés de recherche d'examiner les rapports récents du commissaire aux langues officielles concernant la GRC. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de préparer un rapport à notre intention; vous pourriez plutôt attirer notre attention sur toute observation qui a été faite au sujet de la GRC afin que nous puissions en prendre connaissance.

[Translation]

**The Chairman:** Had you completed your questions, Senator Robichaud?

**Senator Robichaud:** Yes. Thank you, Ms. Rioux.

**Senator Tardif:** In her latest annual report, the Commissioner of Official Languages mentioned the importance of modernizing the official languages regulations. If I understand correctly, with respect to the publication in the *Canada Gazette*, only one part of the official languages regulations was mentioned — the subsection 6(1). If the official languages regulations are to be reviewed, would it not be preferable to consider modernizing all the regulations and thus ensure services of equal quality for the francophone and anglophone official languages communities?

**Ms. Rioux:** The Association des juristes and the Fédération des associations de juristes would like the review process to be broadened. Both associations would like the regulations to be modernized in a meaningful way, not a restrictive way, as has happened in this case.

**Senator Robichaud:** If we were not able to amend the regulations, would you object to having signs posted in places where services in French are no longer available on the Trans-Canada Highway?

**Ms. Rioux:** Provided the signs are in French!

**Senator Robichaud:** Definitely.

**The Chairman:** Are there any further questions for Ms. Rioux?

**Some honourable senators:** No.

**The Chairman:** I would like to thank you very much for coming, Ms. Rioux. Your testimony will definitely help us in our future deliberations.

**The Chairman:** Our next witness is the President of the Professional Institute of the Public Service of Canada, Ms. Michèle Demers, who is accompanied by Mr. John Peirce.

We asked the Professional Institute of the Public Service of Canada to appear regarding our study on the relocation of the head offices of federal institutions and its impact on the implementation of the Official Languages Act.

You have the floor, Ms. Demers.

**Michèle Demers, President, Professional Institute of the Public Service of Canada:** The Professional Institute of the Public Service of Canada subscribes to the principle that Canada is a bilingual nation. Canadians have a right to be served in their official language of choice, and the public service employees in the four designated bilingual regions of the country are entitled to work in the official language of their choice.

The Professional Institute welcomes the study of the Standing Senate Committee on Official Languages on the move of federal agency head offices and the impact on the application of the Official Languages Act. In our submission to the committee, we

[Français]

**La présidente :** Sénateur Robichaud, avez-vous terminé vos questions?

**Le sénateur Robichaud :** Oui. Merci, madame Rioux.

**Le sénateur Tardif :** Dans son dernier rapport annuel, la commissaire aux langues officielles a mentionné l'importance de moderniser le règlement sur les langues officielles. Si je comprends bien, concernant la publication dans la *Gazette du Canada*, on n'a considéré qu'une seule partie du règlement sur les langues officielles — le paragraphe 6(1), je pense. Quant à revoir le règlement sur les langues officielles, ne serait-il pas préférable de réfléchir à la modernisation de l'ensemble des règlements et s'assurer ainsi davantage de services de qualité égale pour les communautés de langues officielles francophone et anglophone?

**Mme Rioux :** L'Association des juristes et la Fédération des associations de juristes souhaitent qu'on l'élargisse. Quant à une refonte du règlement, les deux associations souhaitent une modernisation à ce règlement qui vaille la peine et qui ne s'avère pas limitative, comme on peut le constater actuellement.

**Le sénateur Robichaud :** Si on ne réussissait pas à modifier le règlement, auriez-vous objection à ce qu'une enseigne soit érigée aux endroits où les services ne sont plus offerts sur la route transcanadienne?

**Mme Rioux :** En autant que l'affiche soit en français!

**Le sénateur Robichaud :** Assurément.

**La présidente :** Est-ce qu'il y a d'autres questions pour Mme Rioux?

**Des voix :** Non.

**La présidente :** Sur ce, madame Rioux, je vous remercie beaucoup. Votre témoignage va sûrement nous aider dans nos délibérations futures.

**La présidente :** Nous recevons maintenant la présidente de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, Mme Michèle Demers, ainsi que M. John Peirce.

Nous avons demandé à l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada de comparaître dans le cadre de notre étude sur le déménagement de bureaux principaux d'institutions fédérales et l'impact sur l'application de la Loi sur les langues officielles.

Mme Demers, nous vous écoutons.

**Michèle Demers, présidente, Institut professionnel de la fonction publique du Canada :** L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada appuie le principe selon lequel le Canada est un pays bilingue. Les Canadiens et Canadiennes ont le droit d'être servis dans la langue officielle de leur choix, et les employés de la fonction publique dans les quatre régions du pays désignées bilingues ont le droit de travailler dans la langue officielle de leur choix.

L'Institut accueille favorablement l'étude du Comité sénatorial permanent des langues officielles portant sur le déménagement de bureau principaux d'institutions fédérales et l'impact sur l'application de la Loi sur les langues officielles. Dans notre

provide our comments on the issues where we can speak with knowledge and authority to a series of questions raised by the committee. When an institution moves to another region, there are a number of factors that will influence an employee's choice to move with its employing agency or not.

The ability to work in the language of their choice would certainly be one factor influencing employees' decisions, but this would not be the only factor, nor necessarily even the most important factor. The distance of the move, family considerations, a desire to return to one's roots, the desire to keep one's job, seeking new opportunities for advancement and the cost and availability of housing in the new location would also be important considerations. In practice, it is often extremely difficult if not impossible to disentangle these factors from each other in attempting to determine why employees would or would not be willing to relocate.

In the case of the Canadian Tourism Commission, we are aware that a majority of those employed by the CTC, while it was still located in Ottawa, refused to make the move, and that among the 21 employees who did accept the transfer to Vancouver, only five were francophones, a figure that appears in line with an earlier internal employee survey which had estimated that 80 per cent of CTC employees would be unwilling to relocate.

This means that, given the commission's need to have sufficient numbers of bilingual employees available to meet its responsibilities for serving the public under section 22 of the Official Languages Act, it may well have been faced with the necessity of hiring a sizeable number of bilingual employees in a market where there are not a great many such employees to be had.

We have not been able to ascertain precisely how many such employees would have been available in Vancouver. However, it is worth noting that in Western and Northern Canada, the region in which Vancouver is located, only 2 per cent of the federal public service is francophone. Indeed, in no region other than the designated bilingual regions, do francophones comprise more than 5 per cent of the federal public service, a fact very much worth bearing in mind in connection with any projected future moves to unilingual anglophone regions.

According to Ms. Judith LaRocque, the Deputy Minister of Canadian Heritage, in her testimony before your committee two weeks ago: it remains to be seen whether the CTC will be able to attract bilingual employees. The fact that such a statement could be made nearly a year after the CTC's relocation to Vancouver is certainly not encouraging.

With respect to the move by the Department of Veterans Affairs in the 1980s, we recently polled a few members, one of whom told us that the department "continues to struggle to

mémoire au comité, nous vous offrons nos commentaires sur les questions soulevées par le comité et à l'égard desquelles nous estimons pouvoir parler en toute connaissance et autorité. Lorsqu'une institution déménage dans une autre région, une multitude de facteurs guideront le choix d'un employé de poursuivre ou non son travail au sein de l'institution qui l'emploie.

La capacité de travailler dans la langue de leur choix serait certainement un facteur influençant les employés dans leur décision, mais ce ne serait toutefois pas le seul facteur, ni nécessairement le plus important. La distance du nouveau lieu de travail, les considérations familiales, le désir de retourner à ses racines, le désir de garder son poste, la recherche de nouvelles possibilités d'avancement ainsi que le coût et la disponibilité du logement dans le nouvel endroit représenteraient des considérations importantes. Dans la pratique, il est souvent extrêmement difficile, voire impossible, d'isoler ces facteurs les uns des autres pour déterminer pourquoi les employés accepteraient ou non de déménager.

Dans le cas de la Commission canadienne du tourisme, nous savons qu'une majorité des personnes à l'emploi de la CCT, lorsque celle-ci se trouvait à Ottawa, ont refusé de déménager et que, des 21 employés qui ont accepté le transfert à Vancouver, seulement cinq étaient francophones et bilingues. Cette donnée correspond à un sondage interne effectué antérieurement auprès des employés et qui avait permis d'établir plus tôt que 80 p. 100 de tous les employés de la Commission n'étaient pas disposés à déménager.

Cela signifie que, étant donné que la commission devait avoir un nombre suffisant d'employé bilingues pour assumer ses responsabilités à l'endroit du public aux termes de l'article 22 de la Loi sur les langues officielles, elle a probablement dû recruter un nombre considérable d'employés bilingues dans un marché où il n'y en a pas vraiment beaucoup.

Nous n'avons pas été en mesure de savoir précisément combien de ces employés étaient disponibles à Vancouver. Cependant, il vaut la peine de noter que dans l'Ouest et le Nord canadien, donc la région dans laquelle se trouve Vancouver, seulement 2 p. 100 de la fonction publique fédérale est francophone. En fait, dans toutes les régions autres que celles désignées bilingues, les francophones ne comptent que pour 5 p. 100 de la fonction publique fédérale, un fait dont il faudra tenir compte pour tout projet de déménagement à venir dans des régions unilingues anglophones.

Comme l'a dit Mme Judith LaRocque, sous-ministre de Patrimoine canadien, dans son témoignage à votre comité il y a 15 jours : il reste à voir si la CCT sera capable d'attirer des employés bilingues. Le fait qu'une telle déclaration puisse être faite près d'un an après le déménagement de la commission à Vancouver n'est certainement pas encourageant.

En ce qui a trait au déménagement du ministère des Anciens Combattants dans les années 1980, nous avons récemment sondé quelques membres, dont un qui nous a dit que le ministère

maintain bilingual capacity in Charlottetown.” The remaining respondents told us that the department had recruited enough bilingual employees to meet the requirements of the act.

[*English*]

As to whether Canadian Tourism Commission employees hired after the move faced any problems relating to official languages, employees have not raised this issue with us. In Charlottetown, members at Veterans Affairs had divided opinions. Protecting the employee’s language of work rights would effectively be achieved by guidelines, policies or regulations.

Among the members we canvassed, three of the four Charlottetown respondents spoke highly of the Official Languages Act as the mechanism for protecting employees’ language of work rights. With respect to the present situation, namely, that of the relocation of head offices, we believe that regulations such as those proposed by Graham Fraser before this committee are probably the best way to protect employees’ language of work rights. We agree with Mr. Fraser that establishing standing regulations makes more sense for the government than having to intervene every time the head office of a federal institution is relocated from a bilingual region to a unilingual one.

On the issue of developing a regulation governing Parts V and VII of the Official Languages Act, we can say that, lacking any meaningful commitment by the government to provide sufficient resources for language training to its employees, we cannot see that moving head offices to unilingual areas will in any way help the government comply with the provisions of the act.

With regard to reviewing the list of regions designated bilingual for language of work, we do not believe that expanding this list would be either an effective or efficient way of protecting employees’ language of work rights in the event of head office relocations out of Ottawa.

The purpose of the bilingual designation is to allow workplaces to reflect the reality of life in parts of Canada heavily represented by members of both official language communities. In areas where one linguistic group makes up over 90 per cent of the public service population, as is the case in regions not designated bilingual, we do not in fact have what can fairly be called a bilingual public service community. To attempt to create one through the use of official language policy seems at best an exercise in futility.

« continue de lutter pour conserver son caractère bilingue à Charlottetown ». Les autres répondants nous ont dit que le ministère avait recruté assez d’employés bilingues pour répondre aux exigences de la loi.

[*Traduction*]

Pour répondre à la question à savoir si les employés nouvellement embauchés de la Commission canadienne du tourisme ont été confrontés à certains problèmes en matière de langues officielles, on ne nous a rapporté aucun problème de la sorte. En ce qui concerne les employés des Affaires des anciens combattants à Charlottetown, ces derniers avaient des points de vue divergents. Les lignes directrices, les politiques et les règlements constituent des mesures efficaces pour protéger les droits des employés en matière de langue de travail.

Parmi les membres qui ont participé à notre sondage, trois des quatre répondants de Charlottetown ont vanté la Loi sur les langues officielles comme étant un mécanisme permettant de protéger les droits des employés en matière de langue de travail. En ce qui concerne la présente situation, le déménagement d’administrations centrales, nous croyons que des règlements, comme ceux proposés par le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, dans son témoignage devant votre comité, constituent probablement le meilleur moyen de protéger le droit des employés en matière de langue de travail. Nous sommes d’accord avec M. Fraser pour dire qu’il serait plus sensé que le gouvernement établisse des règlements permanents plutôt qu’il intervienne chaque fois que l’administration centrale d’une institution fédérale déménage d’une région bilingue à une région unilingue.

En ce qui concerne l’élaboration d’une réglementation pour encadrer les parties V et VII de la Loi sur les langues officielles, nous sommes en mesure de dire que compte tenu de l’absence d’engagements sérieux de la part du gouvernement à fournir la formation linguistique nécessaire à ses employés, il est difficile pour nous de comprendre comment le déménagement d’administrations centrales vers des régions unilingues pourrait aider de quelque façon que ce soit le gouvernement à se conformer aux dispositions de la loi.

Pour ce qui est de revoir la liste des régions désignées bilingues aux fins de la langue de travail, nous ne croyons pas que le fait d’allonger cette liste serait un moyen efficace de protéger les droits des employés en matière de langue de travail dans les cas de déménagement d’administrations centrales à l’extérieur d’Ottawa.

La désignation bilingue a pour objet de permettre aux lieux de travail de refléter la réalité de la vie dans des parties du Canada largement représentées par des membres des deux communautés linguistiques officielles. Dans les régions où plus de 90 p. 100 des employés de la fonction publique appartiennent à un seul groupe linguistique, comme c’est le cas pour les régions désignées unilingues, on ne peut vraiment parler d’une communauté de fonctionnaires bilingues. Essayer d’en créer une à l’aide de la politique sur les langues officielles semble au mieux un exercice futile.

The federal government obviously needs to be able to serve Canadians and other clients, such as those of the CTC, in both official languages, and it needs to be able to accommodate the staff who are attempting to do this. These twin objectives will, in our view, best be achieved by maintaining head offices in centres where there is a sufficient critical mass of bilingual Canadians and a sufficient critical mass of bilingual federal government employees to serve that public.

*[Translation]*

In closing, from the perspective of official languages, we do not believe that either the Canadian public as a whole or federal employees are likely to be well-served by relocations of government head offices outside the National Capital Region. Furthermore, when these moves are to unilingual regions which are very likely to lack a sufficient critical population mass, the government would be unable to respect its own official languages policies.

The general problems relating to relocations outside the National Capital Region have been well outlined in the Institute's earlier presentation on the proposed relocation of the CTC headquarters. As our earlier brief indicated, such relocations are costly, unsettling and very likely to generate more or less serious labour market difficulties in hiring new employees, as appears to have been the case with the CTC.

When an agency required by the Official Languages Act to provide services in both official languages has difficult hiring sufficient employees, the public will not be well-served.

In addition, existing employees could have to deal with more stress, particularly bilingual ones who may well find themselves overworked due to staff shortages.

Given the federal government's vested interest in developing and maintaining linguistic skills in its employees, there is also the question of whether unilingual regions are the best place for bilingual employees to develop and maintain their skills in both official languages. Over all, any attempt to devolve federal government services to unilingual areas would appear to be in conflict with the broad thrust of the government's official languages policies.

If the government is really interested in providing the best possible service to Canadians across the country and internationally, it simply does not make sense to relocate offices outside of bilingual regions, in areas of the country where bilingual employees are scarce.

Nous pouvons dire que le gouvernement fédéral doit de toute évidence être capable de servir les Canadiens et les Canadiennes dans les deux langues officielles, comme les clients de la Commission canadienne du tourisme, et qu'il doit être en mesure d'accommoder le personnel qui essaie de le faire. La meilleure façon d'atteindre ces objectifs jumeaux sera, à notre avis, de maintenir les administrations centrales dans des centres où la masse critique de Canadiens bilingues est suffisamment élevée et où la masse critique de fonctionnaires fédéraux bilingues est également suffisamment élevée pour servir ce public.

*[Français]*

En terminant, dans la perspective des langues officielles, nous ne croyons pas que le public canadien dans son ensemble ou les fonctionnaires fédéraux seront, somme toute, bien servis par les déménagements des administrations centrales à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Plus encore, lorsque ces déménagements se font dans des régions unilingues qui risquent grandement d'être composées d'une masse critique bilingue insuffisante, la situation ne permettrait pas au gouvernement de respecter ses propres politiques en matière de langues officielles.

Les problèmes généraux liés aux déménagements à l'extérieur de la région de la capitale nationale ont été bien exposés dans un document d'information préparé par l'Institut professionnel sur le déménagement proposé de l'administration centrale de la Commission canadienne du tourisme. Comme nous l'avions indiqué, de tels déménagements sont coûteux, déstabilisants et généralement mauvais pour le moral des employés. Plus précisément, ils génèrent très probablement des difficultés plus ou moins graves dans l'embauche de nouveaux employés, comme cela semble avoir été le cas à la Commission.

Lorsqu'un organisme tenu par la loi d'offrir des services dans les deux langues officielles éprouve de la difficulté à recruter un nombre suffisant d'employés bilingues, le public n'est pas bien servi.

De plus, les employés existants risquent d'avoir à composer avec davantage de stress, surtout ces employés qui pourraient bien se trouver surchargés en raison de la pénurie de personnel bilingue.

Étant donné que le gouvernement fédéral a un intérêt direct à développer et maintenir les compétences linguistiques de ses employés, il y a également la question de savoir si les régions unilingues anglophones constituent les meilleurs endroits pour que les employés bilingues puissent développer et maintenir leurs compétences dans les deux langues officielles. Dans l'ensemble, toute tentative pour transférer les services du gouvernement fédéral à l'extérieur de la région de la capitale nationale au profit de régions unilingues, semblerait diamétralement opposée à l'orientation générale des politiques gouvernementales en matière de langues officielles.

Si le gouvernement est vraiment intéressé à offrir les meilleurs services possibles aux Canadiens partout au pays et à l'échelle internationale, cela ne fait aucun sens de déménager des bureaux à l'extérieur de régions bilingues, dans des régions du pays où les employés bilingues sont une denrée rare.

At the end of the day, our advice to the government regarding moving head offices of federal agencies into unilingual parts of the country would be “Don’t do it?” for the reasons outlined in this brief.

[English]

**Senator Jaffer:** Thank you for your presentation. I have just read and heard what you have said with great interest. I will make no bones of it: I come from British Columbia and I am happy the CCT has come to our province, because we are a part of Canada, we need to belong, and we need agencies all across the country.

I imagine you represent PIPSC across the country?

**Ms. Demers:** I do.

**Senator Jaffer:** I have been asking this next question to many witnesses; I think you are the perfect one to answer it. What does your organization do to help people become bilingual in B.C.?

**Ms. Demers:** The institute is a union. It has a policy on official languages, which you have in your brief as an annex. The institute recognizes the obligation of the government to provide some form of language training, not only to give lip service to the fact that they should be giving language training to employees in order to meet language requirements. We also recognize a certain ownership on behalf of the members that we represent who choose to work in the federal public service.

It is commonly known that for 30 years we have had similar types of official languages policies in the federal public service but that they were not applied with rigour. Many people occupied bilingual positions after having received language training time and time again but without meeting the language requirements. This situation was generally tolerated and accepted.

It was only in 2004 that Ms. Robillard presented changes to the application of the policies on official languages in the federal public service and decided that they would be more stringent in the application of those policies.

We encourage our members to learn the second language and maintain proficiency in that language. We also encourage the government to stay with its 2004 commitment, which was twofold. First, every new public servant who would come to work for the public service would have as part of his or her developmental plan an opportunity to develop the competency of a second language to the same extent as other competencies required in their jobs. In addition, there would be more money made available for language training in the federal public service in order to meet the requirements of the newly revamped policies and the application of those policies.

En fin de compte, nous disons au gouvernement que tout projet de déménager les bureaux des organismes fédéraux à l’extérieur d’Ottawa et dans des parties unilingues du pays, ne semble pas une bonne idée, pour toutes les raisons énoncées dans le rapport précité.

[Traduction]

**Le sénateur Jaffer :** Merci pour votre exposé. Je viens tout juste de lire votre mémoire et j’ai entendu ce que vous avez dit avec beaucoup d’intérêt. Je serai franche avec vous : je viens de la Colombie-Britannique et je suis heureuse que la CCT ait déménagé dans notre province, car puisque nous faisons partie du Canada, nous devons avoir le sentiment d’appartenance et nous avons besoin d’organismes partout au pays.

J’imagine que vous représentez l’Institut professionnel de la fonction publique du Canada partout au pays?

**Mme Demers :** Oui.

**Le sénateur Jaffer :** Je vais vous poser une question que j’ai posée à de nombreux témoins; je pense que vous êtes la personne la mieux placée pour y répondre. Que fait votre organisation pour aider les gens à devenir bilingues en Colombie-Britannique?

**Mme Demers :** L’Institut est un syndicat. Il a une politique sur les langues officielles, que nous avons annexée à notre mémoire. L’Institut reconnaît l’obligation du gouvernement d’offrir une certaine formation linguistique, pas seulement pour la forme étant donné qu’il doit offrir une formation linguistique aux employés afin qu’ils satisfassent aux exigences linguistiques. Nous reconnaissions par ailleurs que les membres que nous représentons et qui choisissent de travailler dans la fonction publique doivent faire preuve d’un certain engagement.

Tout le monde sait que pendant 30 ans nous avons eu le même genre de politiques en matière de langues officielles dans la fonction publique, mais qu’elles n’étaient pas appliquées avec rigueur. Bien des gens occupaient des postes bilingues après avoir reçu à plusieurs reprises une formation linguistique, sans toutefois répondre aux exigences linguistiques. Cette situation était de façon générale tolérée et acceptée.

Ce n’est qu’en 2004 que Mme Robillard a présenté des changements à l’application des politiques sur les langues officielles dans la fonction publique et qu’elle a décidé que ces politiques seraient appliquées de façon plus rigoureuse.

Nous encourageons nos membres à apprendre la langue seconde et à maintenir leurs compétences dans cette langue. Nous encourageons également le gouvernement à maintenir son engagement de 2004, qui était double. D’abord, tous les nouveaux employés de la fonction publique doivent avoir la possibilité, dans leur plan de perfectionnement, d’acquérir des compétences dans une langue seconde, dans la mesure où ces compétences sont exigées par leur emploi. Par ailleurs, le gouvernement s’est engagé à investir davantage dans la formation linguistique dans la fonction publique afin de répondre aux nouvelles politiques et à leur application.

We encourage our members to learn the second language and to learn it early on in their careers. We are like pit bulls to the federal government in encouraging them to do this.

*[Translation]*

We would encourage it to make available the financial and human resources required to provide language training for public servants.

*[English]*

**Senator Jaffer:** I am pleased to hear that. I am sure you are in touch with your members regularly, as am I. My colleagues here and in B.C. will tell you that there is a great thirst to learn the language in B.C. However, it is difficult for your members to learn French, and I will ask the chair to have someone come and speak to us in this regard. The seven- or eight-month training program that is provided in Ottawa is not provided in Vancouver, and there are many other things not provided to your members. It is not that your members do not want to learn the language. It is a concern that it is not made accessible.

As you are advocating here, I am sure you will advocate for your members in B.C. to ensure they will also have access to French-language training. We are a part of Canada and we need to have agencies in our province as well. I am very concerned with your presentation, because I do want more agencies to come to my province.

**Ms. Demers:** There is quite a distinction between, for example, the transfer of Veterans Affairs to Charlottetown and the transfer of the Canadian Tourism Commission to Vancouver. Vancouver is not a city where the economy needs a boost and the presence of 100 federal employees will create that boost. That is not the kind of landscape you have in Vancouver. In Charlottetown, there was a great need to provide jobs for the younger generation that was fleeing the province. We have to make a distinction here on relevance.

I am not saying that it is not good to decentralize some of these institutions, agencies and departments. I am saying that if you want to meet the official languages requirements, it is not a good idea, because there is not a pool of people out there to meet those requirements.

**Senator Jaffer:** We could keep on talking and I should not hog the floor, but I am concerned. When you say “unilingual,” there is not a province in the West that is not unilingual, as far as I know. With the greatest of respect, if I am hearing you correctly, you are saying that no agencies should move to the West because they are all unilingual. I am saying that we should change that and help people to become bilingual rather than stay unilingual. We may

Nous encourageons nos membres à apprendre la langue seconde et à le faire tôt au cours de leur carrière. Nous sommes en quelque sorte des pit bulls qui encouragent le gouvernement fédéral à faire cela.

*[Français]*

Nous l'encourageons à délier les cordons de la bourse et à rendre disponibles les ressources financières et humaines nécessaires à la formation linguistique des fonctionnaires.

*[Traduction]*

**Le sénateur Jaffer :** Je suis heureuse de vous l'entendre dire. Je suis certaine que vous communiquez régulièrement avec vos membres, comme je le fais. Mes collègues, ici et en Colombie-Britannique, vous diront que les gens de la Colombie-Britannique ont une grande soif d'apprendre la langue. Il est cependant difficile pour vos membres d'apprendre le français, et je demanderai à la présidente d'inviter quelqu'un à venir nous en parler. Le programme de formation de sept ou huit mois qui est offert ici à Ottawa n'est pas offert à Vancouver, et il y a bien d'autres choses qui ne sont pas offertes à vos membres. Ce n'est pas que vos membres ne veulent pas apprendre la langue. Le problème c'est plutôt que les cours ne sont pas accessibles.

Comme vous le faites ici, je suis certaine que vous demanderez que vos membres en Colombie-Britannique aient eux aussi accès à une formation de français langue seconde. Nous faisons partie du Canada et nous avons besoin d'avoir des organismes dans notre province également. Ce que vous avez dit dans votre exposé me préoccupe énormément, car je veux qu'un plus grand nombre d'organismes viennent s'installer dans ma province.

**Mme Demers :** Il y a une grande différence, par exemple, entre le transfert des Affaires des anciens combattants à Charlottetown et le transfert de la Commission canadienne du tourisme à Vancouver. Vancouver n'est pas une ville dont l'économie a besoin d'être relancée et qui a besoin de la présence de 100 employés fédéraux pour créer cette relance. Ce n'est pas le genre de situation que l'on retrouve à Vancouver. À Charlottetown, il était absolument nécessaire d'offrir des emplois aux jeunes qui quittaient la province. Nous devons faire une distinction entre les deux.

Je ne dis pas que ce n'est pas une bonne chose de décentraliser un certain nombre de ces institutions, organismes et ministères. Je dis que si l'on veut répondre aux exigences en matière de langues officielles, ce n'est pas une bonne idée, car il n'existe pas à Vancouver un bassin de population pour répondre à ces exigences.

**Le sénateur Jaffer :** Nous pourrions continuer à parler et je ne devrais pas monopoliser le débat, mais je suis préoccupée. Lorsque vous dites « unilingue », il n'y a pas une province dans l'Ouest qui est unilingue, pour autant que je sache. Avec tout le respect que je vous dois, si je vous ai bien compris, vous dites qu'aucune agence ne devrait déménager dans les provinces de l'Ouest car elles sont toutes unilingues. Je dis que nous devrions

not have the issue of wanting hundreds of jobs, but we do want to be part of Canada and we want to have you come and work in our province. We will continue this discussion another time.

[Translation]

**Senator Tardif:** I would like to continue along the same lines as Senator Jaffer. You say that if we are to comply with the Official Languages Act, particularly part V on the language of work, it is not a good idea to relocate agency headquarters from a bilingual region to a unilingual region.

However, if we were to add a regulation providing that any relocation of a federal agency head office must be to a designated bilingual region, in terms of obligations, would that alleviate some of your concerns?

When we went to Vancouver, we discuss the fact that the Canadian Tourism Commission had chosen to offer its employees a bilingual work place, but that 80 per cent of employees who did not move from Ottawa, the Official Languages Act did not apply.

The commission hired 19 employees who were relocated from Ottawa and 60 other employees on site in Vancouver. Under the Official Languages Act, the relocated group is entitled to rights whereas the other 80 per cent group is not. This has made the situation very difficult to manage. That is why the Canadian Tourism Commission chose to have a bilingual work environment. It also recommended that from that point on, following the move of the head office, the work environment had to be bilingual.

Do you think that if we adopted this type of regulations it could work?

**Ms. Demers:** If we can ensure that services can be provided in both official languages and that staff may work in the official language of their choice, then there is no problem because those are the two prerequisites under the Official Languages Act with respect to the public service.

Now, I will give you another example of the situation where an agency moved outside of the national capital region or was established based on an entity which was previously located here. I am referring to the Canadian Space Agency, now located in Saint-Hubert. I recall that there was quite an outcry when this agency was moved. I was just there last week and I met with members that work there and whom I represent. Saint-Hubert is not a region that is designated bilingual, but the language of work in the area of “space” is English. So, because of a pool of people in the greater metropolitan area meeting the necessary language requirements to fill these bilingual positions, it is not a problem

changer cela et aider les gens à devenir bilingues plutôt que de rester unilingues. Nous n'avons peut-être pas le problème d'une pénurie d'emplois, mais nous voulons faire partie du Canada et nous voulons que vous veniez travailler dans notre province. Nous allons poursuivre cette discussion à un autre moment.

[Français]

**Le sénateur Tardif :** J'aimerais poursuivre la discussion initiée par madame le sénateur Jaffer. Vous dites que si on veut respecter la Loi sur les langues officielles, surtout la partie V portant sur la langue de travail, il n'est pas souhaitable de relocaliser un siège social d'une région bilingue à une région unilingue.

Cependant, si on ajoutait un règlement faisant en sorte que tout déménagement de siège social d'une institution fédérale se fasse dans une région désignée bilingue, est-ce que sur le plan des obligations, cela éliminerait les inquiétudes dont vous nous avez fait part?

Lors de notre visite à Vancouver, nous avons discuté du fait que la Commission canadienne du tourisme avait choisi d'offrir un milieu de travail bilingue à ses employés, mais que pour les 80 p. 100 d'employés qui n'ont pas déménagé d'Ottawa, la Loi sur les langues officielles ne s'appliquait pas.

La Commission a embauché 19 employés qui sont déménagés d'Ottawa et une soixantaine d'autres employés embauchés sur place à Vancouver. Selon la Loi sur les langues officielles, le groupe d'employés relocalisés a des droits tandis que le groupe des 80 p. 100 n'en a pas. Tout cela fait en sorte qu'il devient très difficile de gérer la situation. C'est pourquoi la Commission canadienne du tourisme a choisi d'offrir un milieu de travail bilingue. Elle a ensuite recommandé que dorénavant, suite à un déménagement de siège social, il fallait offrir un milieu de travail bilingue.

Pensez-vous que si on adoptait un tel règlement qui encadrerait cette décision, cela pourrait fonctionner?

**Mme Demers :** Si on peut s'assurer que les services peuvent être donnés dans les deux langues officielles et que les employés peuvent travailler dans la langue officielle de leur choix, à ce moment il n'y a pas de problème parce que ce sont là les deux prérequis de la Loi sur les langues officielles en ce qui concerne la fonction publique.

Maintenant, je vais vous donner un autre exemple de situation où une agence a déménagé à l'extérieur de la région de la capitale nationale ou a été constituée à partir d'une entité qui était ici avant; il s'agit de l'Agence spatiale canadienne, maintenant installée à Saint-Hubert. Je me souviens du tollé quand cette agence avait déménagé. Je m'y suis rendue la semaine dernière et j'ai rencontré les membres que je représente qui y travaillent. Saint-Hubert n'est pas une région désignée bilingue, mais la langue de travail de tout ce qui s'appelle « espace », « spatial » ou « intergalactique », c'est l'anglais. Donc, à cause du bassin de population dans la grande région métropolitaine, qui satisfait aux

for the Canadian Space Agency to be in a unilingual region or one which is not designated bilingual. Because of its proximity to a qualified pool, the agency is able to fill its positions.

That is not the case in Vancouver. In fact, in Vancouver and in Western Canada, English and Cantonese as official languages would probably better suit the area residents. That being said, the commission's mission is to serve the country as a whole in the area of tourism, not only Western Canada.

**Senator Tardif:** I think it should also be stated that there is an active francophone community in Vancouver. It could be an opportunity to better promote French in Vancouver and in the region and to enhance the vitality of this francophone community. So, if the jobs being offered can serve to reach out to French speaking members, newcomers, immigrants or francophones who have been living in Vancouver for a number of years, it opens up additional options.

I am trying to understand, somewhat like Senator Jaffer said, when we consider moves to other countries and the decentralisation of federal government services, whether there may be a way to ensure compliance with the Official Languages Act, perhaps through the adoption of certain regulations, guidelines or enforcement measures. I agree with you on the fact that it cannot be done on a temporary or case by case basis. But if we could create regulations which would clearly identify the application of these measures, could it work?

**Ms. Demers:** I have no objection, if the regulations enable us to reach our goals. However, based on the figures I was given, and anyone can make a mistake, but based on what I have been told, 2 per cent of the federal public service in Vancouver in British Columbia is francophone. As far as I am concerned it is a "pool" issue. You say that the bilingual or francophone population is very much alive and active, and I believe you. But is it large enough to meet the needs of the Canadian Tourism Commission? I do not know.

**The Chairman:** We were told that francophones account for 2 per cent of the population of Vancouver. Maybe we should start by looking at how to identify this 2 per cent, how is it measured, what type of statistics are we using? Because there is no doubt that when we go there, and various committees have been going there on numerous occasions, there is a pool of people who speak French. There is also a pool of people who want to learn Canada's second official language.

I think these factors have to be taken into consideration so that we can see what can be done to improve these moves. In our opinion both official languages apply throughout Canada, not only in Ottawa, but also in Vancouver. Especially when people over there want to learn a language and speak it.

exigences linguistiques nécessaires pour pouvoir doter ces postes sur une base bilingue, ce n'est pas un problème d'avoir l'Agence spatiale dans une région unilingue ou une région non désignée bilingue. Ils sont à proximité d'un bassin de population qui leur permet de doter leurs postes.

Ce n'est pas le cas à Vancouver. En fait, à Vancouver ou dans l'Ouest, ce serait plus accommodant pour la population environnante d'avoir l'anglais et le cantonnais, par exemple, comme langues officielles. Par contre, la mission de la commission, c'est de desservir l'ensemble du pays en matière de tourisme, pas seulement l'Ouest.

**Le sénateur Tardif :** Je crois qu'il faut aussi reconnaître qu'il y a une communauté francophone à Vancouver qui est assez dynamique. Cela peut représenter l'occasion de faire davantage la promotion du français à Vancouver et dans la région et d'appuyer la vitalité de cette communauté francophone. Alors si, dans les emplois offerts, on peut aller chercher des membres qui parlent français, des nouveaux arrivés, des immigrants ou des francophones qui sont depuis plusieurs années à Vancouver, cela offre davantage de possibilités.

J'essaie de voir, un peu comme le sénateur Jaffer le disait, si on considère des déménagements dans d'autres villes, si on voit une décentralisation des services du gouvernement fédéral, s'il n'y a pas moyen, si on adopte les règlements nécessaires, si on encadre ou si on met des mesures d'application nécessaires, d'assurer quand même le respect de la Loi sur les langues officielles. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'on ne puisse pas le faire de façon temporaire ou au cas par cas. Mais si on pouvait mettre sur pied un règlement qui identifierait clairement l'application de cela, est-ce que cela pourrait fonctionner?

**Mme Demers :** Je n'ai aucune objection, si on peut avec le règlement atteindre les objectifs. Par contre, avec les chiffres qu'on m'a donnés, et tout le monde peut se tromper, mais d'après ce qu'on me dit, 2 p. 100 de la population de la fonction publique fédérale en Colombie-Britannique est francophone. Pour moi, c'est une question de bassin. Vous dites que la population bilingue ou francophone est très vibrante et très active et je vous crois. Mais est-ce qu'elle est suffisamment grande pour satisfaire les besoins de la Commission canadienne du tourisme? Je ne sais pas.

**La présidente :** On nous dit qu'il y a à Vancouver 2 p. 100 de francophones, à titre d'exemple. Est-ce qu'on ne pourrait pas commencer à regarder comment on identifie ce 2 p. 100, de quelle façon on mesure, quel genre de statistiques nous utilisons? Car il n'y a aucun doute que lorsqu'on se rend là-bas, et cela fait quelquefois que nos divers comités s'y rendent, il y a un bassin de personnes qui parlent français. Il y a un bassin de personnes qui veulent apprendre aussi la deuxième langue officielle du Canada.

Je pense qu'il faut prendre ces facteurs en considération et voir de quelle façon on peut mieux arriver à déménager. Les deux langues officielles, à notre avis, s'appliquent au Canada, pas uniquement à Ottawa. C'est aussi à Vancouver. Encore et surtout lorsque les gens là-bas veulent l'apprendre et le parler.

**Senator Murray:** Based on the figures we were given during our stay in Vancouver, there are 58,000 francophones in B.C. and also 200,000 people, more or less, who can speak French. I don't know if you have different figures than ours. We were unable to double check them.

**Ms. Demers:** I understand. What I was saying was that francophones account for 2 per cent of the federal public service in British Columbia. I was not referring to the general public but to the public service. Francophone public servants account for 2 per cent of the public service in British Columbia.

[English]

**Senator Murray:** Do you use the terms "francophone" and "bilingual" interchangeably? I see what you said. I was following the point you made when you were talking about the CTC.

[Translation]

It probably had to recruit a considerable number of bilingual employees within a market that does not really have many. You are not in a position to know exactly how many of these employees were available in Vancouver, however, it is worth knowing that only 2 per cent of the federal public service is francophone.

[English]

Are you using those two terms interchangeably? You do recognize that there is the odd Anglo who can speak French?

**Ms. Demers:** I realize that, but I was referring to francophones specifically. Those who moved from Ottawa to Vancouver were bilingual. You say 19; I had 21.

**Senator Murray:** I took the occasion while I was in Vancouver to talk to some people who are public servants. I came away — and this I think supports what you were saying earlier — with the strong impression that government has not been fair to those people when it comes to the opportunity to take language training and to learn the second language. If you are as far away as Vancouver and you are, for example, a middle-level public servant who aspires either to become a higher level public servant or just to work in Ottawa, or in Montreal, or in some bilingual region, the opportunities that you are given to learn French are not very generous. The money has to come out of the department itself, the departmental budget, perhaps the office budget. Getting time off to do it is extremely difficult, especially in small offices, and so on. I heard all of this while I was there. It occurs to me that we who take these things for granted are not being fair to people at that distance. We are not giving them full opportunity to pursue careers to the fullest in the Canadian public service. This is something that we better get back on one of these days with the appropriate people in the government.

**Ms. Demers:** I agree.

**Le sénateur Murray :** Selon les chiffres qu'on nous a fournis lors de notre séjour à Vancouver, il y a en Colombie-Britannique 58 000 francophones, mais aussi 200 000 personnes, plus ou moins, qui savent parler le français. Je ne sais pas si vous avez des chiffres différents. On n'était pas en mesure de vérifier ces chiffres.

**Mme Demers :** Je comprends. Ce que je vous disais, c'était que la population francophone au sein la fonction publique fédérale en Colombie-Britannique était de 2 p. 100. Je ne parle pas de la population générale. Je parle de la population de la fonction publique. Les fonctionnaires fédéraux francophones en Colombie-Britannique sont de l'ordre de 2 p. 100.

[Traduction]

**Le sénateur Murray :** Utilisez-vous les mots « francophone » et « bilingue » de façon interchangeable? Je vois ce que vous avez dit. J'ai suivi ce que vous disiez lorsque vous parliez de la Commission canadienne du tourisme.

[Français]

Elle a probablement dû recruter un nombre considérable d'employés bilingues dans un marché où il n'y en avait vraiment pas beaucoup. Vous n'êtes pas en mesure de savoir précisément combien de tels employés étaient disponibles à Vancouver, cependant, il vaut la peine de noter que seulement 2 p. 100 de la fonction publique fédérale est francophone.

[Traduction]

Est-ce que vous utilisez ces deux termes de façon interchangeable? Vous reconnaissiez qu'il y a parfois un anglophone qui peut parler le français?

**Mme Demers :** Je le sais, mais je faisais allusion spécifiquement aux francophones. Ceux qui ont déménagé d'Ottawa à Vancouver étaient bilingues. Vous dites qu'il y en avait 19; je crois que c'était 21.

**Le sénateur Murray :** Lorsque j'étais à Vancouver, j'en ai profité pour parler à des fonctionnaires. J'ai eu la nette impression — et je pense que cela appuie ce que vous disiez précédemment — que le gouvernement n'a pas été juste envers ces gens pour ce qui est de leur donner l'occasion d'apprendre la langue seconde et d'avoir une formation linguistique. Lorsqu'on vit aussi loin qu'à Vancouver et qu'on est, par exemple, un cadre intermédiaire dans la fonction publique qui aspire à un poste supérieur ou tout simplement à venir travailler à Ottawa ou à Montréal ou encore dans une région bilingue, on n'a pas beaucoup l'occasion d'apprendre le français. Les fonds doivent venir du ministère, du budget du ministère, et peut-être du budget du bureau. Il est extrêmement difficile de se faire accorder des congés, particulièrement dans les petits bureaux, pour suivre des cours de langue. C'est ce qu'on m'a dit lorsque j'étais là-bas. Je me rends compte que lorsque nous tenons toutes ces choses pour acquises, ce n'est pas juste pour ceux qui vivent là-bas. Nous ne leur donnons pas pleinement la possibilité de poursuivre une carrière dans la fonction publique canadienne. Nous devrions revenir sur cette question un de ces jours et en parler aux responsables au sein du gouvernement.

**Mme Demers :** Je suis d'accord.

[*Translation*]

**Senator Comeau:** In your presentation, madam, on page 6 you state:

From the perspective of official languages, we do not believe that either the Canadian public as a whole or federal government employees are likely to be well-served by relocations of government head offices, [...]

So you are not that thrilled with the idea of moving head offices.

**Ms. Demers:** When it comes to official languages.

**Senator Comeau:** You end by adding, “to unilingual regions.” I think that was raised earlier by Senator Tardif. At the end of the day, Canada is a country with two official languages. It is up to the federal government to promote, demonstrate and encourage this concept of two official languages. If the federal government states that it does not want to move some services to unilingual regions, I think that actually goes against the values of linguistic duality in this country. If we say that we cannot move services away from Ottawa because there are not enough francophones in a given region, I think we are undermining the concept of linguistic duality in Canada. I do not know what the answer is, but I think that it does not involve refusing to move head offices.

I believe that we should be able to find a way to perhaps not move the entire office, the entire head office, but maybe do so in stages. Refusing to move federal services to unilingual region destroys the very concept of a country with two official languages. I know Canada is not bilingual. I am not going anywhere, but it is a country with two official languages.

**Ms. Demers:** You are absolutely right. My comment would still stand if we were considering moving the Canadian Tourism Commission to Chicoutimi, for instance.

**Senator Comeau:** Absolutely!

**Ms. Demers:** It is strictly based on the potential to meet the language requirements called for under the act and by the government. Of course, there could be many options. We could designate other regions as bilingual. However, it is based on existing population. When we designate a region is bilingual, it is because there is enough of a pool there.

**Senator Comeau:** You have just given a perfect example as to why we should try to find ways to this, how could we move, for instance the Canadian Tourism Commission to Chicoutimi? If we had done that 30 or 40 years ago, the people of Chicoutimi might have realized that there were francophones outside of Chicoutimi, that there are some throughout Canada, and that Canada is a country with two official languages. The citizens of Chicoutimi

[*Français*]

**Le sénateur Comeau :** Dans votre présentation, madame, à la page 6, on lit :

Dans la perspective des langues officielles, nous ne croyons pas que le public canadien dans son ensemble ou les fonctionnaires fédéraux seront somme toute bien servis par le déménagement des administrations centrales à l'extérieur de la région de la capitale nationale, [...]

Donc vous n'êtes pas tellement attirée par le concept de déménager des sièges sociaux.

**Mme Demers :** En matière de langues officielles.

**Le sénateur Comeau :** Vous terminez en disant : « ... surtout lorsque ces déménagements se font dans des régions unilingues. » Je pense que cela a été soulevé par le sénateur Tardif. En fin de compte, le Canada est un pays qui a deux langues officielles. C'est au gouvernement fédéral de promouvoir, de démontrer et d'encourager ce concept de deux langues officielles. Si le gouvernement fédéral dit qu'il ne veut pas déménager certains services dans des régions unilingues, je pense que nous sommes en train de démolir la valeur de ce pays où il y a une dualité linguistique. Si on dit que nous ne pouvons pas déménager un service en dehors d'Ottawa parce que c'est une région où il n'y a pas assez de francophones, je pense qu'on détruit un peu le concept de la dualité linguistique canadienne. Je ne sais pas quelle est la réponse à ce moment, mais je ne pense pas que la réponse soit de dire non à un déménagement d'un siège social.

D'après moi, on devrait pouvoir trouver un moyen par lequel on pourrait déménager peut-être pas tout le service, peut-être pas tout le siège social et peut-être par étapes. Le concept de dire non au déménagement des services fédéraux dans une région unilingue, par le fait même, détruit le concept d'un Canada avec deux langues officielles. Je sais que le Canada n'est pas bilingue. Je ne vais pas m'en aller, mais c'est un pays avec deux langues officielles.

**Mme Demers :** Vous avez absolument raison. Mon commentaire s'appliquerait de la même façon si on parlait de déménager la Commission canadienne du tourisme à Chicoutimi par exemple.

**Le sénateur Comeau :** Absolument!

**Mme Demers :** Il est strictement basé sur le potentiel de rencontrer les exigences linguistiques requises par la loi et par le gouvernement. Maintenant, c'est sûr qu'il y a toutes sortes de moyens dont on pourrait se doter. On pourrait désigner bilingues d'autres régions. Cependant, c'est basé sur la population existante. Quand on désigne une région bilingue, c'est parce qu'il y a un bassin de population suffisant.

**Le sénateur Comeau :** Vous avez soulevé le parfait exemple de pourquoi nous devrions essayer de trouver des moyens de le faire. Comment on pourrait déménager, par exemple, la Commission canadienne du tourisme à Chicoutimi? Si on avait déménagé les services à Chicoutimi, il y a 30 ou 40 ans, les gens de Chicoutimi se seraient peut-être rendu compte qu'il y avait des francophones à l'extérieur de Chicoutimi, qu'il y en avait un peu partout au

probably would have had a different view of Canada. It was not done 30 years ago. Perhaps now is the right time to do this, so that people may realize that Canada is a country with two official languages. We need to find the means to do this.

Give us the means to meet the needs of people who want to send their children to French or English schools, depending. There may be ways to do so rather than to say "Let us keep head offices in Ottawa and forget about the other regions, except for bilingual regions." The only bilingual regions in Canada, aside from Ottawa, maybe in New Brunswick, as for the rest of Canada, forget about it. People are unilingual.

**Senator Champagne:** There are a few of us living in Montreal —

**Ms. Demers:** Yes, and many people throughout Quebec.

**Senator Comeau:** Help us to find a way to show people in unilingual regions that this country does have two official languages. It is true that more Cantonese than French is being spoken in British Columbia, but that does not change in any way the fact that Canada is a country with two official languages.

**Senator Champagne:** I would like to take you slightly off track, but not that far off really. I am going to take you to truly bilingual regions where there are people who depend on your organization, on employees who are nominally bilingual and yet receive bonuses to being able to work in both languages. Earlier on you said that these people may improve their knowledge of the other official language through government's sponsored courses or by osmosis because they are living in an environment where both languages are being spoken. Despite all that, when you do an audit of the situation, you realize that the level of bilingualism leaves much to be desired. Is this due to the quality of courses offered by government? Is it due to a sort of "couldn't give a damn" attitude the people say "Well, I am considered bilingual, I get my bonus, why bother." May be it is a bit of everything. I would like your opinion on that.

**Ms. Demers:** It cannot be said that most federal officials in bilingual positions meet official language requirements. There are still many unilingual positions in the public service, throughout the country, even in bilingual regions that are designated bilingual.

Bilingualism is required for supervisory positions, for direct service to the public in both official languages in regions that are designated as bilingual. There is a long list of bilingual designated areas throughout Quebec and elsewhere in the country: New Brunswick, the National Capital Region, some regions in Montreal, Sherbrooke and other parts of Quebec. Most of the people working in the Prairies, British Columbia, and Atlantic regions are unilingual and do not have to meet second official language requirement, even though they work for the federal

Canada, et que le Canada est un pays avec deux langues officielles. Les citoyens de Chicoutimi auraient possiblement eu une vue différente du Canada. On ne l'a pas fait il y a 30 ans. Ce serait peut-être le moment de le faire aujourd'hui pour que les gens voient que le Canada est un pays avec deux langues officielles. Il faut se trouver des moyens de le faire.

Donnez-nous des moyens par lesquels on pourrait répondre aux exigences des gens qui veulent que leurs enfants puissent aller à l'école française ou anglaise, selon le cas. Il y a peut-être des moyens de le faire plutôt que de dire : « Gardons nos sièges sociaux à Ottawa et oublisons les autres régions, sauf les régions bilingues. » Les seules régions bilingues au Canada, autres qu'Ottawa, se trouvent peut-être au Nouveau-Brunswick. Le reste du Canada, oubliez-le parce que vous êtes tous unilingues.

**Le sénateur Champagne :** Nous sommes quelques-uns à Montréal...

**Mme Demers :** Oui, il y a une longue liste au Québec.

**Le sénateur Comeau :** Aidez-nous à trouver des moyens de montrer aux gens des régions unilingues que ce pays a deux langues officielles. C'est vrai qu'il y a plus de cantonnais que de français en Colombie-Britannique, mais cela ne change aucunement le fait que le Canada est un pays avec deux langues officielles.

**Le sénateur Champagne :** Je vais vous emmener un petit peu à côté de la voie qui a été tracée, mais pas tellement. Je vais vous emmener vraiment dans les régions bilingues où il y a des gens qui dépendent de votre organisation, qui sont sensément considérés comme des employés bilingues et qui ont quand même un supplément de salaire s'ils peuvent travailler dans les deux langues. Vous disiez tout à l'heure que ces gens peuvent améliorer leurs connaissances de l'autre langue, que ce soit par les cours offerts par le gouvernement ou par osmose parce qu'ils sont dans un environnement où les deux langues sont parlées. Malgré cela, quand vous faites des vérifications, le soi-disant bilinguisme n'est pas toujours au rendez-vous. Cette lacune, selon vous, vient-elle de la qualité des cours offerts par le gouvernement? Vient-elle d'une sorte de « je-m'en-foutisme » de la personne qui se dit : « Moi, je suis considérée comme bilingue, j'ai mon supplément de salaire, pourquoi je ferais d'autres efforts? » C'est peut-être un peu de tout cela. J'aimerais votre avis là-dessus.

**Mme Demers :** Ce n'est pas une majorité de fonctionnaires fédéraux qui rencontrent les exigences des deux langues officielles et qui occupent des postes bilingues. Il y a encore beaucoup de postes unilingues dans la fonction publique, d'un bout à l'autre du pays, même dans les régions désignées bilingues.

Là où on exige le bilinguisme, c'est quand on fait la supervision d'employés ou quand on donne un service direct à la population dans les deux langues officielles dans les régions désignées bilingues. Il y a toute une liste de régions désignées bilingues au Québec et ailleurs au pays : le Nouveau-Brunswick, la région de la capitale nationale, certaines régions de Montréal, de Sherbrooke et d'autres régions du Québec. Les gens qui travaillent dans les Prairies, en Colombie-Britannique, dans l'Atlantique, pour la plupart, sont des personnes unilingues qui n'ont pas l'obligation

government, even though the country is bilingual and even though we have a flawed language training program within the federal government.

However, as soon as you want to move up the ranks, if you are dealing with, for example, regional directors, there is increasing pressure on you to meet the official languages requirements, everywhere in Canada.

**Senator Champagne:** We recently heard about Air Canada employees, who along with West Jet and other airlines staff, will have to provide the same services in both languages. Someone made the comment: "Yes, but what about all the anglophones in Western Canada who are going to lose their jobs?" My response to that is: "Could a unilingual francophone have held the same position?"

**Ms. Demers:** No.

**Senator Champagne:** And that is when I get a little aggressive. I do not understand how public servants who have had the benefit of taking French classes for so many years still cannot speak French properly, and have trouble providing services in their clients' language.

Despite all this, there has been a fuss made about the CTC being relocated to Vancouver where the pool of francophones is smaller. But would they hire a unilingual francophone in Vancouver and have them work for you? That is my question.

**Ms. Demers:** No. Obviously, they would not.

**Senator Champagne:** And yet, in Montreal, you will probably find a unilingual anglophone working in a federal government office. That makes me wonder about how the Official Languages Act is being enforced, even when it is the Government of Canada.

**Ms. Demers:** If the implementation of official languages policies had not been lax over the past 30 years, we would not be in the situation we find ourselves today. Had the policies been enforced to the letter, I can guarantee you that there would be far more bilingual people today than there actually are. The concerns anglophones have about bilingual positions are the same concerns francophones in Montreal have. They serve a French-speaking public and yet must be bilingual. They are just as concerned as anglophones elsewhere in the country about the implementation of the both official languages and the obligation to meet that requirement.

This is not a matter for francophones, it is an issue for unilingual people. Whether they be francophones or anglophones, they have an obligation to learn the second language.

**Senator Champagne:** When we managed to convince our educational institutions that a student coming out of a Cégep must be bilingual in order to graduate, then we will have found a solution to the problem. But do not hold your breath.

de rencontrer l'exigence de la deuxième langue officielle, même s'ils travaillent au gouvernement fédéral, même si le pays est bilingue et même si on a un programme boiteux de formation linguistique au gouvernement fédéral.

Par contre, à partir du moment où on veut accéder à un poste de plus haut niveau, si on a des interactions, par exemple, avec des directeurs régionaux, à ce moment, il y a de plus en plus d'exigences pour que ces gens rencontrent les exigences linguistiques des deux langues partout au Canada.

**Le sénateur Champagne :** On a récemment entendu parler des employés d'Air Canada qui devront offrir les mêmes services dans les deux langues, que ce soit sur West Jet ou autres. Quelqu'un a dit : « Oui, mais vous rendez-vous compte de tous les anglophones de l'Ouest qui vont perdre leur emploi? » Ma réaction a été tout simplement de me demander : « Est-ce qu'il y a un unilingue francophone qui aurait pu avoir le même poste? »

**Mme Demers :** Non.

**Le sénateur Champagne :** C'est là que je deviens un peu agressive. Je comprends mal que vous ayez des fonctionnaires qui ont pu bénéficier de ces cours de français pendant tant d'années, qui ne parlent toujours pas la langue correctement, et qui peuvent difficilement rendre un service dans la langue de leur client.

Malgré tout, on fait des histoires parce que, évidemment, la Commission a été déménagée à Vancouver, où il y a un bassin francophone qui est moindre. Mais est-ce qu'on va prendre un francophone unilingue à Vancouver et le placer à votre bureau? Je me pose la question.

**Mme Demers :** Non. C'est sûr que non.

**Le sénateur Champagne :** Pourtant, on trouverait peut-être à Montréal, dans un bureau du gouvernement fédéral, un unilingue anglophone. C'est une des choses qui me fait poser des questions sur l'application de la Loi sur les langues officielles, quand il s'agit du gouvernement du Canada.

**Mme Demers :** S'il n'y avait pas eu de laxisme dans l'application des politiques en matière de langues officielles depuis plus de 30 ans, on n'en serait pas là aujourd'hui. Si les politiques avaient été appliquées telles qu'elles avaient été écrites, je peux vous garantir que la population bilingue serait beaucoup plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'est en réalité. Les préoccupations soulevées par les anglophones par rapport à des positions bilingues sont les mêmes soulevées par les francophones à Montréal qui desservent une population francophone, et qui doivent être bilingues. Ils sont aussi préoccupés par l'application des deux langues officielles et l'obligation de rencontrer cette exigence-là, autant que les anglophones ailleurs au pays.

Ce n'est pas une question de francophone, c'est une question d'unilingue. Qu'on soit francophone ou anglophone, il y a des obligations à apprendre la deuxième langue.

**Le sénateur Champagne :** On aura trouvé une façon de résoudre le problème lorsqu'on aura convaincu tous nos systèmes d'éducation qu'un étudiant qui sort du cégep doit être bilingue pour avoir un diplôme. Espérons que ce sera demain la veille.

**Senator Tardif:** Do you think that the Canadian Tourism Commission is fully meeting its obligations as far as the application of the Official Languages Act is concerned, and more specifically Part V?

**Ms. Demers:** I do not know. The commission moved a year ago. They had a lot of positions to fill, and I did not have the opportunity of checking which types of positions have been filled before coming here today. What I can tell you, and this in part explains my scepticism, is that when the CTC was here in Ottawa, they also fell short of fully meeting the language requirements.

I extrapolate by saying that the situation is probably at the very least the same if not worse since they moved to Vancouver.

**Senator Tardif:** Have any employees reported difficulties in using their preferred language?

**Ms. Demers:** No.

**Senator Tardif:** Staff in Vancouver told us they had drafted an action plan and had had quite a good assessment from the Commissioner of Official Languages. So, we will see.

I would like to come back to something. You lost about \$5 million in the recently announced cutbacks. I am referring to the \$5.76 million which was not used in the relocation from Ottawa to Vancouver. Could this money not be used for language training? Can you explain why this money was not used?

**Ms. Demers:** I do not know under which vote that money came. It is difficult for the federal government to transfer money from vote to another. I can confirm, however, that there is a glaring lack of financial resources for language training, not only at the Canadian Tourism Commission, but throughout the entire public service.

**Senator Robichaud:** You have said that there is a glaring lack of funding, so in your opinion, as long as this continues to be the case, you believe that it is not the time for relocation to regions not designated bilingual?

**Ms. Demers:** I think you are trying to put words into my mouth?

**Senator Robichaud:** No, not at all.

**Ms. Demers:** I am not against the relocation of a federal institution to any area of the country. My issue is that, in the department I represent, staff is entitled to express themselves in whichever language they choose and Canadians have the right to receive services in the language of their choosing in regions designated bilingual. Vancouver is not a region with a bilingual designation. And no matter how cooperative the people involved in the relocation are, there are going to be huge challenges when it comes to rebuilding the commission in Vancouver and meeting obligations to provide services to the public in both official languages. That is my message. I am not against having federal agencies transferred elsewhere in the country. But as long as we

**Le sénateur Tardif :** Est-ce que vous estimez que la Commission canadienne du tourisme s'acquitte bien de ses responsabilités portant sur l'application de la loi sur les langues officielles, quant à la partie V?

**Mme Demers :** Je ne sais pas. La Commission a déménagé depuis un an. Ils ont dû doter beaucoup de postes, et avant de venir ici, je n'ai pas eu l'opportunité de valider la nature des postes qui ont été comblés. Ce que je peux vous dire, c'est ce qui explique en partie mon scepticisme, lorsqu'ils étaient ici à Ottawa, ils avaient également des lacunes pour rencontrer les exigences linguistiques à la Commission canadienne du tourisme.

J'extrapole en disant probablement que la situation est tout au moins la même ou pire depuis qu'ils sont à Vancouver.

**Le sénateur Tardif :** Aucun employé ne vous a fait part de difficultés quant à l'utilisation de la langue de leur choix?

**Mme Demers :** Non.

**Le sénateur Tardif :** Des gens de Vancouver nous ont dit qu'ils avaient complété un plan d'action et qu'ils avaient reçu une assez bonne évaluation de la commissaire aux langues officielles. On verra bien.

J'aimerais revenir cependant sur un point. Vous avez perdu environ cinq millions de dollars dans les coupures annoncées récemment. Des fonds non utilisés dans le déménagement d'Ottawa à Vancouver, il s'agit de 5,76 millions de dollars. Est-ce que ce montant ne pourrait pas être utilisé pour la formation linguistique? Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi cet argent n'a pas été utilisé?

**Mme Demers :** J'ignore à quelle ligne budgétaire appartenait cet argent. Il est difficile au gouvernement fédéral, surtout maintenant de transférer d'une ligne budgétaire à une autre des montants d'argent. Je peux vous dire par contre, qu'il y a un manque criant de ressources financières pour la formation linguistique, pas seulement à la Commission canadienne du tourisme mais à la grandeur de la fonction publique.

**Le sénateur Robichaud :** Tant que cette situation dure, vous dites qu'il y a un manque criant, vous maintenez toujours votre position, à savoir que ce n'est pas le temps de faire des déménagements dans des régions non désignées bilingues?

**Mme Demers :** Je pense que vous essayez de me faire dire des choses?

**Le sénateur Robichaud :** Non, pas du tout.

**Mme Demers :** Je ne suis pas contre le déménagement d'institution fédérale n'importe où au pays. Là où j'en suis, c'est que le ministère que je présente a le droit de s'exprimer dans la langue de son choix et que les Canadiens ont le droit de recevoir les services dans la langue de leur choix, dans les régions désignées bilingues. Vancouver n'est pas une région désignée bilingue. Et malgré toute la bonne volonté de ceux qui sont impliqués dans cette relocalisation, le fait de rebâtir la Commission à Vancouver, il y aura certainement des défis énormes à rencontrer les obligations de rendre les services à la population dans les deux langues officielles. Là, est mon message. Je ne suis pas contre le transfert d'agence fédérale ailleurs au pays. Mais tant et aussi

continue to lack the tools and means whereby we can ensure that official languages are respected throughout the entire country, I will not be happy.

**Senator Robichaud:** I understand your position. In the last line of your presentation, you said "At the end of the day, our advice to any government contemplating moving head offices of federal agencies into unilingual parts of the country would be "Don't do it," for the reasons outlined through this brief."

**Ms. Demers:** Yes.

**Senator Robichaud:** You are talking about availability of funding for training?

**Ms. Demers:** Access to funding for training, the number of people who meet the language requirements at the place of work and availability of services in both official languages.

**Senator Robichaud:** If you had to give an assessment of funding levels for official languages, what would it be at this point in time?

**Ms. Demers:** What is my appraisal of the funding situation right now?

**Senator Robichaud:** Yes.

**Ms. Demers:** It is pitiful! Federal government departments and agencies have been attempting to do more with less for the past ten years. And the first thing to go is training, whether it is language training or any other type of training. When the purse strings are tightened and training budgets are cut, well then language training falls by the wayside. Departments hold "lunch and learn" sessions to learn French or English. If I were a complete novice in English, I do not think attending that sort of thing once or twice a week would help me develop my skills in the country's second language. They do not have the means to replace people in order to send them to language training, nor do they have the ongoing funding to support somebody learning a second language. What more can I say? They simply do not have the resources.

**Senator Robichaud:** Thank you.

**Senator Champagne:** I am going to play the devil's advocate and tell you that you are not entirely right about what you just said. I was very lucky on one occasion when I was coming home from a trip. One of my bags was lost on my way back home from Vancouver. And I was returning home from abroad I had to go through customs and have my suitcase cleared so that it could be sent to me. A tall and beautiful young lady approached me and said, "Madam, does speak French" because she had seen my name. She chatted with me for about 15 or 20 minutes in impeccable French. She was delighted to tell me she had just sat for her oral exam and would soon have to go back for her written exam. As it turns out, she had spent time in Chicoutimi taking French classes. The quality of this young woman's French was good enough to make many native speakers ashamed. So clearly, it depends on who you are dealing with.

longtemps qu'on ne se sera pas doté des moyens et outils pour s'assurer que les langues officielles sont respectées dans le pays en entier, je m'opposerai.

**Le sénateur Robichaud :** Je comprends votre position. À la dernière ligne de votre présentation, vous dites: « En fin de compte nous disons à tout gouvernement qui envisage de déménager des bureaux, des organismes fédéraux à l'extérieur d'Ottawa, dans des parties unilingues au pays, ne le faites pas, pour toutes les raisons énoncées auparavant ».

**Mme Demers :** Oui.

**Le sénateur Robichaud :** Il s'agit de disponibilité de fonds pour la formation?

**Mme Demers :** La disponibilité de fonds de formation, la disponibilité de gens qui rencontrent les exigences sur place et la disponibilité des services dans les deux langues officielles.

**Le sénateur Robichaud :** Si vous deviez évaluer la disponibilité des fonds pour les langues officielles, quel pourcentage croyez-vous qui soit en place présentement?

**Mme Demers :** Quel pourcentage des fonds est en place au moment où on se parle?

**Le sénateur Robichaud :** Oui.

**Mme Demers :** Moins que rien! Les ministères et agences du gouvernement fédéral sont sur une tangente de faire plus avec moins depuis 10 ans. L'élément premier qui disparaît toujours, c'est la formation. Que ce soit la formation linguistique ou toute autre forme de formation. Lorsqu'on resserre les cordons de la bourse et qu'on coupe les budgets de formation, alors elle disparaît. Les ministères vont faire des « lunch and learn » pour apprendre le français ou l'anglais. Si je n'avais aucune notion d'anglais, je ne suis pas certaine si dans un tel événement une fois par semaine ou deux, je développerais beaucoup d'habileté dans la deuxième langue du pays. Ils n'ont ni les moyens de remplacer les gens pour les envoyer en formation ni de payer sur une base continue pour que quelqu'un apprenne une langue seconde. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise? Les ressources n'y sont pas.

**Le sénateur Robichaud :** Merci, madame.

**Le sénateur Champagne :** Je me ferai l'avocat du diable et vous dire que vous n'avez pas complètement raison dans ce que vous venez de dire. J'ai vécu une occasion tout à fait fortuite, où je rentrais de voyage. J'arrivais à Vancouver, on a perdu une de mes valises. Comme je venais de l'étranger, j'ai dû aller à la douane, pour qu'on puisse par la suite dédouaner ma valise et me la faire parvenir. Je vois cette belle grande jeune fille qui m'approche et qui me dit : «Madame parle français » parce qu'elle avait vu mon nom. Elle m'a fait une conversation pendant 15 ou 20 minutes dans un français impeccable. Toute heureuse de me dire qu'elle venait de passer son examen oral et qu'elle devait retourner pour son examen écrit. On l'avait envoyée à Chicoutimi justement, pour le cours de français. Cette jeune femme parlait un français à faire honte à bien des gens dont c'est la langue maternelle. Je me dis donc que cela dépend des gens.

The amount of time it takes to learn a second language depends on the individual, his or her ear, talent, and will to succeed. In light of this, it is not completely fair to lay all the blame on the government. I myself had a real life experience, with real people, of which I am extremely proud.

**Ms. Demers:** I have also met people like that, but I can assure you they are the exception to the rule.

**Senator Champagne:** You are in a better position to know this than I am.

**Ms. Demers:** There are very few opportunities nowadays to learn a second language.

**Senator Tardif:** I have always been concerned with protecting people's vested rights under the Official Languages Act and, if possible, having these rights extended to the whole country.

You indicated your agreement with Commissioner Fraser's remarks from a few weeks ago about the importance of adopting permanent regulations.

**Ms. Demers:** Yes.

**Senator Tardif:** Would adopting such regulations, especially concerning Part V and VII of the Official Languages Act, and perhaps even Part IV, not be a step in the right direction?

**Ms. Demers:** Yes.

**Senator Tardif:** In your opinion, is that a recommendation we could include in our report?

**Ms. Demers:** Absolutely.

**Senator Tardif:** In doing so, head offices would be relocated to unilingual regions only if such regulations are implemented and followed?

**Ms. Demers:** That is right.

**The Chairman:** Ms. Demers and Mr. Peirce, we would like to thank you for your presentation and for having agreed to answer our questions.

We will now be hearing from representatives from the Child Care Advocacy Association of Canada. The association believes the government's decision to scrap federal-provincial-territorial early learning and child care agreements will have major consequences nationwide and has asked to come and present on this issue.

We have Ms. Monica Lysack before us, Director General, and Ms. Amanda Mayer, Finance and Administration Coordinator. The President, Ms. Jody Dallaire, is on her way and we hope she will arrive before we have finished.

Welcome ladies. As agreed, you have ten minutes for your presentation, which will be followed by a question period. The floor is yours.

Le temps consacré à l'apprentissage dépend de la personne qui suit le cours, de son oreille, de son talent et de son désir de réussir. Il n'est pas tout à fait juste de condamner ce que fait le gouvernement dans ces cas. D'ailleurs, j'ai moi-même vécu l'expérience dans une situation réelle, avec des personnes réelles, et j'en suis très fière.

**Mme Demers :** J'ai aussi rencontré de telles personnes, mais elles sont les exceptions qui confirment la règle, je puis vous le garantir.

**Le sénateur Champagne :** Vous êtes mieux placée que moi pour le savoir.

**Mme Demers :** De nos jours, il existe très peu d'opportunités d'apprendre une langue seconde.

**Le sénateur Tardif :** Mon intérêt est toujours de protéger les droits acquis en vertu de la Loi sur les langues officielles et, si possible, d'étendre ces droits dans tout le pays.

Vous avez affirmé votre accord aux propos du commissaire Fraser, il y a quelques semaines, selon lequel il serait important d'adopter des règlements permanents.

**Mme Demers :** Oui.

**Le sénateur Tardif :** S'il était possible d'adopter de tels règlements et d'envisager l'élaboration de règlements touchant les parties V et VII de la Loi sur les langues officielles, et peut-être même la partie IV, ne serait-ce pas un progrès?

**Mme Demers :** Oui.

**Le sénateur Tardif :** Est-ce, à votre avis, une recommandation que nous pourrions inclure dans notre rapport?

**Mme Demers :** Absolument.

**Le sénateur Tardif :** Ainsi, on effectuerait des relocalisations dans des régions unilingues seulement si ces règlements sont mis en place et respectés?

**Mme Demers :** Voilà.

**La présidente :** Mme Demers et M. Peirce, nous tenons à vous remercier de votre présentation et d'avoir accepté de répondre à nos questions.

Nous recevons maintenant les représentantes de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. L'association croit que la décision du gouvernement d'abolir les ententes fédérales-provinciales-territoriales sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants aura des répercussions majeures au pays et elle a demandé à venir exposer son point de vue sur le sujet.

Nous avons devant nous Mme Monica Lysack, directrice générale, et Mme Amanda Mayer, coordonnatrice des finances et de l'administration. La présidente, Mme Jody Dallaire, est en route et nous espérons qu'elle arrivera avant que nous ayons terminé.

Bienvenue mesdames. Tel que convenu, vous avez 10 minutes pour votre présentation qui sera suivie d'une période de questions. La parole est à vous.

**[English]**

**Monica Lysack, Executive Director, Child Care Advocacy Association of Canada:** Thank you for the opportunity to be here and also thank you for your patience. Ms. Dallaire called me on her cell phone and she is on her way here. I hope you will have the opportunity to hear from her. While Amanda Mayer and I will try to communicate the facts to you, I think that when you hear from Ms. Dallaire, who is a francophone parent, from her heart her experience and that of other parents like her in her community of New Brunswick and other families across Canada, how this affects them so deeply, it will be much more meaningful than any of the facts that we could share with you.

I will turn it over to Ms. Mayer, who will read Ms. Dallaire's statement. Please remember that this is on behalf of Ms. Dallaire, who is a parent and the chair of our board.

**[Translation]**

**Amanda Mayer, Finance and Administration Coordinator, Child Care Advocacy Association of Canada:** On behalf of our association, I would like to thank the Senate Standing Committee on Official Languages for this opportunity to outline the connection between quality child care services and protecting the French language and culture of francophones in minority communities. As a francophone mother living in New Brunswick and a volunteer on the board of directors of the Provincial Francophone Parents Association, I am delighted to be able to present this brief today, on National Children's Day.

Our bilingual organization was founded in 1983. Our goal is to ensure that all children enjoy access to an integrated system of good quality government-funded child care. Association membership is open to more than four million Canadians including, among others, parents, child care workers, researchers and students, as well as other organizations.

I would like to begin by referring to two sections of the Official Languages Act which relates to the issue I am going to address today.

2. The purpose of the act is to:

(b) support the development of English and French linguistic minority communities and, generally, to advance the equality of status and use of the English and French languages within Canadian society;

41. The Government of Canada is committed to enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and supporting and assisting their development, and fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society.

**[Traduction]**

**Monica Lysack, directrice générale, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance :** Merci de me donner l'occasion d'être ici et merci également de votre patience. Mme Dallaire m'a appelée pour me dire qu'elle est en route. J'espère que vous aurez l'occasion d'entendre ce qu'elle a à dire. Amanda Mayer et moi-même tenterons de vous communiquer les faits, mais je pense que lorsque vous entendrez Mme Dallaire, qui est un parent francophone, vous parler du fond du cœur de son expérience et de celle des autres parents comme elle dans sa collectivité au Nouveau-Brunswick et des autres familles au Canada, de la façon dont cela les touche profondément, vous comprendrez beaucoup mieux la situation que si nous tentions de vous l'expliquer.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Mayer qui lira la déclaration de Mme Dallaire. N'oubliez pas qu'il s'agit de la déclaration de Mme Dallaire, qui est un parent et la présidente de notre conseil d'administration.

**[Français]**

**Amanda Mayer, coordonnatrice des finances et de l'administration, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance :** Au nom de notre association, je remercie le Comité sénatorial permanent des langues officielles de cette occasion de démontrer les liens entre les services de garde à l'enfance de qualité et la protection de la langue et de la culture françaises des francophones vivant en milieu minoritaire. En tant que maman francophone vivant au Nouveau-Brunswick et bénévole au sein du conseil d'administration de l'Association francophone de parents de la province, il me fait grandement plaisir de présenter ce mémoire aujourd'hui, en cette Journée nationale de l'enfant.

Notre organisme bilingue a été fondé en 1983. Nous travaillons en vue d'assurer à tous les enfants l'accès à un système intégré de garde d'enfants de bonne qualité et financé par l'État. L'adhésion à l'Association est offerte à plus de quatre millions de Canadiens et Canadiennes comprenant, entre autres, des parents, des intervenants en services de garde, des chercheurs et étudiants, ainsi que divers organismes.

J'aimerais commencer en citant deux articles de la Loi sur les langues officielles qui s'appliquent à la question que je veux traiter aujourd'hui.

2. La présente loi a pour objet :

b) d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et, d'une façon générale, de favoriser, au sein de la société canadienne, la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais;

41. Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

In addition to these sections of the Official Languages Act, section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms states that francophone parents outside Quebec and anglophone parents in Quebec are entitled to educate their children in their own language.

Unfortunately, francophone parents holding these rights, living outside Quebec are registering their children in French schools less and less. That means that our francophone communities are gradually dying away.

According to a demo-linguistic profile done by Rodrigue Landry, only one Canadian child in two who are entitled to education in French have French as their mother tongue. For your information, Mr. Landry is the Director of the Canadian Institute for Research on Linguistic Minority. Families holding these rights include those where both parents are francophones, those where one parent is francophone and francophone single parent families. Unless these children go to French school, they lose their right under section 23 of the Charter.

We have to wonder why this is happening. The research shows that in order to guarantee the survival of a minority language, communities must give the minority institutions or a place where people can speak their language and express their culture in order for the linguistic minority to preserve its language and culture.

So we have to find ways of allowing families to live in their own language and culture, including early childhood services, so that they can pass on their language and culture to their children.

When we look at the two sections in question in the Official Languages Act, we would assume that the Canadian government should take all necessary steps to ensure the survival of the language and culture of the minority. Unfortunately, that is not yet a reality in Canada as regards high quality early childhood services.

Very few regulated child care services are available for children in Canada outside Quebec. Approximately 15 per cent of children have access to them. There is an even greater shortage for families that want service in French or that live in rural communities.

As a francophone mum living in New Brunswick, my colleague had seen the impacts of this lack of service. When her children were young, the family was living in Fredericton, the capital of the only bilingual province in the country. There was no regulated child care in French for children under two. Moreover, they could not find a private francophone caregiver, so their first born had a private anglophone caregiver. Her son had difficulties during this time of his life. As a francophone couple, they chose to speak only French at home. And their son found himself five days a week in an environment where he did not understand the language being spoken.

En plus de ces articles de la Loi sur les langues officielles, l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés reconnaît aux parents francophones vivant hors Québec et aux parents anglophones du Québec le droit à l'enseignement de leurs enfants dans leur langue.

Malheureusement, les parents ayant droit francophones vivant hors Québec inscrivent de moins en moins leurs enfants dans les écoles francophones, ce qui signifie que nos communautés francophones s'effacent petit à petit.

Selon un profil démo-linguistique de Rodrigue Landry, seulement un enfant canadien sur deux, né de parents ayant droit, a le français comme langue maternelle. Pour votre information, M. Landry est le directeur de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. Les familles ayant droit comprennent les familles où les deux parents sont francophones, celles dont un des parents est francophone, et les familles monoparentales francophones. À moins de fréquenter l'école en français, ces enfants perdent leur statut d'ayant droit selon l'article 23 de la Charte.

Il faut se demander pourquoi cela se produit. La recherche nous démontre que pour assurer la survie d'une langue minoritaire, les communautés doivent fournir à la minorité des institutions et lieux où les gens peuvent parler leur langue et vivre leur culture afin que la minorité linguistique puisse préserver sa langue et sa culture.

Il faut alors trouver des moyens de permettre aux familles de vivre leur langue et leur culture, incluant des services à la petite enfance, leur permettant de la transmettre aux enfants.

Quand on regarde les deux articles cités de la Loi sur les langues officielles, on tiendrait pour acquis que le gouvernement canadien devrait prendre tous les moyens pour assurer la survie de la langue et de la culture de la minorité. Malheureusement ceci n'est pas encore une réalité au Canada en ce qui concerne les services de qualité à la petite enfance.

Très peu de services de garde à l'enfance réglementés sont disponibles aux enfants canadiens vivant hors Québec. Environ 15 p. 100 des enfants y ont accès. Il existe une pénurie encore plus prononcée pour les familles qui cherchent des services en français ou qui vivent en milieu rural.

Comme maman francophone vivant au Nouveau-Brunswick, elle a vu les impacts de ce manque de service. Quand ses enfants étaient en bas âge, ils vivaient à Fredericton, la capitale de la seule province bilingue du pays. Il n'existe aucun service de garde à l'enfance réglementé en français pour les enfants ayant moins de deux ans. De plus, ils n'ont pas réussi à trouver une gardienne privée qui parlait le français, alors que leur premier né a dû fréquenter une gardienne privée anglophone. Son fils a vécu difficilement cette période de sa vie. Comme couple francophone, ils ont fait le choix de parler uniquement le français à la maison et le voilà cinq jours par semaine dans un environnement où il ne comprend pas la langue.

At age two, he was able to go to the only francophone child care centre in the city. It can only take a small percentage of the francophone children in the city. What do the other families do? How can they pass on their language and culture to their children when the support services are not available for them?

The same thing happens throughout the country. A dad living in Ottawa, the national capital, told us that it is almost impossible to find regulated child care services in French. He told us that more and more exogamous families enrol their children in school in English because by the time children are of school age, they understand very little French.

In New Brunswick, francophones make up over half the rural population. These communities are located far away from major centres, and services are virtually non-existent, or of poor quality. The illiteracy rate in New Brunswick is 68 per cent, and 40 per cent of these people are under 40 — in other words, the age of people who have children.

It is essential that eligible parents have access to high quality services in their community in French. Francophone parents realize this. That is why organizations such as the Commission nationale des parents francophones and the francophone associations in the provinces are working actively to achieve the same goal that we are trying to achieve, mainly to ensure that high quality services are available.

Canadians want a universal child care system. This year, Environics polled over 2,000 Canadians to find out what they thought about child care services.

Sixty-seven per cent thought that the shortage of affordable child care was a serious problem, but 82 per cent thought that governments have an important role to play in child care and are also in favour of establishing a national child care and educational program.

The poll also revealed that there is a broad consensus within the Canadian population that child care services allow parents to work, provide children with a safe environment, prepare children for school, promote learning and the development of young children and are essential in ensuring the survival of low-income families.

Last year, all the provinces signed an agreement with the federal government to transfer \$5 billion over five years to the provinces. This was to enable the provinces to develop and establish a long-term plan for education and child care services. All the agreements included a clause on the minority language.

In New Brunswick, they have started drafting two curriculums for child care services, one in English, which is being done by the University of New Brunswick, and the other in French, which is being done by the University of Moncton.

À l'âge de deux ans, il a pu entrer dans le seul centre de garderie francophone de la ville. Ce centre peut seulement accueillir une petite fraction de la population des enfants francophones de la ville. Que font les autres familles? Comment peuvent-elles transmettre la culture et la langue à leurs enfants lorsque les services d'appui ne leur sont pas disponibles?

Cette réalité se répète à travers le pays. Un papa vivant à Ottawa, notre capitale, nous a communiqué qu'il est quasi impossible de trouver des services de garde à l'enfance réglementés en français. Il nous dit que de plus en plus de familles exogames choisissent d'inscrire leurs enfants à l'école en anglais car les enfants arrivent à l'école comprenant très peu le français.

Au Nouveau-Brunswick, les francophones représentent plus de la moitié de la population vivant en milieu rural. Ces communautés sont isolées des grands centres et les services sont quasi inexistant ou, encore, de mauvaise qualité. Il existe un taux d'analphabétisme au Nouveau-Brunswick de 68 p. 100, dont 40 p. 100 sont âgés de moins de 40 ans, soit la population qui a des enfants.

Il est essentiel que les parents ayants droit aient accès à des services de qualité dans leur communauté en français. Les parents francophones le réalisent. C'est pour cette raison que des organismes comme la Commission nationale des parents francophones et les associations francophones des provinces travaillent activement dans le même sens que notre organisme, c'est-à-dire pour assurer que des services de qualité soient disponibles.

Les Canadiens et Canadiennes veulent un système universel de garde à l'enfance. Cette année, la firme Environics a mené un sondage auprès de plus de 2 000 Canadiens et Canadiennes dans le but de connaître leur opinion sur les services de garde.

Soixante-sept pour cent considèrent que la pénurie des services de garde abordables constitue un problème grave, tandis que 82 p. 100 estiment que les gouvernements ont un rôle important à jouer en matière de services de garde et sont également en faveur de la création d'un programme national de services éducatifs et de garde à l'enfance.

Le sondage a aussi révélé qu'il existe un large consensus au sein de la population canadienne voulant que les services de garde permettent aux parents de travailler, procurent aux enfants un milieu sûr, préparent les enfants pour l'école, favorisent l'apprentissage et le développement des jeunes enfants et sont essentiels pour assurer la subsistance des familles à faible revenu.

L'an dernier, chaque province a signé une entente avec le gouvernement fédéral qui transférait cinq milliards de dollars, sur cinq ans, aux provinces, leur permettant d'élaborer et d'implanter un plan à long terme pour les services d'éducation et de garde à l'enfance. Toutes les ententes comprenaient une clause au sujet de la langue minoritaire.

Au Nouveau-Brunswick, ils ont commencé à mettre sur papier deux curriculums pour les services de garde à l'enfance, soit un en anglais élaboré par l'Université du Nouveau-Brunswick et l'autre en français élaboré par l'Université de Moncton.

The agreement signed in Ontario was the emphasis for the Babies Best Start Program. Media reports show that a number of child care services in French were developed as a result of this initiative, including the Centre éducatif Village d'Élisabeth, in Waterloo, which provides services for 66 children aged 18 months and over. Sainte-Marie school in Simcoe is now opening its doors to pre-school children and includes a program in French for very young children.

Unfortunately, the establishment of an improvement to programs for francophone and exogamous families could come to an end, because the federal government has announced this year that the agreements will be cancelled. The Government of Canada has replaced the agreement with a family allowance of \$100 a month. This money will definitely help families. However, it will not create more space in child care centres, or make services more affordable for parents, or improve the quality of services available to families and children.

The government has also announced an initiative whereby it will offer tax credits and incentives to businesses to encourage them to establish child care spaces. However, this initiative is really a reduction of \$950 million a year, because it provides for an investment of \$250 million, rather than the \$1.2 billion a year that had been provided under the federal-provincial agreements.

Moreover, I fail to see how this initiative will meet the needs of francophone families in minority communities, because there is no provision for the linguistic minority communities.

Investments must be made in our communities to enable them to meet the language and cultural needs of families living there. The needs are felt for all Canadian children, but are even more urgent for the minority communities. Consequently, we would like to make the following recommendations to the federal government.

First, federal assistance to the provinces and territories must be restored and increased in a sustained and long-term way. Federal transfers must be used to improve and expand child care services so as to promote high quality, universal affordable services.

Second, we need legislation on child care that recognizes the principles of a Canada-wide child care system, requires the government to be accountable to Parliament and respects the rights of Quebec and the First Nations to establish their own child care system.

Third, we must replace the financial incentives for child care spaces with transfer to the provinces and territories to be used to establish child care services.

In order to ensure we meet the needs of Canada's linguistic minorities the federal government must increase public investment far beyond the bilateral commitment of \$5 billion over five years, which recently came to an end. In cooperation with the provinces and territories, this public funding must

L'entente, signée en Ontario, a vu la naissance du programme Meilleur Départ. En regardant les reportages médiatiques, on peut voir que plusieurs services de garde à l'enfance en français ont vu le jour sous cette initiative, dont le Centre éducatif Village d'Élisabeth, à Waterloo, qui accueille 66 enfants de 18 mois et plus. L'école Sainte-Marie de Simcoe ouvre maintenant ses portes aux enfants d'âge préscolaire et inclut un programme de francisation pour les enfants en bas âge.

Malheureusement, la création et les améliorations de programmes disponibles aux familles francophones et exogames risquent de prendre fin, car le gouvernement fédéral a annoncé cette année l'annulation des ententes. Le gouvernement canadien a remplacé les ententes avec une allocation familiale de 100 \$ par mois. Ces fonds vont certainement aider les familles. Toutefois, ils ne vont pas créer plus d'espace en garderie éducative, ni rendre les services plus abordables pour les parents, ni améliorer la qualité des services disponibles aux familles et aux enfants.

Le gouvernement a aussi annoncé une initiative où il prévoit offrir des crédits d'impôt et des incitatifs aux entreprises dans le but de créer des places en garderie. Cependant, cette initiative représente véritablement une réduction de 950 millions de dollars par année, car elle prévoit un investissement de 250 millions de dollars au lieu des 1,2 milliard de dollars par année dans le cadre des ententes fédérales-provinciales.

D'autre part, je ne vois pas comment cette initiative va rencontrer les besoins des familles francophones vivant en milieu minoritaire, car elles n'incluent aucune prévision pour les minorités linguistiques.

Il faut investir dans nos communautés afin de leur permettre de rencontrer les besoins linguistiques et culturels des familles qui y résident. Les besoins se font sentir pour tous les enfants canadiens, mais sont encore plus criants pour les communautés minoritaires. Par conséquent, voici ce que nous recommandons au gouvernement fédéral.

Premièrement, il faut rétablir et augmenter l'aide fédérale, de façon soutenue et à long terme, destinée aux provinces et aux territoires. Les transferts fédéraux doivent être axés sur l'amélioration et l'expansion des services de garde visant à favoriser la qualité, l'universalité et le caractère abordable des services.

Deuxièmement, il faut adopter une loi sur la garde d'enfants, qui reconnaît les principes d'un système de service de garde pancanadien, oblige le gouvernement à rendre des comptes au Parlement et respecte les droits du Québec et des Premières nations à établir leur propre système de service de garde.

Troisièmement, il faut remplacer les incitatifs financiers relatifs aux places dans les services de garde par des transferts de fonds dédiés aux provinces et aux territoires, qui seront utilisés pour créer des services de garde.

Afin de faire en sorte que nous rencontrions les besoins des minorités linguistiques au Canada, le gouvernement fédéral doit accroître l'investissement public bien au-delà de l'engagement bilatéral de cinq milliards de dollars sur cinq ans, qui a récemment pris fin. En collaboration avec les provinces et les territoires, ce

include a targeted investment strategy, namely a government policy. The funding must also include a requirement on the part of community service providers and the various levels of government to be accountable. These suppliers and government bodies must put forward a whole range of high quality, universal affordable community child care services in Canada.

**The Chairman:** Before continuing, I would like to welcome Ms. Jody Dallaire, the President of the Childcare Advocacy Association of Canada, who has just arrived from New Brunswick. We will now begin our question period with Senator Murray.

**Senator Murray:** In our report on minority language education, we mentioned the same figures as you do in your brief, namely the low percentage of rights-holders who attend schools in French. We mentioned the need to begin in early childhood to familiarize children with French language and culture, something that is sometimes missing at home.

You recommend that Parliament pass legislation on child care which, among other things, would respect the rights of Quebec and the First Nations to set up their own child care system. Why do you mention Quebec in particular?

I have read all the agreements in fact I have them before me — and I note that there is some asymmetry in all the agreements which give a great deal of flexibility to the provinces to establish their own network. However, all the agreements include provisions on the linguistic minorities.

Like you, I deplore the current government's decision to cancel these agreements and to replace them with a payment to individuals, to families, of \$100 a month. However, it is not as though the government did not warn people that this is what it intended to do. Unless I am mistaken, the party that is now in power announced during the election campaign that it intended to cancel these agreements to send families cheques in the amount of \$100.

[English]

Are you all from New Brunswick?

[Translation]

Where are you from, Ms. Lysack?

[English]

**Ms. Lysack:** I am working here in Ottawa, but I have spent almost my entire life in Saskatchewan.

**Senator Murray:** The decision was announced and the decision was taken. I regret it greatly. It is not for me to defend it. I deplore it for many of the same reasons that you do. Where was your government? Why are you here? Where was the Government of New Brunswick or the Government of Saskatchewan? It takes two to sign these agreements. All of those provinces made commitments within the agreement to do justice by their

financement public doit être accompagné d'une stratégie d'investissement ciblé, à savoir une politique gouvernementale. Il doit également être accompagné d'exigences obligeant tous les fournisseurs de services communautaires et les ordres de gouvernement à rendre des comptes. Ces fournisseurs et organismes gouvernementaux doivent proposer toute une gamme de services de garde communautaire de qualité universelle et à des prix abordables au Canada.

**La présidente :** Avant de poursuivre, j'aimerais accueillir Mme Jody Dallaire, présidente de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, qui arrive tout juste du Nouveau-Brunswick. Nous débuterons maintenant notre période de questions avec le sénateur Murray.

**Le sénateur Murray :** Dans notre rapport sur l'éducation des minorités linguistiques, nous avons cité les mêmes chiffres que ceux qui apparaissent dans votre mémoire, soit le faible pourcentage des ayants droit qui fréquentent les écoles françaises. On mentionne le besoin de commencer avec la petite enfance pour familiariser les jeunes à la langue et à la culture françaises, ce qui manque parfois au foyer.

Vous recommandez que le Parlement adopte une loi sur la garde d'enfants qui, entre autres choses, respectera les droits du Québec et des Premières nations à établir leur propre système de service de garde. Pourquoi isolez-vous le Québec?

J'ai lu toutes les ententes — je les ai devant moi — et je remarque une certaine asymétrie dans toutes les ententes qui accordent beaucoup de flexibilité aux provinces de créer leur propre réseau. Cependant, dans toutes les ententes, il y a des dispositions touchant les minorités linguistiques.

Je déplore autant que vous la décision du gouvernement actuel d'annuler ces ententes et de les remplacer par un paiement aux individus, aux familles, de 100 \$ par mois. Toutefois, ce n'est pas comme si le gouvernement n'avait pas prévenu la population de sa politique. Si je ne m'abuse, le parti maintenant au pouvoir avait annoncé, pendant sa campagne électorale, qu'il avait l'intention d'annuler ces ententes et d'envoyer des chèques de 100 \$ par mois aux familles.

[Traduction]

Est-ce que vous venez tous du Nouveau-Brunswick?

[Français]

Mme Lysack, d'où venez-vous?

[Traduction]

**Mme Lysack :** Je travaille ici à Ottawa, mais j'ai passé presque toute ma vie en Saskatchewan.

**Le sénateur Murray :** La décision a été annoncée et la décision a été prise. Je le regrette beaucoup. Ce n'est pas à moi de la défendre. Je le déplore pour les mêmes raisons que vous en grande partie. Où était votre gouvernement? Pourquoi êtes-vous ici? Où était le gouvernement du Nouveau-Brunswick ou le gouvernement de la Saskatchewan? Il faut être deux pour signer ces ententes. Toutes ces provinces se sont engagées à rendre justice

francophone minorities. All of a sudden, in the campaign, the policy was announced by Mr. Harper and his colleagues. I did not hear much complaint from the Government of Saskatchewan or from the Government of New Brunswick or from the Government of Ontario, or from anywhere else. These agreements had been duly signed. The federal government gave 12 months notice and, as we know, it is over at the end of next March. In the case of New Brunswick, it would have meant \$110 million of new money. I do not know how much it means to Saskatchewan or to Ontario, but I have heard little complaint from those provinces. I do not want to be unfair to them — I am sure they complained in their way — but this program is over and done with.

*[Translation]*

I can assure you that as long as the current government is in power, there will be no national child care program of the type you describe.

**Ms. Dallaire:** Why did we mention Quebec specifically and not the other provinces? We live in a federation, and this matter is a provincial responsibility. We targeted Quebec, because it has really established a universal child care system. It has gone much further than the majority of the other provinces. It is true that the people of Canada elected this government. It is true that during the election campaign it did announce that it intended to send \$100 cheques out to families each month. Our organization is in favour of family allowances. We think parents deserve allowances to help them raise their children, but that is not a child care program. This money will not create child care spaces nor make the service more affordable and accessible for families.

A number of provinces have taken a position on this. Unfortunately, mine is not among them. There was a change in government at the last election. Child care was a very important issue during the election campaign. In the next few weeks, we will be meeting with the new government and we hope it will be ready to take a stand on this.

*[English]*

**Ms. Lysack:** In terms of the current government, when you said that there would not be a national child care system, it is important to note that, despite cutting about \$1 billion annually from child care spaces, there is a commitment to keep \$150 million to create child care spaces.

**Senator Murray:** That is not the program that you are envisaging in your paper.

**Ms. Lysack:** No, that is true. Claims to be able to accomplish the same kind of thing by creating 25,000 spaces are not at all the same as creating a national child care system. Providing capital without building a system to address these issues will not at all fix the problem.

à leurs minorités francophones. Tout à coup, au cours de la campagne, M. Harper et ses collègues ont annoncé cette politique. Je n'ai pas beaucoup entendu de plaintes du gouvernement de la Saskatchewan ou du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou du gouvernement de l'Ontario ou de quelque autre gouvernement. Ces ententes avaient été dûment signées. Le gouvernement fédéral a donné un préavis de 12 mois et, comme nous le savons, les ententes viennent à échéance à la fin du mois de mars prochain. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, cela aurait signifié 110 millions de dollars de plus. Je ne sais pas ce que cela aurait représenté pour la Saskatchewan ou pour l'Ontario, mais j'ai entendu très peu de plaintes de ces provinces. Je ne veux pas être injuste à leur égard — je suis certain qu'elles se sont plaintes à leur façon — mais le programme a été éliminé, et c'est terminé.

*[Français]*

Je vous assure que tant et aussi longtemps que le gouvernement actuel sera au pouvoir, il n'y aura jamais un programme national de garderie tel que vous l'envisagez.

**Mme Dallaire :** Pourquoi on a ciblé le Québec et pas les autres provinces? On vit dans une fédération et c'est une responsabilité provinciale. On a ciblé le Québec parce qu'il a vraiment créé un système universel de service de garde. Il est rendu beaucoup plus loin que la majorité des autres provinces. C'est vrai, les Canadiens et les Canadiennes ont élu ce gouvernement. C'est vrai qu'il avait annoncé, pendant la campagne électorale, qu'il voulait envoyer des chèques de 100 \$ par mois aux familles. Notre organisme est en faveur des allocations familiales. On trouve que les parents méritent des allocations pour les aider à élever leurs enfants, mais ce n'est pas un programme de service de garde à l'enfance. Cela ne va pas créer des places ni rendre le service plus abordable et plus accessible pour les familles.

Il y a plusieurs provinces qui ont pris position. Malheureusement, la mienne ne l'a pas fait. On a changé de gouvernement aux dernières élections. Les services de garde étaient un des enjeux très importants de la campagne électorale. Dans les prochaines semaines, on rencontrera le nouveau gouvernement et on souhaite qu'il soit prêt à prendre position.

*[Traduction]*

**Mme Lysack :** En ce qui concerne le gouvernement actuel, lorsque vous avez dit qu'il n'y aurait pas de programme national de garderie, il est important de souligner que, malgré des coupures d'environ 1 milliard de dollars par an pour les places en garderie, on s'est engagé à garder 150 millions de dollars pour créer des places en garderie.

**Le sénateur Murray :** Ce n'est pas le programme que vous envisagez dans votre document.

**Mme Lysack :** Non, c'est vrai. En créant 25 000 places en garderie, on ne peut pas prétendre accomplir la même chose qu'en créant un programme national de garderie. Nous n'allons pas du tout régler le problème en fournissant du capital sans mettre en place un programme.

**Senator Murray:** If there is to be any kind of national system, it will not come from Ottawa. It may have to be something that will come to Ottawa from the provinces and territories. That would be my judgment at this point. Medicare started in Saskatchewan, senator.

[Translation]

You look confused, Senator Robichaud.

**Senator Robichaud:** Yes, but there could be an election coming. If that happens, a number of things could change!

**Senator Murray:** We do not talk politics in the Senate!

**Senator Robichaud:** All I am saying is that times change, as happened in New Brunswick. The parents of New Brunswick approached their government and it seems interested in working with them to establish some type of program. I certainly cannot speak for the province of New Brunswick, but I hope you will be successful. As Senator Murray were saying, this program could move forward and be implemented in a number of other provinces.

**Ms. Dallaire:** Our province has done some innovative things. As we mentioned in our presentation, a French curriculum is being developed for the linguistic minority community, and another one for the anglophones. During the election campaign, the government made a commitment to develop a long term plan for child care services. Of course, our provincial government will ask that the federal government work in partnership with it to provide funding for the system.

**Senator Robichaud:** Do you have any idea how much this system might cost in New Brunswick?

**Ms. Dallaire:** We have some national estimates. I think the figure is \$10 billion a year. We would have to look at this in terms in our population with respect to the impact in New Brunswick. The agreement will have doubled the amount of funding for provincial child care services. We could have made a great deal of progress, with about 13 per cent of children having access to the services. We probably could have doubled that with the long term objectives to create a genuine network for our children.

**Senator Robichaud:** Now that these agreements are no longer on the table and parents are getting each month \$100 per child under six, do you know how much goes to child care and could help set up a system?

**Ms. Dallaire:** Of the \$100?

**Senator Robichaud:** Yes.

**Ms. Dallaire:** It depends where you live. For example, my brother lives in rural New Brunswick, but there are no child care services. I do not think that people in the community will be pulling their \$100 cheques to establish services. Clearly, for parents who already have access to the service, this could help

**Le sénateur Murray :** Si un programme national est mis en place, il ne viendra pas d'Ottawa. Il devra peut-être venir des provinces et des territoires. C'est ce que je pense à ce moment-ci. L'assurance-maladie a commencé en Saskatchewan, sénateur.

[Français]

Vous avez l'air perplexe, sénateur Robichaud.

**Le sénateur Robichaud :** Oui, mais il se pourrait qu'il y ait des élections. À ce moment, il y a bien des choses qui changent!

**Le sénateur Murray :** Au Sénat, on ne parle pas de politique!

**Le sénateur Robichaud :** Je vous dis tout simplement que les temps changent, comme c'est arrivé au Nouveau-Brunswick. En fait, les parents du Nouveau-Brunswick ont approché leur gouvernement et ce dernier semble intéressé à travailler avec eux pour arriver à mettre en place une sorte de programme. Je ne peux certainement pas parler pour la province du Nouveau-Brunswick, mais j'espère que vous allez connaître du succès. Comme le disait le sénateur Murray, ce programme pourrait peut-être faire son chemin et devenir un programme qui pourrait être appliqué dans plusieurs autres provinces.

**Mme Dallaire :** Notre province fait des choses innovatrices. Comme on l'a mentionné dans la présentation, on développe un curriculum francophone pour la minorité linguistique et aussi un curriculum pour les anglophones. Pendant la campagne électorale, on a eu un engagement du gouvernement pour élaborer un plan à long terme pour les services de garde à l'enfance. C'est sûr que notre gouvernement provincial va demander un partenariat avec le gouvernement fédéral pour aider à financer ce système.

**Le sénateur Robichaud :** Est-ce que vous avez une idée du coût de ce système au Nouveau-Brunswick?

**Mme Dallaire :** On a des estimations nationales. Je pense que c'est 10 milliards par année. Il faudrait aller selon notre population pour ce qui est des retombées au Nouveau-Brunswick. L'entente signée aurait doublé le montant qui revenait aux services de garde de la province. C'est sûr qu'on aurait pu faire un grand bout de chemin avec à peu près 13 p. 100 des enfants ayant accès. On aurait probablement pu doubler cela avec des échéances à long terme pour créer un véritable réseau pour nos enfants.

**Le sénateur Robichaud :** Maintenant que ces ententes ne sont plus sur la table et que les parents reçoivent 100 \$ par mois pour chaque enfant de moins de six ans, est-ce que vous savez combien est dirigé vers la garde des enfants et pourrait contribuer à développer un système?

**Mme Dallaire :** Du 100 \$?

**Le sénateur Robichaud :** Oui.

**Mme Dallaire :** Cela dépend où tu vis. Par exemple, mon frère vit au Nouveau-Brunswick rural où il n'y a pas de services de garde à l'enfance. Je ne pense pas que les gens de la communauté vont mettre leur 100 \$ ensemble pour créer des services. C'est sûr que pour les parents qui ont déjà accès aux services, cela pourrait

them pay some of the costs. However, parents have to keep some money to pay their income tax, because the \$100 is taxable. It is a family allowance that does help families, but it does not create child care services, certainly not for the francophone minority living in rural regions.

**Senator Robichaud:** If you live in the greater Moncton area it is less of a problem than if you live in Kent County or elsewhere, is it not?

**Ms. Dallaire:** Definitely, My brother, who lives in Cocagne, has very few services.

**Senator Robichaud:** In contrast, my grand-children in Moncton have access to services that work quite well.

**Ms. Dallaire:** The services are good, but the waiting time is two years.

**Senator Robichaud:** You are right to say that not everyone has access to the services; there are waiting lists. That is unfortunate. Had we been able to keep the agreements, we could have created more child care spaces. Don't you think?

**Ms. Dallaire:** Precisely.

**Senator Comeau:** We are glad that you have come to share your concerns and your proposals with us. I would like you to help me with the figures. I always have trouble with figures when national programs are involved. Please correct me if I am wrong. From what I heard from your presentation, 15 per cent of children currently have access to child care in education services.

**Ms. Dallaire:** The child care services are regulated and they meet minimum standards of health and safety.

**Senator Comeau:** Has the federal government asked for any specific amount as a contribution from the provincial governments? For instance, if the federal government gives 50 cents, should the provinces also contribute 50 cents to the universal program?

**Ms. Dallaire:** The province did not have to contribute to this program. In some provinces, it was agreed that these funds should not replace those already invested by the provincial government.

**Senator Comeau:** There are no specific figures from the provinces or from some of them?

**Ms. Dallaire:** The provinces contributed certain sums, but there was no requirement for them to do so.

**Senator Comeau:** Thus, when the federal government reaches an agreement with a province does it not ask for a minimum percentage of contribution?

**Ms. Dallaire:** No. In fact, the provinces are not all at the same level. Some provinces are more advanced, for instance, Manitoba has developed a system for child care services. Across the board targets would not be suitable for a province like mine, which is far behind the other provinces.

les aider à défrayer les coûts — les parents devraient toutefois en garder pour payer leurs impôts parce que cette somme est imposable. C'est une allocation familiale qui aide les familles, mais cela ne va pas créer des services de garde; certainement pas pour la minorité francophone qui vit en milieu rural.

**Le sénateur Robichaud :** Si vous habitez la grande région de Moncton, c'est moins un problème que si vous habitez dans le comté de Kent ou ailleurs, n'est-ce pas?

**Mme Dallaire :** C'est sûr. Mon frère, à Cocagne, a très peu de services.

**Le sénateur Robichaud :** Par contre, mes petits-enfants à Moncton ont des services qui fonctionnent assez bien.

**Mme Dallaire :** Ils sont bien, il y a des listes d'attente de deux ans.

**Le sénateur Robichaud :** Vous avez raison que n'importe qui n'a pas accès à ces services; il y a des listes d'attente. C'est malheureux. Si on avait pu conserver les ententes, on aurait pu créer beaucoup plus de places en garderie, n'est-ce pas?

**Mme Dallaire :** Exactement.

**Le sénateur Comeau :** Il nous fait plaisir que vous veniez nous faire part de vos inquiétudes et de vos propositions. J'aimerais que vous m'aidez avec les chiffres. J'ai toujours de la difficulté avec les chiffres en ce qui concerne les programmes nationaux. Corrigez-moi si je me trompe. D'après ce que j'ai pu comprendre dans votre présentation, il y a maintenant 15 p. 100 des enfants qui ont accès à des services de garde et d'éducation?

**Mme Dallaire :** Ce sont des services de garde réglementés qui rencontrent les critères minimaux de santé et de sécurité.

**Le sénateur Comeau :** Est-ce qu'il y avait un montant que le gouvernement fédéral demandait des gouvernements provinciaux en termes de contributions? Par exemple, si le gouvernement fédéral donnait 50 cents, est-ce que les provinces devaient également mettre 50 cents dans le programme universel?

**Mme Dallaire :** Ce n'était pas un programme où la province avait besoin de contribuer. Dans certaines provinces, les ententes disaient que ces fonds ne pouvaient pas remplacer les fonds déjà investis par le gouvernement provincial.

**Le sénateur Comeau :** Il n'y avait pas de chiffre spécifique de la part des provinces ou de certaines provinces?

**Mme Dallaire :** Il y avait des montants versés par les provinces, mais il n'y avait pas de demande que les provinces accordent des fonds.

**Le sénateur Comeau :** Donc, le gouvernement fédéral dans une entente avec une province quelconque n'exige pas un montant minimum de pourcentage?

**Mme Dallaire :** Non. C'est vrai aussi que les provinces ne sont pas tous au même niveau. Il y a des provinces qui sont plus avancées, par exemple, le Manitoba a élaboré un système de service de garde. Des cibles unanimes ne conviendraient pas pour une province comme la mienne, qui est beaucoup plus en retard que les autres provinces.

**Senator Comeau:** The program proposed before the current government was a billion per year, five billion spread over five years, was it not?

**Ms. Dallaire:** It was five billion but not necessarily a billion a year. I think that there was less funding at the outset but that it increased over the years.

**Senator Comeau:** You said that a national program like the one proposed would cost 10 billion, did you not?

**Ms. Dallaire:** Yes, you are alright.

**Senator Comeau:** Would this be nine billion short of what was proposed up the last year, if we want to achieve what you propose?

**Ms. Dallaire:** Yes, this is really what it would cost to have a truly universal system where some children have full-time access and others have part-time access. However, we realize that this could not be done overnight and we considered doing it over a longer period of time.

**Senator Comeau:** Apparently, the program was supposed to be national, universal, accessible and of high quality. There was a choice between that for \$1,200 a month. I think that was put forward. I read in a regional newspaper that Carolyn Bennett thought that quality child care services would cost \$90 per day per child. Are you familiar with this figure?

**Ms. Dallaire:** It can vary, depending on where you live in Canada.

**Senator Comeau:** Was the average \$90 per day?

[English]

**Ms. Lysack:** It is difficult to identify an average. Care for infants is expensive. The ratio of infants to caregivers is about 3:1. Parents of infants would be expected to pay a third of the cost, as opposed to four year olds or five year olds, where the ratio might be 8:1 or in some provinces as high as 10:1. The costs are divided accordingly.

There are also differences in terms of offering child care in downtown Vancouver.

**Senator Comeau:** I understand.

**Ms. Lysack:** There are so many variables. It is very difficult to come up with an average.

**Senator Comeau:** I am reading the statement made by Carolyn Bennett, where she said that the cost of full-time child care can reach \$90 per day.

[Translation]

Perhaps that is the highest level. I did the arithmetic. \$90 per day would give around \$24 000 per child over the 52 weeks in a year. With 2 million children, the program could be worth about \$47 billion. I previously heard about figures of around \$18 billion, this figure was given to me as the minimum

**Le sénateur Comeau :** Le programme tel que proposé avant le présent gouvernement, c'était un milliard par an, un chiffre de cinq milliards qui était réparti sur cinq ans?

**Mme Dallaire :** C'était cinq milliards mais ce n'était pas nécessairement un milliard par an. Je pense qu'au début, il y en avait moins puis cela augmentait avec les années.

**Le sénateur Comeau :** Vous avez dit qu'un programme national tel qu'envisagé, serait de 10 milliards?

**Mme Dallaire :** Oui, c'est exact.

**Le sénateur Comeau :** À ce qui était proposé jusqu'à l'année dernière, il manquerait neuf milliards, si on voulait atteindre ce que vous proposez?

**Mme Dallaire :** Oui, pour avoir un système véritablement universel, où il y aura des enfants qui ont accès à temps plein, d'autres à temps partiel. C'est vraiment le coût. Mais on réalise que cela ne se fait pas du jour au lendemain, on avait envisagé de le faire sur une plus longue période de temps.

**Le sénateur Comeau :** La perception est qu'on avait proposé un programme national, universel, accessible et de qualité. C'était le choix entre cela ou 1 200 dollars par mois. Je pense que c'étaient les propositions qui étaient faites. J'ai lu dans un journal régional qui avait été préparé par Carolyn Bennett que cela coûtait 90 dollars par jour, par enfant, pour avoir un service de garde de qualité. Est-ce que c'est un chiffre que vous connaissez?

**Mme Dallaire :** Cela varie selon l'endroit où vous demeurez au Canada.

**Le sénateur Comeau :** La moyenne était de 90 dollars par jour?

[Traduction]

**Mme Lysack :** Il est difficile de déterminer une moyenne. Pour les bébés, les garderies sont chères. Le ratio est d'environ trois bébés pour une éducatrice. Les parents des bébés devraient payer le tiers du coût, tandis que pour des enfants de 4 ou 5 ans, le ratio est de huit enfants pour une éducatrice ou dans certaines provinces il peut atteindre dix enfants pour une éducatrice. Les coûts sont partagés selon le cas.

Il y a également des différences lorsqu'on parle d'offrir des services de garderie au centre-ville de Vancouver.

**Le sénateur Comeau :** Je comprends.

**Mme Lysack :** Il y a tellement de variables. Il est très difficile de déterminer une moyenne.

**Le sénateur Comeau :** Je lis la déclaration de Carolyn Bennett, qui a dit que le coût des services de garde d'enfants à plein temps pouvait atteindre 90 \$ par jour.

[Français]

Peut-être que c'est à son plus haut niveau. J'ai fait le calcul. Si c'est 90 dollars par jour, 52 semaines par année, ce serait environ 24 000 dollars par enfant. Avec 2 millions d'enfants, on parle d'un programme qui vaut environ 47 milliards. J'ai entendu des chiffres qui tournaient autour de 18 milliards auparavant, c'était le chiffre

figure up to about \$30 billion; does this make sense? Did you come up with a \$10 billion figure? This is the first time that I hear about this figure.

**Ms. Dallaire:** This is based on a research and evaluation program with a long-term plan for child care services. The costs were evaluated and it was presumed that not all parents would choose to send their children to child care full-time. Some would choose part-time. According to this assessment, child care services for infants would be much more expensive in Vancouver than in New Brunswick where they would probably cost less.

**Senator Comeau:** Did this assessment include offering an opportunity to every Canadian parent to send their child to child care, no matter where they live, and including parents who work on week-end?

**Ms. Dallaire:** Yes.

**Senator Comeau:** Was it for all parents?

**Ms. Dallaire:** Even parents without jobs could benefit from the service.

**Senator Comeau:** It will be interesting to breakdown these figures. For a long-time, I have wanted to find out how much such a program could cost. I have heard figures going from 18 billion up to 30 billion. This evening I heard about 10 billion for the first time, it is very different. You proposed not to implement your national and universal program immediately. Did you say that you would be given a certain period of time for its implementation?

**Ms. Dallaire:** Yes, exactly.

**Senator Comeau:** In the beginning, who do you think will benefit from the services?

**Ms. Dallaire:** This will vary from province to province. Some provinces were already developing plans, for instance, Ontario had started working on this. There was the Babies Best Start Program. They assessed the basic needs and they targeted the areas with less service. With good planning, I think that this is how things would develop in the other provinces.

In our province, the new government announced that it wanted to create child care space for babies and infants, because that was the most crying need. I think that the needs will vary from province to province.

**Senator Comeau:** The provinces did not have to contribute to this universal program? Did they?

**Ms. Dallaire:** I know that most provinces are contributing to this system.

**Senator Comeau:** Was this not provided for in the agreements?

**Ms. Dallaire:** There were variations. Yes, there was a provision saying that they did not intend to go beyond the amounts allocated to the provinces, and this applied to all the provinces.

qui m'a été donné comme étant le chiffre minimum jusqu'à environ 30 milliards; est-ce que cela a du bon sens? Est-ce que vous êtes arrivés à un chiffre de 10 milliards? C'est la première fois que j'entends ce chiffre.

**Mme Dallaire :** Cela est basé sur un programme de recherche et d'évaluation, où on avait émis un plan à long terme pour les services de garde à l'enfance. Il s'agissait d'évaluer les coûts et d'assumer que tous les parents ne choisiront pas de faire garder leurs enfants à temps plein. Il y en a qui vont choisir le temps partiel. Ces évaluations offrent des coûts où les frais de service à Vancouver pour les bébés sont beaucoup plus dispendieux qu'au Nouveau-Brunswick où ils seraient probablement moins élevés.

**Le sénateur Comeau :** Est-ce que cette évaluation comprenait une offre qui était faite à chaque parent au Canada de pouvoir placer son enfant, peu importe où cette personne vit, y compris les parents qui travaillent les fins de semaine?

**Mme Dallaire :** Oui.

**Le sénateur Comeau :** Tous les parents?

**Mme Dallaire :** Même les parents qui ne travaillent pas pourraient bénéficier du service.

**Le sénateur Comeau :** Ce serait intéressant de voir la ventilation de ces chiffres, cela fait assez longtemps que j'aimerais arriver aux coûts d'un programme comme tel. J'ai entendu des montants de 18 milliards à 30 milliards. Ce soir, c'est la première fois que j'entends parler de 10 milliards, c'est très différent. Vous proposiez que votre programme national et universel ne soit pas en vigueur immédiatement. Vous dites que vous auriez une période de temps pour le mettre en place?

**Mme Dallaire :** Oui, c'est exact.

**Le sénateur Comeau :** Qui bénéficiera des services, d'après vous, au début?

**Mme Dallaire :** Cela va varier de province en province. Certaines provinces avaient des plans d'élaboration, certains étaient déjà commencés en Ontario, par exemple. Il y avait le programme Meilleur départ. Ils ont évalué où étaient les premiers besoins et on a ciblé les endroits où il y avait le moins de service. Si c'est bien planifié, j'imagine que dans les autres provinces, c'est de cette façon que cela se déroulerait.

Dans notre province, le nouveau gouvernement a annoncé qu'il voulait créer des espaces de garde pour les bébés et les poupons, parce que c'est là que le besoin est criant. Je pense que les besoins varieront de province en province.

**Le sénateur Comeau :** Il n'y avait pas nécessairement de contribution de la part de la province à ce programme universel?

**Mme Dallaire :** Je sais que la plupart des provinces contribuent à ce système.

**Le sénateur Comeau :** Dans les ententes, il n'y avait pas cette clause?

**Mme Dallaire :** Cela variait. Oui, il y avait une clause qui disait qu'on n'avait pas l'intention de dépasser les fonds alloués aux provinces et cela vaut pour toutes les provinces.

## [English]

**The Chairman:** Did you want to add anything, Ms. Lysack?

**Ms. Lysack:** Yes, please. I wanted to follow up. The Child Care Advocacy Association of Canada has two research documents that we will forward to you that I think you will find of interest. One is called "From Patchwork to Framework: A Child Care Strategy for Canada." This is a 15-year plan, and now by default we have moved to maybe a 10-year plan. Since that study was released in 2004, of course, based on a year or two previous to that, there has been some movement in federal-provincial agreements. We have the multilateral agreement that is still in place. So there have already been some contributions. We are not as far behind as we think we are. There have been some slow and steady steps.

The second document that I think you will find very interesting is the cost-benefit analysis that we commissioned with two very well-known economists from the University of Toronto, highly respected in the international community, who have done some work for the OECD. They have grappled with the questions that you are asking. One of the difficult things to assess and to fix is the early learning and child care labour force. It is a poorly paid profession. In Alberta, for example, we are hearing that the child care spaces that are currently in existence and licensed cannot be used by families because they have no workers to put in them. Workers go on a lunch break and are offered a higher wage at the restaurant where they are having lunch and do not go back to the child care centre.

The kind of program we are talking about addresses all those deficiencies. It is not enough to say, "Let us create some spaces." It is looking at increasing wages and having a parental contribution of up to 20 per cent. When we are talking about a cost of \$10 billion annually for a universal child care program, the return that was predicted was a 2:1 return. For every dollar invested, \$2 would be returned to the economy. It is one thing to make a prediction like that as an economist; it is another thing to see it come true.

When we look at Quebec, the province that has the closest thing to a universal system, we see that there is already a 40-cent return on the dollar. It is costing a net of 60 cents on the dollar for child care services in Quebec. That is without even achieving the universality that we have been aiming for, even in Quebec.

## [Translation]

**Senator Tardif:** I agree with you in saying that preschool education is an important tool for preventing assimilation. I come from Alberta and I am very aware of the importance of this kind of education for our youth.

## [Traduction]

**La présidente :** Madame Lysack, aviez-vous quelque chose à ajouter?

**Mme Lysack :** Oui, si vous me le permettez. L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance a deux documents de recherche que nous vous ferons parvenir et que vous trouverez intéressants, je pense. Le premier s'intitule: *Stratégie canadienne en matière de services de garde à l'enfance : cadre d'action proposé*. Il s'agit d'un plan échelonné sur 15 ans, et maintenant par défaut nous sommes passés peut-être à un plan échelonné sur dix ans. Depuis la publication de cette étude en 2004, qui se fondait, naturellement, sur des données remontant à un ou deux ans auparavant, des progrès ont été accomplis dans le cadre des attentes fédérales-provinciales. Nous avons l'entente multilatérale qui est toujours en place. Il y a donc déjà eu certaines contributions. Nous ne sommes pas aussi en retard que nous le pensons. Il y a eu des progrès lents mais constants.

Le deuxième document que vous trouverez très intéressant, je pense, est l'analyse coûts-avantages que nous avons fait faire par deux économistes réputés de l'Université de Toronto, des experts très respectés dans la communauté internationale, qui ont fait du travail pour l'OCDE. Ils ont examiné les questions que vous posez. L'un des problèmes qu'il est difficile d'évaluer et de corriger est celui de la main-d'œuvre dans le domaine de l'apprentissage et de la garde à l'enfance. C'est une profession qui est mal rémunérée. En Alberta, par exemple, on nous dit que les places dans les garderies actuelles qui détiennent une licence ne peuvent être utilisées par les familles car elles n'ont pas d'employés pour y travailler. Les employés vont manger au restaurant pendant leur pause déjeuner et se font offrir un salaire plus élevé pour y travailler et ils ne reviennent pas travailler à la garderie.

Le genre de programme dont nous parlons permettrait de régler tous ces problèmes. Il n'est pas suffisant de dire: « Créons des places dans les garderies. » Il faut augmenter les salaires et prévoir une contribution des parents pouvant atteindre 20 p. 100. Lorsque nous parlons d'un coût de 10 milliards par an pour un programme de garderie universel, le rendement prévu était de deux pour un. Pour chaque dollar investi, 2 \$ seraient réinvestis dans l'économie. C'est une chose que de faire une telle prédiction en tant qu'économiste; c'est une autre chose de voir cette prédiction se réaliser.

Si on regarde le Québec, la province qui se rapproche le plus d'un système universel, on constate qu'il y a déjà un rendement de 40 cents sur le dollar. Le coût net des services de garde d'enfants au Québec est de 60 cents sur le dollar, et ce, sans même avoir le système universel que nous cherchons à avoir, même au Québec.

## [Français]

**Le sénateur Tardif :** Je suis d'accord avec vos déclarations voulant que l'éducation préscolaire soit un outil important pour freiner l'assimilation. Je suis originaire de l'Alberta et je suis très au fait de l'importance de ce type d'éducation pour nos jeunes.

I also know that the federal government's contribution often encourages the provinces to offer services in French to their francophone communities. Since this incentive no longer exists, did your association approach the provincial to encourage them to keep up the support that they had promised to minority francophone communities?

**Ms. Dallaire:** We discussed with the various provincial governments to encourage them to take a stand and insure that resources be granted to the provinces for child care services. We encouraged them to go ahead with developing their plans to deliver services in the provinces.

In New Brunswick, we succeeded in insuring that child care is a priority. We met representatives of the francophone community to make sure that every service or program offered to the language minority contributes to preventing the assimilation of our youth.

**Senator Tardif:** Did the provincial government react favourably to maintaining those services?

**Ms. Dallaire:** Yes. Our government has committed itself to developing a curriculum for the francophone and anglophone sectors and it was developed with the help of new funding promised by the federal government.

**Senator Tardif:** Does this apply to other provinces?

**Ms. Dallaire:** I do not think that the Ontario government intends to backtrack and stop offering new child care spaces.

[English]

**Ms. Lysack:** It would be fair to say that all provinces have slowed down their plans, although none of them has actually talked about rolling them back. Things will not move forward as quickly as we might have expected, and, in fact, might move forward very slowly and stop. As far as we know, no other provinces are cutting back; they will pick up the share of funds that had been committed by the federal government.

[Translation]

**Senator Tardif:** Do you have any examples of projects that were compromised by the cancellation of the federal-provincial-territorial agreements regarding child care?

**Ms. Dallaire:** In New Brunswick, the previous government had looked into the possibility of offering a universal junior kindergarten system. This program is now in jeopardy and our four-year-olds will no longer have access to universal junior kindergarten. I think that the lack of funds will prevent this project from going forward. This is a concrete example of a project in jeopardy in New Brunswick and I think that similar examples exist in other provinces.

Je sais également que la contribution du gouvernement fédéral est souvent un incitatif pour encourager les provinces à offrir des services en français à leurs communautés francophones. Étant donné que cet incitatif n'y est plus, est-ce que votre association a commencé les démarches auprès des gouvernements provinciaux pour les encourager à maintenir l'appui qu'ils se sont engagés à offrir aux communautés minoritaires francophones?

**Mme Dallaire :** Nous avons discuté avec les différents gouvernements provinciaux pour les encourager à prendre position et faire en sorte que les ressources soient accordées aux provinces pour des services de garde à l'enfance. Nous les avons encouragés à continuer d'élaborer leurs plans de prestation de services dans les provinces.

Au Nouveau-Brunswick, nous avons réussi à faire en sorte que les services de garde à l'enfance soient un enjeu primordial. Nous avons rencontré des représentants de la communauté francophone pour nous assurer que n'importe quel service ou programme offert à la minorité linguistique contribue à freiner l'assimilation de nos jeunes.

**Le sénateur Tardif :** Est-ce que la réaction du gouvernement provincial a été favorable au maintien de ces services?

**Mme Dallaire :** Oui. Notre gouvernement avait pris l'engagement de développer un curriculum pour les secteurs francophone et anglophone et il a été développé à l'aide de nouveaux fonds promis par le gouvernement fédéral.

**Le sénateur Tardif :** Est-ce que cela s'étend aux autres provinces?

**Mme Dallaire :** Je ne pense pas que le gouvernement ontarien a l'intention de faire marche arrière en cessant d'offrir de nouvelles places en garderie.

[Traduction]

**Mme Lysack :** On pourrait dire que toutes les provinces ont décidé à la baisse leurs plans, bien qu'aucune d'entre elles n'ait en fait parlé de les éliminer. Les choses ne progressent pas aussi rapidement que ce à quoi on aurait pu s'attendre, et en fait, elles pourraient progresser très lentement et s'arrêter. Que nous sachions, aucune autre province ne fait des compressions; elles vont prendre la part des fonds que le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir.

[Français]

**Le sénateur Tardif :** Avez-vous des exemples de projets qui ont été compromis par l'abolition des ententes fédérales, provinciales et territoriales pour la garde de jeunes enfants?

**Mme Dallaire :** Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement précédent avait examiné la possibilité d'un système universel de pré-maternelle. La réalisation de ce programme est aujourd'hui compromise et nos enfants de quatre ans n'auront plus accès à la pré-maternelle universelle. À mon avis, la non-disponibilité des fonds fait en sorte que ce projet n'ira pas de l'avant. Il s'agit d'un exemple concret de projet compromis dans la province du Nouveau-Brunswick et je crois qu'il existe des exemples semblables dans les autres provinces.

**Senator Tardif:** Do you have a list of the projects that are at risk of being cancelled?

[*English*]

**Ms. Lysack:** No. There are some difficulties with that. First, provincial governments are very reluctant to provide the information. On anything that was already public, they are trying to be as discreet as possible because they do not want to end up holding the responsibility for paying for those programs. We hear about some very specific developments where a centre was to expand and that was halted or where a community was expected to develop a centre within a year or so and now they are on an indefinite waiting list, but it is very difficult to get that data. All we know is that the rate of expansion has been slowed significantly. In terms of actual organizations or communities or neighbourhoods, there are only a few examples where it is that concrete. We are certainly hearing from parents who had their expectations raised. The need is so great that they have been working for many years to develop these programs. They thought they had it in their hands, but it has slipped away.

[*Translation*]

**Senator Robichaud:** You mentioned that some children had to go to child care centres where their mother tongue is not spoken. You described the situation in New Brunswick and I am quite sure that this is also happening elsewhere.

How much of a hindrance do you think this could be for a child learning its mother tongue?

**Ms. Dallaire:** A family must really be committed to transmitting its language to its children. My husband and I are both francophones and we are making an effort to speak only French. We are fortunate to be living in a province with access to many services in French. Nonetheless, there must be some willingness to make an effort.

This is really difficult for exogamous families. Often, English is spoken at home and it is important for this anglophone population to have access to supporting services. In New Brunswick, many francophones are living in a rural environment with very few services available in English or in French.

We relied on the long-term programs to make the services more accessible. Parents must really get involved in transmitting their language and culture to their children because in a rural setting, there are no accessible support services.

**Senator Robichaud:** You are telling us that children in a rural setting are at a disadvantage compared to children in cities?

**Le sénateur Tardif :** Est-ce que vous avez une liste des projets qui risquent d'être abolis?

[*Traduction*]

**Mme Lysack :** Non. Cela pose des problèmes. Tout d'abord, les gouvernements provinciaux hésitent beaucoup à fournir des renseignements. En ce qui concerne tout ce qui est déjà du domaine public, ils tentent d'être le plus discrets possible car ils ne veulent pas se retrouver obligés de payer pour ces programmes. Nous entendons parler de certains développements très précis où un centre devait être agrandi et les travaux ont été suspendus ou une collectivité devait ouvrir un centre dans un délai d'un an et on se retrouve maintenant avec une liste d'attente pour une durée indéterminée, mais il est très difficile d'obtenir ces données. Tout ce que nous savons, c'est que le rythme d'expansion a considérablement ralenti. En ce qui concerne des organisations, des collectivités ou des quartiers réels, il n'y a que quelques exemples où c'est concret. Les parents nous disent qu'on les avait amenés à avoir des attentes élevées. Le besoin est si grand que cela fait maintenant des années qu'ils travaillent pour élaborer ces programmes. Ils croyaient que c'était chose faite, mais ce n'est plus le cas.

[*Français*]

**Le sénateur Robichaud :** Vous avez parlé des enfants qui ont dû fréquenter des garderies où on ne parlait pas leur langue maternelle. Vous avez parlé de la situation au Nouveau-Brunswick et je suis à peu près certain que cela se produit ailleurs aussi.

Comment évaluez-vous le retard que cela peut causer à un enfant quant à son apprentissage de la langue maternelle?

**Mme Dallaire :** Une famille doit réellement s'engager à transmettre sa langue à ses enfants. Mon mari et moi formons une famille endogame et nous faisons l'effort de parler uniquement en français. Nous avons la chance de vivre dans une province où on a accès à plusieurs services en français. Malgré tout, il faut vouloir faire l'effort.

Pour les familles exogames, c'est vraiment difficile. La langue parlée à la maison est souvent l'anglais et il est important pour cette population anglophone d'avoir accès à des services de soutien. Au Nouveau-Brunswick, beaucoup de francophones vivent en milieu rural où il y a très peu de services disponibles en anglais ou en français.

Nous nous sommes fiers sur ces programmes à long terme pour rendre les services plus accessibles. Il faut que les parents soient vraiment impliqués dans la transmission de la langue et la culture à leurs enfants car en milieu rural, les services de soutien ne leur sont pas même accessibles.

**Le sénateur Robichaud :** Vous êtes en train de nous dire que les enfants vivant en milieu rural sont désavantagés par rapport aux enfants qui demeurent en milieu urbain?

**Ms. Dallaire:** Yes. Besides, there is a 40 per cent illiteracy rate among New Brunswick francophones, and thus, as parents, they do not always have the means to transmit their language and culture to their children. This is why we must offer adequate services to communities.

[*English*]

**Senator Murray:** Just to sum up what we have lost with the cancellation of these agreements: It was not really going to be a national child care program, was it? It was going to be 10 provincial programs, albeit all of them partially financed by the federal government. While there were no national "standards" such as one thinks of in other national programs, all of the agreements with the provinces had commitments undertaken by the provinces to increase the number of regulated spaces, to increase the number of subsidized spaces, and to have a particular focus on, among other things, minority-language students, except in Quebec. The Quebec agreement was rather shorter than the others. It made reference to existing laws, and I suppose indirectly that could be read as a guarantee of facilities for the non-French minority, the anglophone minority in Quebec. So that is what we would have had, and it is gone.

The government, for its own reasons, announced it would do away with the program, will do away with it as of I think next March and replace it with a payment to families with kids under 6 years of age, and also provide incentives to businesses, among others, to provide child care facilities. That is where the situation now stands.

What will the Child Care Advocacy Association of Canada do now? Where are you taking your representation? How do you see the future unfolding?

**Ms. Lysack:** I should like to begin answering that question and then I will turn it over to Ms. Dallaire.

I wish to assure you that I have personally been a child care advocate for almost 30 years, and I practically started as a child. I started working in child care when I was in high school. I intended to be a kindergarten teacher.

When one is exposed to a system where one sees so many benefits, where one sees children who have no language, who are developmentally delayed, in a program where they are thriving and learning language, where one sees them growing and developing so well and being cared for by people who are being paid a pittance but who love every one of those children as though they are their own, it is not something that one looks at coldly as policy. Most of us who have been advocating for this do it because we have a vision. Our Canada cares for its children.

What will we do next? We will continue to do what we have been doing for the last 30 years, and that is to promote our vision of a Canada that has a good, solid support system for young

**Mme Dallaire :** Oui. En plus, le taux d'analphabétisme des francophones au Nouveau-Brunswick atteint 40 p. 100 chez les adultes, ce qui fait d'eux des parents qui n'ont pas toujours les outils pour transmettre la langue et la culture à leurs enfants. C'est la raison pour laquelle on doit offrir des services adéquats à la communauté.

[*Traduction*]

**Le sénateur Murray :** Donc, pour résumer ce que nous avons perdu avec l'annulation de ces ententes : on n'aurait pas vraiment eu un programme national de garderie, n'est-ce pas? On aurait eu 10 programmes provinciaux, qui auraient tous été partiellement financés par le gouvernement fédéral. Bien qu'il n'y avait aucune norme nationale comme c'est le cas dans d'autres programmes nationaux, toutes les ententes avec les provinces comportaient des engagements de la part des provinces pour augmenter le nombre de places réglementées, augmenter le nombre de places subventionnées, et mettre particulièrement l'accent, entre autres, sur les élèves de la minorité linguistique, sauf au Québec. L'entente avec le Québec était en quelque sorte plus courte que les autres. Elle faisait allusion aux lois existantes, et je suppose indirectement que cela pouvait être interprété comme une garantie pour les minorités non francophones, la minorité anglophone au Québec. C'est donc ce que nous aurions eu, et ce n'est plus le cas.

Le gouvernement, pour ses propres raisons, a annoncé qu'il allait éliminer le programme, qu'il allait le faire je pense d'ici mars prochain, et le remplacer par un versement aux familles qui ont des enfants de moins de 6 ans, et qu'il allait également offrir des incitatifs aux entreprises, entre autres, pour offrir des garderies. C'est la situation à l'heure actuelle.

Qu'est-ce que l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance va faire maintenant? Où allez-vous faire des démarches? Que vous réserve l'avenir?

**Mme Lysack :** J'aimerais commencer à répondre à cette question ensuite je demanderai à Mme Dallaire de poursuivre.

Je voudrais vous assurer que je défends personnellement la cause des garderies depuis près de 30 ans, j'ai pratiquement commencé lorsque j'étais enfant. J'ai commencé à travailler dans des garderies lorsque j'étais à l'école secondaire. Je voulais devenir éducatrice à la maternelle.

Lorsqu'on est exposé à un système aussi avantageux, lorsqu'on voit des enfants qui ne parlent pas, qui accusent un retard de développement, dans un programme qui leur permet de s'épanouir et d'apprendre à parler, lorsqu'on les voit grandir et se développer si bien et que les gens qui s'en occupent pour une bouchée de pain mais qui aiment chacun de ces enfants comme s'ils étaient les leurs, on ne peut pas voir cela aussi froidement que si c'était une politique. La plupart d'entre nous qui défendent cette cause le font parce qu'ils ont une vision. Notre Canada s'occupe de ses enfants.

Qu'allons-nous faire maintenant? Nous allons continuer de faire ce que nous faisons depuis les 30 dernières années, c'est-à-dire promouvoir notre vision d'un Canada qui a un bon

children and their families. Specifically, we will continue to work with the provinces and pressure them as well.

**Senator Murray:** I would think primarily at the provincial level at this stage.

**Ms. Lysack:** Yes. However, I respectfully disagree with you that we would not have had a national system of child care, and perhaps it is semantics.

**Senator Murray:** You would have a network of 10 provincial programs. I supported the program, and would continue to support it, but it was not another medicare; let us not kid ourselves.

**Ms. Lysack:** No. There were some important differences. So we would have 13 systems, if we include our territories. What we do have — and I think SUFA was leading us in this direction — is a minimum standard that would be applied differently but where in each and every province and territory there would be comparable services.

**Senator Murray:** Yes, and they were going to account. There were going to be annual reports and the rest of it. It is all there.

**Ms. Lysack:** Yes. There really was a commitment to build toward what we were talking about as the national quality framework and to do this by consensus, to agree on what it is that we want for our children in Canada.

I do not know if you are aware that in the last two months there have been two international reports that Canada should be ashamed of. In the OECD report, we came in dead last out of 20 countries for investing in children. National Child Day is a day for all of us to reflect on what it is that we as a nation are providing to our youngest citizens and how much we value or do not value them, the country with the fourth-highest GDP per capita. We are high on that end, but we are low on how we invest in our children and families.

#### [Translation]

**Ms. Dallaire:** We have representatives in most provinces. As we observe the situation in each province, we realize that outside of Quebec, the situation is more or less the same. Children have very little access to services and services are practically unaffordable.

These arguments would have allowed us to sit down together five years from now and evaluate the results. Possibly, the system could vary from one province to the other. However, in the end, we might have been able to say that children will now have access to services, no matter how they are implemented, and that we have reached our common objective.

système, un système solide pour les jeunes enfants et les familles. Plus précisément, nous allons continuer de travailler avec les provinces et faire des pressions auprès de ces dernières également.

**Le sénateur Murray :** Je pense qu'à ce moment-ci il faudrait surtout travailler avec les provinces.

**Mme Lysack :** Oui. Cependant, sauf votre respect, je ne suis pas d'accord avec vous pour dire que nous n'aurions pas eu un réseau national de garderie, et que ce ne sont là peut-être que de belles paroles.

**Le sénateur Murray :** Vous auriez un réseau de dix programmes provinciaux. J'ai appuyé le programme, et je continuerai de l'appuyer, mais ce n'était pas une autre assurance-maladie; il ne faut pas se leurrer.

**Mme Lysack :** Non. Il y avait des différences importantes. Nous aurions donc eu 13 systèmes différents, si on inclut nos territoires. Ce que nous avons — et je pense que l'entente cadre sur l'union sociale nous amenait dans cette direction — c'est une norme minimum qui serait appliquée différemment mais qui permettrait à chaque province et à chaque territoire d'avoir des services comparables.

**Le sénateur Murray :** Oui, et ils devaient rendre des comptes. Ils auraient été tenus de présenter des rapports annuels. Tout cela était prévu.

**Mme Lysack :** Oui. On s'était vraiment engagé à mettre sur pied un cadre national de qualité et à le faire par consensus, pour s'entendre sur ce que nous voulons pour nos enfants au Canada.

Je ne sais pas si vous le savez, mais au cours des deux derniers mois, il y a deux rapports internationaux qui ont été publiés et qui devraient faire honte au Canada. Dans le rapport de l'OCDE, nous nous classons au tout dernier rang sur 20 pays pour ce qui est de l'investissement dans nos enfants. La Journée nationale de l'enfant est pour nous tous l'occasion de réfléchir à ce que nous, en tant que nation, offrons à nos plus jeunes citoyens et à la valeur que nous leur accordons, alors que notre pays est celui qui a le quatrième PIB par habitant. Notre PIB est peut-être élevé, mais nos investissements dans nos enfants et dans nos familles ne le sont pas.

#### [Français]

**Mme Dallaire :** Nous avons des représentants dans la plupart des provinces. En observant la situation dans chaque province, on réalise que la réalité hors Québec est la même : les enfants ont très peu accès aux services et les services sont très peu abordables.

Grâce à ces ententes, d'ici cinq ans, on aurait pu se réunir autour de la table et faire le bilan. Il est possible que le système ait différé d'une province à l'autre. Toutefois, en bout de ligne, peut-être aurions-nous pu affirmer que désormais les enfants ont accès à des services, peu importe la façon de les mettre en œuvre, et nous aurions atteint cet objectif commun.

**The Chairman:** I thank you very much, ladies, for coming to answer our questions here this afternoon. You gave us a great deal of information and we are waiting for the two documents that you will be sending us.

The committee adjourned.

---

OTTAWA, Monday, November 27, 2006.

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4 p.m. to study and to report from time to time on the application on the Official Languages Act and the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act.

**Senator Maria Chaput (Chairman)** in the chair.

[Translation]

**The Chairman:** Good afternoon, and welcome to the 17th meeting of the Standing Senate Committee on Official Languages. My name is Maria Chaput, I am the Chair of the committee and I am from Manitoba. Before turning the floor over to our witness, I would like to introduce the members of the committee present today: Senator Andrée Champagne, Deputy Chair of the committee, who comes from Quebec; Senator Lowell Murray, from Ontario; Senator Gerald Comeau, from Nova Scotia; Senator Mobina Jaffer, from British Columbia; and Senator Fernand Robichaud, from New Brunswick.

Today, we are continuing our study on the application of the Official Languages Act. First, we have a representative from the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, namely Diane Côté, the Director of Community and Government Relations.

We have asked the FCFA to provide us with their perspective on the proposed amendment to the Official Languages Regulations — *Communications with and Services to the Public*, recently published by Treasury Board.

Welcome to our committee, Ms. Côté, the floor is yours.

**Diane Côté, Director, Community and Government Relations, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada:** Madam Chair, I would first like to apologize on behalf of our Vice-President, Ms. Lise Routhier-Boudreau, who was supposed to be here today to present this brief. She had to leave the city due to a family emergency. We would like to thank you for giving us the opportunity to speak today.

We would like to share with you our concerns regarding the proposed amendment to the Regulations published in the *Canada Gazette* on October 7 last. We would also like to emphasize how extremely disappointed we are that the government did not take this opportunity to more thoroughly review its approach on official languages, particularly with respect to the Official Languages Regulations.

**La présidente :** Je tiens à vous remercier, Mesdames, d'être venues, cet après-midi, répondre à nos questions. Vous nous avez donné beaucoup d'informations et nous attendrons les deux documents que vous nous ferez parvenir.

La séance est levée.

---

OTTAWA, le lundi 27 novembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles de réunit aujourd'hui à 16 heures pour étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi.

**Le sénateur Maria Chaput (présidente)** occupe le fauteuil.

[Français]

**La présidente :** Bonjour, et bienvenue à cette 17<sup>e</sup> réunion du Comité sénatorial permanent des langues officielles. Je suis Maria Chaput, présidente du comité et je viens du Manitoba. Avant de donner la parole à notre témoin, permettez-moi de vous présenter les membres du comité qui sont ici présents aujourd'hui : madame le sénateur Andrée Champagne, vice-présidente du comité, qui vient du Québec; le sénateur Lowell Murray, de l'Ontario; et le sénateur Gerald Comeau, de la Nouvelle-Écosse, madame le sénateur Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique et le sénateur Fernand Robichaud, du Nouveau-Brunswick.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles. Dans un premier temps, nous recevons une représentante de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada en la personne de la directrice des liaisons communautaires et gouvernementales, Mme Diane Côté.

Nous avons demandé à la FCFA de nous donner leur point de vue sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur les langues officielles — *Communication avec le public et prestation des services*, publié récemment par le Conseil du Trésor.

Bienvenue à notre comité, madame Côté, la parole est à vous.

**Diane Côté, directrice, Liaisons communautaires et gouvernementales, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada :** Madame la présidente, permettez-moi d'abord de vous présenter les regrets de notre vice-présidente, Mme Lise Routhier-Boudreau, qui devait être présente aujourd'hui pour vous présenter le document. Une urgence familiale l'a obligée à se rendre à l'extérieur. Nous vous remercions de nous avoir invitées à prendre la parole aujourd'hui.

Nous aimerais vous faire part de nos préoccupations devant le projet de modification au Règlement publié dans la *Gazette du Canada* le 7 octobre dernier. Nous voulons également manifester notre très grande déception devant le fait que le gouvernement n'ait pas profité de l'occasion qui lui était offerte pour revoir de façon plus globale son approche en matière de langues officielles, particulièrement en ce qui concerne la réglementation sur les langues officielles.

The draft regulations you are currently reviewing are a response to the Federal Court's decision in *Doucet v. Canada*, on the Royal Canadian Mounted Police linguistic obligations in relation to the stretch of the Trans-Canada Highway serviced by the Amherst detachment in Nova Scotia. Unfortunately, the government has adopted a minimalist approach in response to the decision by limiting the service-in-French obligations to a single stretch of the Trans-Canada Highway where an entry point to another province which is officially bilingual, is located. In other words, the amendment only affects the Amherst detachment.

Furthermore, the government is imposing an additional evidential burden by making it a requirement that there will be a demand of 5 per cent or more in the minority language in any given year. The proposed amendment to the Regulations, as currently worded is, in our opinion, entirely unacceptable for several reasons. First, we do not believe a requirement in relation to a demand is necessary given that the Federal Court has already accepted evidence to the effect that demand already far exceeded 5 per cent of total annual demand. Second, we would have hoped that the government would have, at the very least, acknowledged the travelling public's need for services in both official languages along the entire Trans-Canada Highway, and not just along Highway 104 between New Brunswick and Nova Scotia.

Indeed, Canadians, as well as tourists visiting our country, do not use trains, planes and ferries only as a means of transportation, but also cars. It would seem quite appropriate for the RCMP, which is a federal institution providing police services in several provinces, to be responsible for providing services in both official languages along the entire Trans-Canada Highway as well as other major roads very heavily used by tourists.

It needs to be understood that the travelling public includes people from far and wide and not only people from the town, city or region serviced by a specific RCMP detachment.

We are also disappointed that the government did not take into account the recommendations set out by the Commissioner of Official Languages in her 2005 annual report nor the Federation's many requests to have the Official Languages (*Communications with and Services to the Public*) Regulations reviewed.

It seemed an appropriate time, in view of the adoption of the new Part VII of the Act, for the government to engage communities in a deeper analysis of the overall application of the linguistic system.

In fact, the obligation to take positive measures to enhance the vitality of the official language linguistic minority communities and to support and assist their development and, in particular, the obligation to take positive measures to foster the full recognition and use of both English and French in Canadian society should, in our opinion, change the way we look at the linguistic system. Communications with and services to the public are the public

Le projet de règlements que vous étudiez présentement donne suite au jugement de la Cour fédéral dans l'affaire *Doucet c. Canada*, cause qui portait sur les obligations linguistiques de la Gendarmerie royale du Canada sur le tronçon de la Transcanadienne desservi par le détachement d'Amherst en Nouvelle-Écosse. Le gouvernement a malheureusement choisi de répondre de manière minimaliste au jugement en limitant les obligations de services en français au seul tronçon de la route Transcanadienne où se trouve un lieu d'entrée dans une autre province qui est officiellement bilingue. C'est donc dire que la modification vise le détachement d'Amherst seulement.

De plus, le gouvernement ajoute encore un fardeau de preuve de la demande importante en imposant une exigence de 5 p. 100 de demandes dans la langue de la minorité au cours d'une année. Le projet de modification du Règlement nous semble donc tout à fait inacceptable dans sa forme actuelle pour plusieurs raisons : premièrement, parce que nous considérons qu'il est inutile d'exiger un pourcentage de demandes importantes lorsque la Cour fédérale a retenu la preuve selon laquelle la demande dépassait déjà largement le 5 p. 100 de la demande globale annuelle; deuxièmement, parce que nous aurions, à tout le moins, souhaité que le gouvernement reconnaîsse les besoins de services dans les deux langues officielles du public voyageur sur l'ensemble de la Transcanadienne, et non pas seulement sur la route 104 qui relie le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

En effet, les Canadiens et les Canadiennes, ainsi que les touristes qui visitent notre pays, n'utilisent pas seulement l'avion, le train ou les traversiers comme moyen de transport, mais aussi l'automobile. Il serait tout à fait normal que la GRC, qui est une institution fédérale qui offre des services policiers dans plusieurs de nos provinces, ait l'obligation d'offrir des services dans les deux langues officielles sur l'ensemble de la Transcanadienne et même sur d'autres routes majeures à forte densité touristique.

Il faut reconnaître que le public voyageur est composé de personnes provenant d'une multitude d'horizons et non seulement de la ville ou de la région desservie par un poste spécifique de la GRC.

Nous regrettons aussi que le gouvernement n'ait pas tenu compte des recommandations de la commissaire aux langues officielles dans son rapport annuel de l'année dernière et des demandes maintes fois répétées de la fédération de revoir le Règlement sur les langues officielles — *Communications avec le public et prestation des services*.

Il nous aurait semblé approprié que l'adoption de la nouvelle partie VII soit l'occasion pour le gouvernement d'engager avec les communautés une réflexion plus profonde en ce qui concerne l'application du régime linguistique dans son ensemble.

En effet, l'obligation de prendre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement et appuyer le développement des minorités de langues officielles et particulièrement l'obligation de prendre des mesures positives pour promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne devrait, selon nous, changer la perspective avec laquelle on regarde le régime linguistique. Les communications

face the government shows to the Canadian public. They represent the point of contact between Canadians and their government.

The official languages (*Communications with and Services to the Public*) Regulations, outline the way these services are to be provided, and to whom. The Regulations were developed in the late 1980s and implemented in the early 1990s. A lot has changed, however, over the past 15 years, whether it be at a provincial or federal government level or from the standpoint of francophone and Acadian communities. The arrival of Service Canada and new service delivery methods such as the one stop shop, Government On-line and 1-800 in Canada have transformed the way government deals with Canadians.

Canadian immigration policies are such that an increasing number of Canadian residents' mother tongue is neither French nor English. The Supreme Court of Canada decisions, such as in *R. v. Beaulac* help give us a better understanding of the federal government's obligations with respect to official language minority communities.

The adoption, last fall, of the new Part VII compels federal institutions to take positive measures to enhance the vitality of linguistic minority communities and support and assist their development, and foster the full recognition and use of both English and French in society.

Some provincial governments have enacted legislation or adopted policies with respect to services in French which sometimes provide for a more generous provision of services than what is stipulated under the current regulations.

At a community level, the approval of school management has led to francophone schools shooting up in several new locations. Furthermore, the increasing number of mixed marriages, along with the effects of immigration, have made many of our communities more diverse. In these communities, French is no longer necessarily the mother tongue of most residents, but rather the language of choice and the language used in public.

The way Canadians perceive linguistic duality has also changed quite substantially. A study commissioned by the Office of the Commissioner of Official Languages and conducted by Decima Research, in February 2006, indicates that 72 per cent of Canadians are in favour of nationwide bilingualism, and 70 per cent of Canadians support their province being bilingual. This is an increase of 16 per cent when compared to the results of a similar survey carried out in 2003. Among 18 to 34 year olds, this support is as high as 80 per cent.

Moreover, the 2003 Léger Marketing study following the tabling of the Official Languages Action Plan indicates that 81 per cent of Canadians agree that members of the public should be able to get service from the federal public service in the language of their choice, be it French or English. As many as 94 per cent of 18 to 24 year olds across Canada support this assertion.

avec le public et la prestation des services sont le visage public du gouvernement pour la population canadienne. C'est le point de contact entre le citoyen, la citoyenne et son gouvernement.

Le Règlement sur les langues officielles — *Communications avec le public et prestation des services* définit comment ces services seront offerts et à qui. Il a été développé à la fin des années 1980 et mis en œuvre au début des années 1990. Pourtant, au cours des 15 dernières années, beaucoup de choses ont évolué, tant au niveau des gouvernements fédéral et provinciaux qu'au niveau des communautés francophones et acadienne. Entre autres, au fédéral, l'avènement de Service Canada et les nouvelles approches en matière de services par l'entremise de guichets uniques, de Gouvernement en ligne ou du 1-800 au Canada transforment la façon dont le gouvernement transige avec les citoyens.

Les politiques canadiennes en matière d'immigration font en sorte que de plus en plus de résidents canadiens n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle. Les arrêts de la Cour suprême du Canada, entre autres la *Reine c. Beaulac* permettent de mieux cerner certaines des obligations du gouvernement fédéral face à sa population de langue officielle en situation minoritaire.

L'adoption l'automne dernier de la nouvelle partie VII oblige les institutions fédérales à prendre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement et le développement des communautés et pour promouvoir la reconnaissance et le plein usage du français et de l'anglais dans la société.

Au niveau provincial, certaines provinces ont adopté des lois ou des politiques sur les services en français qui prévoient parfois une offre de services plus généreuse que celle prévue par le règlement actuel.

Au niveau communautaire, l'obtention de la gestion scolaire a permis aux communautés de se donner des écoles francophones dans plusieurs nouvelles localités. Aussi, le phénomène croissant des mariages mixtes et de l'immigration a fait de plusieurs de nos communautés, des milieux de vie plus diversifiés où le français n'est plus nécessairement la langue maternelle, mais plutôt la langue de choix et la langue d'usage public.

La perception des Canadiens et des Québécois face à la dualité linguistique a aussi évolué de manière très importante. Une étude commandée par le Commissariat aux langues officielles et réalisée par Decima Research, en février 2006, révèle que 72 p. 100 des Canadiens et des Québécoises sont en faveur du bilinguisme pour l'ensemble du pays, ainsi que 70 p. 100 pour leur propre province. Il s'agit d'une augmentation de 16 p. 100 par rapport aux résultats d'un sondage semblable effectué en 2003. Chez les jeunes de 18 à 34 ans, cet appui s'élève de 80 p. 100.

De plus, l'étude réalisée par Léger Marketing en 2003, après le dépôt du Plan d'action pour les langues officielles, indique que 81 p. 100 des Canadiens et des Québécoises sont d'accord à ce que les citoyens puissent se faire servir dans leur langue, soit le français ou l'anglais, par la fonction publique fédérale. Ce taux augmente à 94 p. 100 pour l'ensemble du Canada lorsque le répondant ou la répondante est âgé de 18 à 24 ans.

Consultations led by the Office of the Commissioner on Official Languages last year highlighted the importance of a number of fundamental principles, including real equality between the official languages, the remedial nature of language rights, the consistent and effective implementation of the Official Languages Act and improved access to services of equal quality.

A number of major gaps in the current regulations have also been identified. For example, Statistics Canada's method 1 definition of the minority population does not reflect the current sociological reality, especially when it comes to the bilingual identity of children from exogamous couples, immigrants whose mother tongue and language spoken at home is neither French nor English, but who use French in public, and families where French is spoken regularly at home, but is not the language spoken most often.

The current trend of using strictly numerical or demographic criteria does not adequately reflect the distinct nature of communities, and the degree to which they are concentrated. Insufficient consideration is given to the needs of the travelling public and, currently, there are no rules or standards with respect to the quality and methods of service delivery. Moreover, the current regulations' complexity is such that only experts can really understand them.

It is often, therefore, very difficult for francophones to know where they can access the services they are entitled to in their own language, especially when travelling outside their area. In fact, to become fully familiar with these rights, Canadians need to be experts at using the federal government's search engine Burolis. This is not what you would expect when it comes to a constitutional right. It is for all these reasons that we believe the regulations need to be entirely reviewed.

The proposed amendment to the regulations, which you are currently considering, was developed in order to respond in the most limited way possible to the decision handed down in the *Doucet* case. The Human Resources Management Agency has admitted it did not follow up on recommendations made by the groups it consulted because "the present amendment is not intended to be a response to the court order."

Even if a complete overall is not possible right at this time, the Agency could have at least factored in the recommendations concerning the travelling public and broaden the amendment so that the RCMP's obligations would extend across the entire Trans-Canada Highway.

Thank you for your attention. I would be pleased to answer your questions.

[*English*]

**Senator Jaffer:** I appreciated your presentation. Do all members of your federation speak French as their first language?

Les consultations du Commissariat aux langues officielles, l'année dernière, ont mis en relief l'importance de prendre en compte certains principes fondamentaux, dont celui de l'égalité réel des langues officielles, celui du caractère réparateur des droits linguistiques, la mise en œuvre cohérente et efficace de la Loi sur les langues officielles et une plus grande accessibilité à des services de qualité égale.

Certaines lacunes importantes dans le règlement actuel ont aussi été identifiées. Par exemple, la définition de la population de la minorité en fonction de la méthode 1 de Statistique Canada ne tient pas compte de la réalité sociologique actuelle, notamment l'identité bilingue des enfants de couples exogames, les immigrants dont la langue maternelle et la langue parlée à la maison n'est ni le français ni l'anglais, mais qui ont le français comme langue d'usage public et les familles où le français est parlé régulièrement à la maison, mais pas la langue parlée le plus souvent.

L'application actuelle des critères strictement numériques et géographiques ne tient pas suffisamment compte de la spécificité et de la concentration des communautés, les besoins du public voyageur ne sont pas suffisamment pris en compte et enfin, il n'existe pas, en ce moment, de règles ou de normes relatives à l'accessibilité, aux modes et à la qualité des prestations de services. À cela, j'ajouterais que la complexité du règlement actuel fait en sorte que seuls les experts peuvent vraiment comprendre la réglementation.

Il est donc souvent très difficile pour le citoyen francophone de connaître les endroits où il a le droit au service dans sa langue, surtout lorsqu'il voyage à l'extérieur de sa région. En fait, pour bien connaître ses droits, le citoyen a besoin d'être expert dans le moteur de recherche Burolis du gouvernement fédéral. Ce n'est pas ce qu'on s'attend d'un droit pourtant constitutionnel. Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'il est important de revoir le règlement dans son ensemble.

Le projet de modification au règlement, qui est devant vous actuellement, a été conçu pour répondre de la manière la plus restrictive possible au jugement dans la cause *Doucet*. L'Agence de gestion des ressources humaines admet qu'elle n'a pas tenu compte des recommandations des groupes qu'elle a consultés parce que « la présente modification n'a pour but que de donner suite à l'ordonnance de la Cour. »

Même si une refonte complète n'était pas possible en ce moment, il nous semble que l'agence aurait pu tout au moins prendre en compte les recommandations touchant le public voyageur et étendre la portée de la modification pour que les obligations de la GRC s'étendent sur l'ensemble de la Transcanadienne.

Je vous remercie de votre attention et il me fera plaisir de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

**Le sénateur Jaffer :** J'ai beaucoup apprécié votre exposé. Tous les membres de votre fédération parlent-ils français comme première langue?

**Ms. Côté:** Our members are the nine organizations that represent francophones living in Canada outside of Quebec. We also have nine national associations which have a sectoral mandate. Their members in their communities are francophones from all spheres, immigrants and traditional francophones.

**The Chairman:** Could you provide the name of the organization in British Columbia?

**Ms. Côté:** In British Columbia it is la Fondation des francophones de la Colombie-Britannique. Their office is on 7th Avenue West.

**Senator Jaffer:** You mentioned a number of times today people whose first language was neither English nor French. Do you have members whose second or third language is French?

**Ms. Côté:** We do not have an organization representing immigrants. They are normally integrated within the associations within our communities. Some provincial communities have francophone immigrant associations or multicultural associations that are members of the organization for that province. That is also beginning in British Columbia.

**Senator Jaffer:** Thank you very much.

[Translation]

**Senator Robichaud:** Not everybody seems to be happy about this regulation, would you not say?

**Ms. Côté:** You are absolutely right.

**Senator Robichaud:** As you pointed out, the response has not been appropriate. The regulation applies to travellers passing through New Brunswick and continuing on to Nova Scotia; the Trans-Canada Highway is serviced by the Amherst detachment. What about those people going to Prince Edward Island? The Confederation bridge should constitute a stretch of the Trans-Canada Highway.

**Senator Comeau:** Summerside is a detachment.

**Senator Robichaud:** Summerside does provide service there, but with the same constraint the regulations imposed elsewhere. You would have liked more than this, would you not?

**Ms. Côté:** Absolutely.

**Senator Robichaud:** Could you elaborate on this?

**Ms. Côté:** The entire Trans-Canada Highway, in all directions, should be serviced by RCMP detachments capable of functioning in both official languages. This highway is not just for the people in those areas. You need to consider the entire travelling public and that includes people passing through and tourists going from one province to another; in Canada, we recognize people's mobility rights.

The RCMP, which has service contracts for policing duties in various provinces, should also be required to serve Canadians in both official languages on the main roads of Canada; of course we are talking about the Trans-Canada Highway, but we see that as

**Mme Côté :** Nos membres sont les neuf organisations qui représentent les francophones vivant au Canada en dehors du Québec. Nous avons également neuf associations nationales qui ont un mandat sectoriel. Leurs membres sont francophones et viennent de toutes les sphères, immigrants et francophones traditionnels.

**La présidente :** Pourriez-vous nous donner le nom de l'organisation en Colombie-Britannique?

**Mme Côté :** En Colombie-Britannique, c'est la Fondation des francophones de la Colombie-Britannique. Leur bureau se trouve sur la 7<sup>e</sup> avenue Ouest.

**Le sénateur Jaffer :** Vous avez parlé à plusieurs reprises aujourd'hui de gens dont la première langue n'est ni l'anglais ni le français. Avez-vous des membres dont le français n'est que la deuxième ou troisième langue?

**Mme Côté :** Nous n'avons pas d'organisation représentant les immigrants. Ils sont normalement intégrés aux associations locales. Certaines organisations provinciales ont des associations d'immigrants francophones ou des associations multiculturelles qui sont membres de l'organisation provinciale. Cela commence également en Colombie-Britannique.

**Le sénateur Jaffer :** Merci beaucoup.

[Français]

**Le sénateur Robichaud :** Il semble que ce règlement ne fasse pas le bonheur de beaucoup de gens, n'est-ce pas?

**Mme Côté :** N'est-ce pas!

**Le sénateur Robichaud :** Comme vous le dites, on n'a pas réagi comme on aurait dû le faire. Ce règlement s'applique pour les voyageurs qui viennent au Nouveau-Brunswick et qui vont en Nouvelle-Écosse; la Transcanadienne est desservie par le détachement d'Amherst. Qu'arrive-t-il à ceux et celles qui vont à l'Île-du-Prince-Édouard? Le pont de la Confédération devrait être un tronçon de la Transcanadienne.

**Le sénateur Comeau :** Summerside est un détachement.

**Le sénateur Robichaud :** C'est Summerside qui dessert, mais avec la même application que le règlement va exiger. Vous auriez voulu voir beaucoup plus, n'est-ce pas?

**Mme Côté :** Absolument.

**Le sénateur Robichaud :** Pourriez-vous nous en parler un peu?

**Mme Côté :** C'est l'ensemble de la Transcanadienne, d'est en ouest et du nord au sud, qui devrait être desservie par une GRC capable de fonctionner dans les deux langues officielles. On pense que la route n'est pas strictement pour les gens de la région. Il faut considérer le public voyageur dans son ensemble et le public voyageur inclut les gens qui traversent une région, les touristes qui voyagent d'une province à l'autre; on reconnaît le droit de la mobilité au Canada.

La Gendarmerie royale, qui a des contrats de services pour remplir des fonctions de police dans les différentes provinces, devrait aussi avoir l'obligation de servir les Canadiens et les Canadiennes dans les deux langues officielles sur les routes

the minimum. We feel that it is equally as important to identify roads used by high volumes of tourists who may need access to bilingual police services.

Think about the 2010 Winter Olympic Games in Vancouver. The road between Vancouver and Whistler will be very busy and should be served. Under current regulations, that is not necessarily the case.

**Senator Robichaud:** Some recommendations should perhaps be put to the organizing committee to ensure service on that segment. People will arrive in Vancouver, rent a car, and then travel to Whistler. If they do not have the services, that could cause problems, and at any rate, it would not be right.

**Senator Comeau:** Ms. Côté, you said that you were consulted by the Human Resources Management Agency. Were they mandated to consult you about the government's proposed reply?

**Ms. Côté:** Under the Action Plan for Official Languages, the accountability framework required departments to consult. It was in this context, I believe, that the agency consulted a number of people, including, of course, the people from Nova Scotia and the federation.

**Senator Comeau:** I am somewhat surprised that you were consulted by the Human Resources Management Agency and not Treasury Board. Even if the agency is a Treasury Board department, I would have thought that you would have been consulted by another group; even the RCMP could have consulted you. Were you consulted in any way by the RCMP?

**Ms. Côté:** No.

**Senator Comeau:** Among Treasury Board officials, it was strictly the Human Resources Management Agency, was it not?

**Ms. Côté:** When the agency was created, it inherited the official languages directorate that was at Treasury Board. The directorate was transferred to the Human Resources Management Agency.

**Senator Comeau:** It is not even a government department, it is an agency. We should make note of that. We will come back to it.

It is published in the *Canada Gazette*. I do not know much about what happens after that. What we published in the *Canada Gazette* is a reply. Have you noticed if steps are taken from time to time by the government to withdraw notification in the *Canada Gazette*? Because in the end, it is a government reply through the Agency.

**Ms. Côté:** That is correct. It was, after all, their responsibility to introduce the new regulations. We have no power over what is announced in the *Canada Gazette*.

principales du Canada; on parle de la Transcanadienne bien sûr, c'est le minimum pour nous. Nous considérons qu'il est aussi important d'identifier les routes à très haute fréquentation touristique qui auraient besoin d'être desservies par des services policiers bilingues.

On pense aux Jeux olympiques d'hiver de 2010, à Vancouver. La route de Vancouver à Whistler sera très achalandée et devra être desservie. Selon le règlement actuel ce n'est pas nécessairement le cas.

**Le sénateur Robichaud :** Il faudrait peut-être faire des recommandations, au comité organisateur pour assurer ce service sur ce tronçon. Les gens arriveront à Vancouver et loueront une voiture pour ensuite monter vers Whistler. S'ils n'ont pas les services, cela pourrait causer des problèmes et ce ne serait pas juste de toute façon.

**Le sénateur Comeau :** Madame Côté, vous dites que vous avez été consultés par l'Agence de gestion de ressources humaines. Est-ce qu'ils étaient mandatés pour vous consulter au sujet de la réponse qui serait proposée par le gouvernement?

**Mme Côté :** Dans le plan d'action sur les langues officielles, le cadre d'imputabilité exigeait que les ministères consultent. C'est dans ce contexte, je crois, que l'agence a consulté un certain nombre de personnes, dont évidemment les gens de la Nouvelle-Écosse et la fédération.

**Le sénateur Comeau :** Cela me surprend un peu que ce soit l'Agence de gestion des ressources humaines et non pas le Conseil du Trésor qui vous ait consultés. Même si l'agence est un département du Conseil du Trésor, j'aurais pensé que vous auriez été consultés par un autre groupe; même la GRC aurait pu vous consulter. Est-ce que la GRC vous a consultés en aucune manière?

**Mme Côté :** Non.

**Le sénateur Comeau :** Parmi les autorités du Conseil du Trésor, cela a été strictement l'Agence de gestion des ressources humaines, n'est-ce pas?

**Mme Côté :** Quand l'agence a été créée, elle a hérité de la direction des langues officielles qui était au Conseil du Trésor. Cette direction a été transférée à l'Agence de gestion des ressources humaines.

**Le sénateur Comeau :** Ce n'est même pas un département du gouvernement, c'est une agence. On devrait faire une constatation à partir de cela. On y reviendra.

C'est publié dans la *Gazette du Canada*. Je n'y connais pas grand chose concernant tout ce qui arrive par la suite. Ce que nous avons publié dans la *Gazette du Canada* est une réponse. Est-ce que vous observez si des démarches sont entreprises de temps à autre pour que le gouvernement retire l'annonce faite dans *La Gazette*? Car en fin de compte, ceci est une réponse du gouvernement par l'entremise de l'agence.

**Mme Côté :** C'est cela. C'est eux qui avaient la responsabilité, de toute façon, de présenter le nouveau règlement. Nous n'avons pas de pouvoir sur ce qui a été annoncé dans la *Gazette du Canada*.

**Senator Comeau:** Parliamentarians?

**Ms. Côté:** Yes, it is now up to parliamentarians to act.

**Senator Comeau:** Should we put up the sign in Amherst saying that it is the only segment of the Trans-Canada Highway where linguistic duality is respected?

**Ms. Côté:** It is not necessarily the only stretch of the Trans-Canada Highway where linguistic duality is respected. Bear in mind that where numbers warrant and in certain regions, the RCMP is required to provide service, under the previous regulations that recognized numbers and specific geography.

**Senator Comeau:** I will have to revisit that idea.

I have a question that is completely unrelated to that; I noted, when you replied to a question from Senator Jaffer, that you said you represented all communities in Canada, except in Quebec, if I understood correctly. You represent francophones and Acadians throughout Canada, except in Quebec, is that correct? Have you ever been approached by Acadians in Quebec to be their spokesperson? That is just a question I had in passing.

**Ms. Côté:** No, not yet. We have a very good relationship with Quebec francophones.

**Senator Comeau:** So Acadians are part of the Québécois nation!

**Senator Champagne:** If we wanted blue skies in the best of all possible worlds, every member of the RCMP, from Newfoundland to Victoria, from Yellowknife to everywhere else in Canada, would be bilingual. That would be ideal.

**Ms. Côté:** Indeed. At least all those who must deal with the public.

**Senator Champagne:** If you and I managed to learn two languages, they could do the same.

**Ms. Côté:** Absolutely.

**Senator Champagne:** If we were to put a few clouds in our blue skies, we would realize that the money the government would have to spend to promote bilingualism would, unfortunately, be much higher than what any government could spend today.

**Ms. Côté:** Yes, it is possible to see it from that perspective. But we also take the perspective that for 30 years now the government has invested huge sums of money to help young people become bilingual in immersion schools. Why don't we have a government policy whereby fluently bilingual people would be hired in areas where services should be available in both official languages?

**Le sénateur Comeau :** Les parlementaires?

**Mme Côté :** Oui, ce sont vraiment les parlementaires, maintenant, qui peuvent agir.

**Le sénateur Comeau :** Est-ce qu'on devrait placer une pancarte à Amherst indiquant que c'est la seule section de la Transcanadienne où la dualité linguistique est respectée?

**Mme Côté :** Ce n'est pas nécessairement la seule section de la Transcanadienne où la dualité linguistique est respectée. Il faut comprendre que, là où il y a des nombres importants et dans certaines régions, la GRC a une obligation de servir, selon l'ancien règlement qui reconnaissait une question de nombre et de géographie spécifique.

**Le sénateur Comeau :** C'est une idée que je dois revisiter.

J'ai une question complètement sans rapport avec cela; j'ai noté, lorsque vous avez répondu à une question du sénateur Jaffer, que vous représentiez tous les communautés du Canada, sauf le Québec, si je comprends bien. Vous représentez les francophones et les Acadiens partout au Canada, sauf le Québec, n'est-ce pas? Avez-vous quelquefois été approchés par les Acadiens du Québec pour être leur porte-parole? C'est juste une question en passant.

**Mme Côté :** Non, pas encore. Nous avons de très bonnes relations avec les francophones du Québec.

**Le sénateur Comeau :** Donc les Acadiens font partie de la nation québécoise !

**Le sénateur Champagne :** Si on voyait les choses avec un ciel tout bleu dans ce qu'il y a de mieux dans le meilleur des mondes, on souhaiterait que tous les agents de la GRC, de Terre-Neuve à Victoria, à Yellowknife et partout au Canada, soient bilingues. Ce serait l'idéal.

**Mme Côté :** Effectivement. Du moins tous ceux qui font affaire avec le public.

**Le sénateur Champagne :** Si vous et moi avons réussi à apprendre deux langues, ils pourraient en faire autant.

**Mme Côté :** Absolument.

**Le sénateur Champagne :** Si on mettait quelques nuages dans notre ciel, on se rendrait compte que les sommes d'argent que le gouvernement devrait dépenser pour faire en sorte que tant de gens deviennent bilingues, malheureusement, seraient beaucoup plus importantes que ce que n'importe quel gouvernement serait en mesure de dépenser en ce moment.

**Mme Côté :** Oui, dans une certaine mesure on peut le voir de cette façon. Mais nous le regardons aussi selon la perspective que cela fait environ 30 ans maintenant que le gouvernement investit de façon extrêmement importante dans les jeunes pour les rendre bilingues avec les écoles d'immersion. Pourquoi n'y a-t-il pas de politique gouvernementale faisant en sorte que, dans les cas où il y a des besoins de services dans les deux langues officielles, il y ait une embauche de personnes compétentes dans les deux langues officielles?

**Senator Champagne:** It comes back to what I have often repeated on this committee, which I have the honour and the pleasure to sit on: it will not be a problem anymore when, in our country with its two official languages, every young high school graduate is bilingual. These young people then automatically will want jobs and positions in areas which require bilingual staff, and the cycle will continue.

But it is a problem for the federal government to become involved in education, which is mostly an area of provincial jurisdiction. What does it take to make Canadians realize that, the more languages they speak, the fuller their lives will be and the more opportunities there will be for them to learn about the cultures associated with other languages. People who speak three languages, or even four or more, benefit from something which you and I, with our two languages — although perhaps you speak a third one — do not.

What can we do to convince Canadians from coast to coast of the importance of speaking Canada's two official languages? If that ever were to happen, we would not have any problems anymore because members of the RCMP, and people who work for the government, will be bilingual. How can we convince parents and the children of Canadians of the importance of speaking our two official languages?

**Ms. Côté:** I believe it is important. That is why I have placed particular emphasis on the second part of the new Part VII. I believe that government institutions have until now, neglected the issue of promoting both official languages in Canada. Some things were well done. People have the right to express themselves in English or in French, but I believe that we still have not reconciled the concept of linguistic duality and its promotion, which would translate into people being fluently bilingual.

However, if you look at British Columbia, a province I know well because I lived there for 17 years, there are 63,000 people whose mother tongue is French, but 275,000 people are able to carry on a conversation in French. That is significant. British Columbia has gone to great lengths to invest in and promote immersion programs.

**Senator Champagne:** At least the Premier of Alberta went to the trouble to learn French.

**The Chairman:** In your opinion, Ms. Côté, did the Federal Court order apply only to the *Doucet* case or was its scope wider?

**Ms. Côté:** I am not a legal expert, so I cannot give you a specific answer. As far as I understood, in the lower court ruling, the scope of the order was much wider, but the scope was narrowed on appeal. That is all I can really say about it.

**The Chairman:** Does the FCFA intend to send a letter to the President of Treasury Board stating its dissatisfaction with the proposed draft regulations? Have you prepared an alternative?

**Le sénateur Champagne :** Cela revient à ce que j'ai dit à quelques reprises devant ce comité, depuis que j'ai l'honneur et le plaisir d'en faire partie : on n'aura plus ce problème le jour où, dans notre pays ayant deux langues officielles, tous les jeunes qui sortiront du niveau secondaire seront bilingues. Ils voudront automatiquement obtenir des postes, des emplois, dans des endroits qui demanderont des gens bilingues et la roue tournera.

Mais pour le gouvernement fédéral, aller s'immiscer dans l'éducation, qui est de juridiction provinciale en majorité, cela devient un autre problème. Comment va-t-on faire pour faire en sorte que les Canadiens se rendent compte que, plus on parle de langues, plus on a une vie extraordinaire et plus on peut profiter de la culture des autres langues. Des gens qui parlent trois langues, voire quatre et davantage, ont quelque chose que même vous et moi, avec nos deux langues — mais peut-être en parlez-vous une troisième —, n'avons pas.

Comment peut-on faire pour que, dans notre Canada d'un océan à l'autre, on puisse convaincre les gens de l'importance de parler les deux langues officielles de notre pays? À ce moment, on n'aura plus le problème parce qu'on aura des gens de la GRC, des gens qui travaillent dans les bureaux du gouvernement, qui seront bilingues. Comment fait-on pour convaincre les parents et les enfants de nos Canadiens de l'importance de parler nos deux langues officielles?

**Mme Côté :** Je pense que c'est important. Ce n'est pas pour rien que je mets l'accent sur la deuxième partie de la nouvelle partie VII. Je pense que les institutions gouvernementales ont, jusqu'à maintenant, négligé la question de la promotion des deux langues officielles au pays. On a bien fait certaines choses. On a voulu respecter le droit de parler le français ou l'anglais, mais je pense qu'on n'a pas encore été capable de réconcilier le fait de respecter le concept de dualité linguistique et de promouvoir le fait que l'on puisse bien posséder les deux langues officielles.

Par contre, on regarde une province comme la Colombie-Britannique, que je connais bien parce que j'y ai vécu pendant 17 ans. On parle de 63 000 personnes qui ont le français comme langue maternelle, mais de 275 000 personnes qui sont capables d'entretenir une conversation en français. Cela est important. La Colombie-Britannique a quand même investi et promu les programmes d'immersion de façon importante.

**Le sénateur Champagne :** On a au moins un premier ministre albertain qui s'est donné la peine d'apprendre le français.

**La présidente :** Madame Côté, selon vous, est-ce que l'ordonnance de la Cour fédérale visait uniquement la situation de l'affaire *Doucet* ou allait-elle plus loin?

**Mme Côté :** Je ne suis pas juriste, alors il m'est difficile de répondre de façon exacte. Si j'ai bien compris, en première instance, cela visait beaucoup plus large, et en appel, c'était plus restrictif. Mais c'est tout ce que je peux vous dire vraiment.

**La présidente :** Est-ce que la FCFA a l'intention d'envoyer une lettre au président du Conseil du Trésor pour faire connaître son insatisfaction par rapport au projet de règlement proposé? Avez-vous un libellé de fait?

**Ms. Côté:** After the *Doucet* ruling, we sent a letter to the President of Treasury Board, asking him to take this opportunity to conduct a more in-depth review of the regulations. That was done. We still have not written to the current president, but that is certainly something we can do.

As for proposing alternative regulations, that is not necessarily our area of expertise. Legal experts could help with that. But we would first like the problem concerning the Trans-Canada Highway to be addressed. Even in Manitoba, there were problems with the RCMP and certain parts of the Trans-Canada Highway because the regulations were less restrictive in the province compared to the current regulations.

Another problem we have with the regulations is that even though we have been told that it represents the minimum, and that government agencies or departments may choose to do more, it turns out in fact that people are just doing the minimum and nothing more. People are afraid to create precedents, to stir the pot or receive objections.

**Senator Murray:** Madam Chair, after our last meeting, one of our witnesses was a representative from the Maritime francophone legal community, who also said she was not happy with the regulations. We asked her to provide us with an alternative. I was wondering whether we had received anything from her organization.

**The Chairman:** As far as I know, Senator Murray, we have not received anything yet, but she did promise to send us something. We could find out when we will get it.

**Senator Murray:** Ms. Côté, you probably have experts within your organization. Do you think you could send us your proposed wording for the regulations?

**Ms. Côté:** Unfortunately, the federation does not have any legal experts. We could turn to university experts, but we do not have that kind of expertise in-house.

**Senator Murray:** Madam Chair, we should call the Royal Canadian Mounted Police, other officials, the Solicitor General of Canada or representatives from the Department of Justice to appear before the committee as soon as possible, because, in my opinion, this issue is extremely complex and even complicated.

People seem to take for granted the fact that the authority of the government of Canada applies everywhere. But we must begin by recognizing that the Trans-Canada Highway goes through Quebec and Ontario, which are not patrolled by the Royal Canadian Mounted Police, and which have their own police forces.

As for the other eight provinces, I recognize from the outset that the RCMP is a federal police body, therefore subject to the Official Languages Act. But when RCMP officers operate in a province, I believe that they report to the attorney general of the province or to provincial authorities.

**Mme Côté :** On avait déjà envoyé une lettre au président du Conseil du Trésor, après le jugement *Doucet*, pour lui demander de profiter de cette occasion pour examiner le règlement de façon plus large. Cela avait déjà été fait. On n'a pas encore écrit de lettre au président actuel, mais c'est certainement quelque chose que l'on pourrait faire.

Pour ce qui est d'un libellé, ce n'est pas nécessairement notre expertise. Des juristes pourraient aider. Mais l'on voudrait certainement, dans un premier temps, que le problème de la Transcanadienne soit réglé. Même au Manitoba, il y a eu des problèmes avec la GRC et certains tronçons de la Transcanadienne parce que les règlements étaient plus généreux dans la province que ce qui était permis par le règlement actuel.

Une des difficultés que l'on rencontre aussi avec le règlement, c'est que même si on nous dit que c'est supposé être le minimum et que les agences gouvernementales ou les ministères ont tous les choix d'en faire plus, il s'avère en bout de compte que c'est vraiment le minimum et c'est tout ce qui est respecté. Les gens ont peur de créer des précédents, faire des remous ou de recevoir des objections.

**Le sénateur Murray :** Madame la présidente, à notre dernière rencontre, on a entendu comme témoin une représentante des juristes francophones des Maritimes qui elle aussi se disait insatisfaite de ce règlement. On lui a demandé de nous fournir un libellé. Je me demandais si on avait reçu un document de son organisation.

**La présidente :** À ma connaissance, sénateur Murray, on ne l'a pas encore reçu, mais elle a promis de nous le faire parvenir. On pourrait s'informer pour savoir quand on devrait le recevoir.

**Le sénateur Murray :** Madame Côté, vous avez sans doute des experts à votre service. Serait-il possible de nous faire parvenir un libellé alternatif pour ce règlement?

**Mme Côté :** Malheureusement, nous n'avons pas de juristes à la fédération, actuellement. On pourrait avoir accès à des juristes à l'université, mais on n'a pas l'expertise juridique pour faire ce genre de chose.

**Le sénateur Murray :** Madame la présidente, il faudrait convoquer aussitôt que possible la Gendarmerie royale du Canada, d'autres fonctionnaires, le solliciteur général du Canada ou le ministère de la Justice, car c'est une affaire, à mon avis, qui est plus complexe, compliquée même.

On semble tenir pour acquis que l'autorité du gouvernement du Canada s'étend à tout. Mais il faut reconnaître d'abord que bordant la Transcanadienne, il y a les provinces du Québec et de l'Ontario, d'où la Gendarmerie royale du Canada est absente, et cela relève entièrement des autorités provinciales.

Pour ce qui est des huit autres provinces, je reconnais d'emblée que la Gendarmerie royale du Canada est une police fédérale, donc assujettie à la Loi sur les langues officielles. Mais lorsque les agents de la GRC sont en province, leur déploiement me semble être l'affaire du procureur général de la province ou des autorités provinciales.

I do not know how the two levels of government work it out in cases where the Royal Canadian Mounted Police, the federal police, operates as a provincial police force, as is the case in eight provinces.

**Ms. Côté:** In fact, the case will be heard by the Supreme Court next spring.

**Senator Murray:** On official languages?

**Ms. Côté:** On the issue of the RCMP's jurisdiction when it operates as a provincial police force, to find out which authority applies.

**Senator Murray:** But that has not yet been settled.

**Ms. Côté:** No.

**Senator Murray:** If you take the Trans-Canada Highway, you will notice that all signs are bilingual. I suppose that this is because of an agreement, or 10 agreements, between the federal government, the provinces and the territories. I do not know if such agreements exist, for instance, between Ottawa and Quebec City, and Ottawa and Toronto, on any bilingual services offered by provincial police bodies.

**Ms. Côté:** For now, we are not necessarily dealing with police services provided by Quebec and Ontario which are not Royal Canadian Mounted Police services. In our brief, we speak to the fact that, today, the RCMP is probably the most recognized international Canadian symbol and a federal institution which provides policing services to the provinces. That is the context we took into account. We are not concerned about Ontario and Quebec because they have their own provincial police forces, which are managed at the provincial level.

**Senator Murray:** As far as the Trans-Canada Highway is concerned, it might be best to have agreements with provincial authorities whereby the RCMP would provide adequate service in both official languages, not only in the eight provinces policed by the RCMP, but also in Ontario and Quebec.

**Ms. Côté:** Absolutely. I am in complete agreement with that.

**Senator Murray:** But as for the eight provinces at issue here, there needs to be discussion about complex issues, including how far the authority of the federal government extends and what are the rights of provincial attorneys general.

**The Chairman:** We will begin a study on that issue and then deal with the matter more directly.

**Senator Robichaud:** Perhaps I should ask my question of someone else, but I will put it to you because you have many contacts with francophones. If these regulations applied to the eight provinces in question, do you believe that the RCMP could provide bilingual services?

**Ms. Côté:** To a certain extent, the problem lies with more rural areas, where the RCMP has service points. In most major urban areas, like Vancouver or elsewhere, the RCMP already provides bilingual services.

Je ne sais pas comment les deux niveaux du gouvernement s'accordent lorsque la Gendarmerie royale du Canada, police fédérale, fonctionne comme sûreté provinciale, comme c'est le cas dans les huit provinces.

**Mme Côté :** C'est d'ailleurs une cause en litige qui sera entendue par la Cour suprême au printemps prochain.

**Le sénateur Murray :** Sur les langues officielles?

**Mme Côté :** Sur la question de la juridiction de la Gendarmerie royale du Canada quand elle agit en tant que police provinciale, pour savoir qui a l'autorité.

**Le sénateur Murray :** Mais ce n'est pas encore réglé.

**Mme Côté :** Non.

**Le sénateur Murray :** Si vous empruntez la Transcanadienne, vous constaterez que l'affichage est bilingue. Je suppose que c'est en fonction d'une entente ou de dix ententes entre le fédéral, les provinces et territoires. Je ne sais pas si de telles ententes existent, par exemple, entre Ottawa et Québec, Ottawa et Toronto, sur un service bilingue offert par les agents des sûretés provinciales.

**Mme Côté :** En ce moment, on ne touche pas nécessairement aux services policiers du Québec et de l'Ontario qui ne sont pas la Gendarmerie royale du Canada. Dans notre mémoire, actuellement, on parle vraiment de la GRC qui est quand même un symbole canadien international en plus de tout le reste et qui, elle, est une institution fédérale qui prête ses services policiers aux provinces. Et c'est ce contexte qui est pris en compte. On ne parle pas de l'Ontario ni du Québec, où ils ont une police provinciale qui leur appartient et qui est gérée par la province.

**Le sénateur Murray :** Sur la route Transcanadienne, il serait souhaitable qu'il y ait entente avec les autorités provinciales afin que la GRC offre des services adéquats dans les deux langues officielles, non seulement dans les huit provinces desservies par la Gendarmerie royale du Canada, mais aussi en Ontario et au Québec.

**Mme Côté :** Absolument. Je suis tout à fait d'accord avec cela.

**Le sénateur Murray :** Mais concernant les huit provinces en cause, il faudra discuter de questions complexes, à savoir quelle est l'autorité du gouvernement fédéral et quels sont les droits des procureurs généraux des provinces.

**La présidente :** Nous allons commencer une recherche à cet effet et ensuite il faudra traiter de la question de façon plus directe.

**Le sénateur Robichaud :** Je devrais peut-être poser ma question à quelqu'un d'autre, mais je vous la pose à vous puisque vous avez de nombreux contacts avec les francophones. Si ce règlement était applicable dans les huit provinces en question, croyez-vous que la GRC serait en mesure d'offrir des services bilingues?

**Mme Côté :** Dans une certaine mesure, la difficulté se pose dans les endroits plus ruraux, où la GRC a des points de service. Dans la plupart des grandes villes, que ce soit à Vancouver ou ailleurs, la GRC offre déjà des services bilingues.

This could happen gradually, but I do not have all the statistics on which parts of the Trans-Canada Highway are currently devoid of bilingual service. For us, it is more a matter of principle. The Trans-Canada Highway is used by all Canadians and also by international tourists. So services in both official languages should be provided as a matter of course along its entire length.

**Senator Robichaud:** If the regulations applied to more segments of the highway, would that force the RCMP to hire more bilingual officers?

**Ms. Côté:** That is possible.

**Senator Robichaud:** We would have to ask the RCMP about the percentage of bilingual staff they currently have.

**Senator Comeau:** Have you met with the RCMP to discuss this matter?

**Ms. Côté:** We have not met with the RCMP yet to talk about this. We are still dealing with the regulations and we are currently talking with the people who worked on them.

**Senator Comeau:** You probably know about the letter Mr. Graham Fraser, the Official Languages Commissioner, sent. I would like to share with you part of what you said. In his opinion, only the very minimum was being done. He finds this unacceptable and does not support it.

In the second paragraph of his letter, he points to the significant number of vehicles which cross the border at Fort Lawrence each year. In whose honour was Fort Lawrence named? Surely it was the famous Lawrence who signed the deportation order. It is interesting to note that Fort Lawrence still exists and it speaks volumes about the Acadians.

Perhaps we should raise this issue with the Official Languages Commissioner. He might have suggestions as to how to tackle the issue.

**The Chairman:** Ms. Côté, I would like to express my sincere thanks to you for having come here today on your own. You provided senators with good answers to their questions. If there is anything else you would like us to have, please send it to us through our clerk.

We will now hear from Professor André Braën from the University of Ottawa. We asked for his opinion on two issues in particular, namely the effects of the centralization of the headquarters of large federal institutions on the application of Parts IV, V and VII of the act and whether the federal government should develop regulations to frame the application of Parts V and VII of the act.

**Mr. André Braën, Professor, Faculty of Law, University of Ottawa, as an individual:** I would like to thank committee members as well as the Chair for this invitation. It is an honour for me to appear before the committee.

Cela peut se faire graduellement, mais je n'ai pas toutes les statistiques sur le kilométrage qui n'est pas actuellement desservi. Nous abordons davantage la question comme étant une question de principe. Nous croyons que la route Transcanadienne peut être utilisée par l'ensemble des citoyens canadiens et aussi par les touristes internationaux. Il s'agit donc d'une route qui doit être desservie de façon standard dans les deux langues officielles du pays.

**Le sénateur Robichaud :** Si le règlement s'appliquait sur une couverture plus large, est-ce que cela forcerait la GRC à faire du recrutement de personnes bilingues?

**Mme Côté :** C'est possible.

**Le sénateur Robichaud :** Il faudrait poser la question à la GRC, à savoir quel est le pourcentage de personnes bilingues disponible au sein de leurs effectifs.

**Le sénateur Comeau :** Est-ce que vous avez rencontré la GRC pour discuter de la question?

**Mme Côté :** Nous n'avons pas encore rencontré la GRC pour discuter de la question. Nous sommes au stade du règlement et nous discutons présentement avec ceux qui ont travaillé sur le règlement.

**Le sénateur Comeau :** Vous êtes certainement au courant de la lettre de M. Graham Fraser, commissaire aux langues officielles. J'aimerais vous faire part de quelques-uns de ses commentaires. Il a qualifié la démarche de minimaliste. Il la trouve inacceptable et il ne l'appuie pas.

Au deuxième paragraphe de la lettre, il fait état du nombre considérable de véhicules qui traversent la frontière chaque année à Fort-Lawrence. En l'honneur de qui a été nommé Fort-Lawrence? C'est sûrement le fameux Lawrence qui avait signé l'ordre de déportation. Il est tout à fait intéressant de constater que Fort-Lawrence est toujours là pour faire des commentaires au sujet des Acadiens.

Peut-être que nous devrions aborder cette question avec le commissaire aux langues officielles. Il aurait peut-être des suggestions à faire pour ce qui est de la façon de s'y prendre.

**La présidente :** Madame Côté, j'aimerais vous remercier très sincèrement d'être venue ici aujourd'hui seule. Vous avez très bien répondu aux questions des sénateurs. S'il y a d'autres informations que vous aimerez que nous ayons en main, vous n'avez qu'à les faire parvenir à notre greffière.

Nous recevons maintenant le professeur André Braën, de l'Université d'Ottawa. Nous lui avons demandé de venir nous faire part de son opinion sur deux éléments en particulier, soit les effets de la centralisation de bureaux principaux fédéraux sur l'application des parties IV, V et VII de la loi et la pertinence pour le gouvernement fédéral d'élaborer une réglementation pour encadrer l'application des parties V et VII de la loi.

**André Braën, professeur titulaire, Faculté de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel :** J'aimerais remercier les membres de ce comité, ainsi que la présidente, pour cette invitation. C'est un honneur pour moi d'être invité.

In fact, I received this honour in the past and I seem to understand that on this type of committee, the role of a witness such as myself, a legal expert, is to launch a discussion with committee members rather than give a university lecture while reading from a text or notes. So please do not be surprised if I do not have any papers with me. However, if I may, I will just take a few moments of your time to highlight certain principles.

I do not pretend to have answers to the two questions you have sent me; in your capacity as legislators and in your wisdom, you will surely find the right answers. That being said, I believe that all I can do is insist on the principle which must direct any review of the two issues which were brought to my attention, and that is what I will do in a brief amount of time.

First, as far as constitutional issues are concerned — because even though we are dealing with the Official Languages Act, we are also dealing with provisions of the Constitution, in particular sections 16 and 20 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms — it is important to remind ourselves of the objectives of any legislative or constitutional language provision. You know what these objectives are: equality of status and of privilege of both official languages, the promotional of these languages and the cultures they represent in light of section 20, and therefore the right of the public to communicate in the language of its choice and to receive services in both languages. This right is based on the principle of equality.

We must keep in mind the issue of equality when services are provided, as well as the positive approach which the application of this section implies. We must also keep in mind the obligation — reflected in the Supreme Court of Canada's *Beaulac* ruling, which you are certainly familiar with — whereby each linguistic right corresponds to an obligation by a government and its administration to create an environment, at the institutional level, conducive to letting people express themselves in the language of their choice.

In short, under the Canadian Constitution, as far as we are concerned, there is an obligation on the federal authorities to do everything in their power to ensure that the specific objectives of section 20, but also those of section 16, be upheld.

That being said, the obvious purpose of the Official Languages Act of 1998 is to set out in a detailed manner the federal authorities constitutional obligations under the Canadian Constitution. As you know, its purpose is to ensure the respect of English and French as official languages, to support the development of anglophone and francophone minorities everywhere in Canada, and to determine the federal government's obligations in this area.

The purpose of Part IV, which you are more familiar with than I am, is to implement Section 20 of the Charter, which deals with the delivery of services and the right of Canadians to communicate in the language of their choice with federal institutions.

J'ai eu cet honneur également dans le passé et je crois avoir compris qu'au sein de ce type de comité, le rôle d'un témoin comme moi, juriste, c'est d'amorcer une discussion avec les membres plutôt que de donner un cours universitaire avec un texte ou des notes au soutien. Ne soyez donc pas surpris si je n'ai pas de documents avec moi. Cependant, avec votre permission, je prendrai quelques minutes de votre temps pour rappeler certains principes.

Je n'ai pas de prétention en ce qui concerne les réponses à apporter aux deux questions que vous m'avez acheminées; en tant que législateurs et avec la sagesse qui vous caractérise, vous saurez trouver les réponses qu'il faut. Ceci étant dit, tout ce que je peux faire, je crois, c'est d'insister sur les principes qui doivent guider une réflexion à l'égard des deux questions qui m'ont été posées, et c'est ce que je vais faire très brièvement.

D'abord s'agissant des questions constitutionnelles — parce que même si l'on renvoie à la Loi sur les langues officielles, l'on renvoie également à des dispositions de nature constitutionnelle, en particulier les articles 16 et 20 de la Charte canadienne des droits et libertés — il est important de se souvenir des objets qui sont à la base d'une disposition linguistique soit-elle constitutionnelle ou législative. Ces objets, vous les connaissez : l'égalité de statut et de privilège des deux langues officielles, la promotion de ces langues et des cultures qu'elles véhiculent en ce qui concerne l'article 20, et donc, le droit du public de communiquer dans la langue officielle de son choix et d'en recevoir les services. C'est un droit qui se fonde sur le principe de l'égalité.

Nous devons avoir en tête la question de l'égalité dans les services ainsi que la question de l'approche positive que l'application de cet article commande. Nous devons également avoir en tête cette obligation — c'est l'affaire *Beaulac* que vous connaissez très certainement, de la Cour suprême du Canada — que à chaque droit linguistique correspond, pour l'État et son administration, une obligation de faire en sorte que, institutionnellement, le droit puisse être exercé dans un environnement qui lui est propice.

Bref, en vertu de la Constitution du Canada, il existe une obligation pour les autorités fédérales, en ce qui nous concerne, de tout mettre en œuvre pour s'assurer que les objets en particulier de l'article 20, mais aussi de l'article 16, soient rencontrés.

Ceci étant, la Loi sur les langues officielles de 1998 vise évidemment à mettre en œuvre de façon détaillée les obligations constitutionnelles qui incombent aux autorités fédérales, en vertu de la Constitution canadienne. Vous savez qu'elle vise à assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles, à appuyer le développement des minorités anglophone et francophone partout au Canada et à préciser les obligations de l'État fédéral dans ce domaine.

La partie IV que vous connaissez mieux que moi, vise à mettre en œuvre l'article 20 de la Charte, à savoir la question de la prestation des services et du droit de communiquer avec les bureaux des institutions fédérales.

In addition, Part V specifies — because this has never clearly been spelled out at the constitutional level — the rights and obligations which apply to the language of work within the federal government. What I mean to say is that Part IV of the Official Languages Act and Part V, which concerns the delivery of services and the language at work, are in reality two sides of the same coin, simply because the government, under the Constitution and the Official Languages Act, is obliged to ensure that Canadians can communicate in the official language of their choice with government institutions and to receive services in both languages.

To achieve this goal, federal authorities must hire bilingual personnel in order for these rights to exist.

I would like to point out that Section 31 of the Official Languages Act, in cases where there is an incompatibility between a legislative provision dealing with the language of work within federal institutions and a provision dealing with the rights of Canadians to communicate in the language of their choice and to receive services in both languages, stipulates that it is the right of the public which prevails over the rights of employees to work in the language of their choice. We just need to refer to collective agreements and other agreements.

Further, Part VII of the Official Languages Act concerns the federal government's commitment to promote the development of official language communities and their vitality. Because of you, Section 41 was amended and spells out the government's commitment. For a very long time, people were not sure about the true meaning and the true scope of this provision. Lawmakers have clarified the issue. However, the amendment which was made has still not been implemented, although it will be eventually. We should therefore keep in mind the government's commitment to promote the equality of the status of both communities.

The regulations adopted under the Official Languages Act specifically dealing with the delivery of services and communication was first dealt with by way of regulations. I quickly reviewed the regulations, but please don't ask me about any details, because they are very numerous and very technical, perhaps too technical. These regulations were deemed incompatible with Section 20 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, which defines "significant demand," that is where the federal government's obligation under the Constitution or the nature of the office must apply.

The courts do not like regulatory frameworks which are too specific and contain too many numbers. The Supreme Court in particular does not like to base a constitutional right on a number or a figure. This is something the courts do not like at all. Given the importance of language rights as set in the Constitution, the Supreme Court of Canada in particular seems extremely unwilling to tie these rights to quantities or numbers contained in the act or

La partie V ajoute, si vous voulez, en précisant — parce qu'on n'a jamais été certains de cela au niveau constitutionnel —, mais ajoute les droits et obligations qui s'appliquent dans le domaine de la langue de travail au sein de l'administration publique fédérale. Tout ce que je veux dire ici, c'est que cette partie IV de la Loi sur les langues officielles et la partie V, donc prestation et langue de travail, sont en réalité deux aspects d'une même réalité, tout simplement parce que le gouvernement est tenu, tant par la Constitution que par la Loi sur les langues officielles, à donner suite au droit de communiquer dans la langue officielle choisie par le public et à en rendre les services.

Pour ce faire, les autorités fédérales doivent s'adjoindre du personnel capable de travailler dans les deux langues officielles de sorte que le droit puisse s'exercer.

Je vous ferais remarquer que l'article 31 de la Loi sur les langues officielles, en cas d'incompatibilité entre une disposition législative traitant de la langue de travail au sein des institutions fédérales et celle traitant du droit du public de communiquer et de recevoir des prestations en cas d'incompatibilité stipule que c'est le droit du public qui prévaut sur les dispositions traitant de la langue de travail. On peut penser ici aux conventions collectives et autres.

Par ailleurs, vous savez que la partie VII de la Loi sur les langues officielles traite de l'engagement du gouvernement fédéral à promouvoir le développement des communautés de langues officielles à favoriser leur épanouissement. Vous êtes à l'origine de la modification de l'article 41 qui parle dorénavant d'un engagement. On s'est longtemps interrogé sur le véritable sens et la véritable portée de cette partie. Le législateur y a pourvu. Toutefois, la modification qui a été apportée n'est toujours pas en vigueur, bien qu'elle le sera éventuellement. Notons donc cet engagement à promouvoir l'égalité de statut des deux communautés.

La réglementation adoptée en vertu de la Loi sur les langues officielles pour traiter de façon plus particulière de la question de la prestation des services et de la communication a fait l'objet d'abord d'une réglementation. Je l'ai relue rapidement, alors il ne faut pas m'en demander les détails, car ils sont nombreux et très techniques, trop peut-être. Cette réglementation a été jugé incompatible avec l'article 20 de la Charte canadienne des droits et libertés qui vise à définir ce qu'on entend par demande importante, c'est-à-dire là où l'obligation constitutionnelle fédérale doit s'appliquer ou encore la vocation du bureau.

Les tribunaux n'aiment pas beaucoup les cadres réglementaires trop précis et trop numériques. La Cour suprême, en particulier, n'aime pas du tout qu'un droit constitutionnel soit tributaire d'un chiffre ou d'un nombre. Ce n'est pas quelque chose que les tribunaux apprécient. Compte tenu de l'importance qu'un droit linguistique constitutionnel revêt, la Cour suprême du Canada, en particulier, semble extrêmement réticente à l'assujettir aux besoins

even in the regulations. In the *Doucet* case in Nova Scotia, the courts struck down regulations which referred to certain numbers to define significant demand in rural as opposed to urban areas.

If the committee wants to insist on the necessity of having a regulatory framework, it should remember that the courts respect the discretionary powers of that level of government, as they are exercised by the executive branch, and trust that it will live up to its constitutional obligations. Further, the courts are extremely hesitant to base the constitutional rights of individuals on any number or quantities or numbers.

Lastly, you might remember the case involving moving a federal agency, the Canadian Food Inspection Agency, in the *Forum des maires de la péninsule acadienne* case from northern New Brunswick to Shédiac. Section 20 of the Canadian Charter and the Official Languages Act do not require the federal government to be managed and controlled by a minority. That is not the case at all. It means that, given the environment of the federal government, it must do everything in its power to safeguard these rights and these linguistic obligations. So before re-organizing an agency, or a federal institution, or before even moving an organization or agency, the federal government is clearly obliged to communicate with and consult the official language minority in the region which will be affected by the change. That is my interpretation of the *Forum des maires de la péninsule* case.

So these are some of the principles which must guide us in our reflection on the questions you have raised, Madam Chair.

**The Chairman:** What are the most effective measures to protect the language rights of employees when their offices move? Should there be guidelines, policies or regulations?

**Mr. Braën:** Regulations frame a law, and this is true in particular for Parts V or IV of the Official Languages Act. A regulatory framework creates a legal order which applies to third parties and to the government. The scope of a directive is much more limited and only applies to the government. Policies and directives may have a wider discretionary scope of application. So I do not quite know how to answer your question: what is the preferred way to make sure that public servants can work in the language of their choice? This right is certainly contained in the law, namely the Official Languages Act. Is this right based on a constitutional principle? We do not know. Many people claim that section 16 confers this right, but no legal ruling has been made to that effect, so that there is still remains a legal vacuum. Further, as far as constitutional rights are concerned, including the right to communicate and receive services in the language of

de nombres inscrits dans la loi ou encore dans la réglementation. Dans l'affaire *Doucet*, en Nouvelle-Écosse, dans la mesure où la réglementation pour définir la demande importante dans une zone rurale par rapport à un centre urbain renvoyait à certains nombres, les tribunaux n'ont pas aimé cela et l'ont déclarée incompatible.

Si jamais le comité veut insister sur la nécessité d'un cadre réglementaire, il faut se souvenir dans un premier temps que les tribunaux sont assez respectueux de la discréption qui incombe à ce niveau, qui appartient à l'exécutif, pour mettre en œuvre ses obligations constitutionnelles et que, par ailleurs, les tribunaux sont très frileux à ce que l'exercice des droits constitutionnels des individus soient assujettis au respect de quantités ou de nombres.

Finalement, vous vous souviendrez du déménagement d'une agence fédérale, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, dans l'affaire du *Forum des maires de la péninsule acadienne*, du Nord du Nouveau-Brunswick vers Shédiac. L'article 20 de la Charte canadienne et la Loi sur les langues officielles n'exigent pas que l'administration fédérale soit contrôlée et gérée par la minorité. Ce n'est pas ce que cela veut dire du tout. Cela signifie que celle-ci, compte tenu de l'environnement qui est le sien, doit faire tout ce qui est possible pour donner suite à ces droits et à ces obligations linguistiques. L'une de ces obligations, avant de procéder à des réaménagements des structures, des institutions fédérales ou encore à des déménagements, c'est très certainement, ce que je retiens de l'affaire *Forum des maires de la péninsule*, une obligation pour les autorités fédérales de communiquer et de consulter la minorité de langue officielle de la région où sont exercées les activités du bureau en question.

Voici mis de l'avant les quelques principes qui doivent nous guider dans la réflexion qui suit les questions que vous avez posées, madame la présidente.

**La présidente :** Quelles sont les mesures les plus efficaces pour protéger les droits linguistiques des employés lorsqu'il y a déménagement? Peut-on parler de lignes directrices, de politiques ou de règlements?

**M. Braën :** Un règlement vient préciser un cadre mis de l'avant par une loi, en particulier par les parties V ou IV de la Loi sur les langues officielles. Le cadre réglementaire créé un ordonnancement juridique qui s'applique au tiers et à l'administration. Une directive quant à elle a une portée plus limitée, et cela ne s'applique qu'à l'administration. À ce moment-là, vous créez peut-être une zone discréptionnaire un petit peu plus grande lorsque vous utilisez des politiques et des directives. Alors je ne sais pas comment répondre à votre question : qu'est-ce qui est préférable pour donner suite aux droits du fonctionnaire de travailler dans la langue officielle de son choix? C'est un droit tiré certainement d'une législation — la Loi sur les langues officielles. Est-ce que ce droit est fondé sur une source constitutionnelle? On ne le sait pas. Plusieurs prétendent que l'article 16 créé, et ainsi de suite, mais il n'y a pas de décision

one's choice, it is clear that the latter should have priority over the former, irrespective of the framework adopted to allow public servants to work in the language of their choice.

**Senator Robichaud:** You concluded by saying that in a case involving the move of a federal agency, the government should have held consultations with the official language minority. Can you elaborate on that?

**Mr. Braën:** In that case, the Official Languages Commissioner received a complaint and felt that moving the Canadian Food Inspection Agency to Shédiac would negate or negatively affect the rights conferred by in particular section 20 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

I do not remember all the details, but I believe that it was deemed that the federal government should have consulted with local communities before moving the agency. Apparently, federal authorities admitted in federal court that they had an obligation to consult before proceeding with the move.

So when the move of a federal agency affects the standard of service, and when the move could reduce or change these rights in any way, there is an obligation to consult at the local level.

From a legal point of view, the Supreme Court of Canada, in its reference on secession — which has been invoked many times since — set forth the principle of minority protection as a rule of interpretation of the Constitution. Given this principle, we could conclude that the federal government has the obligation to consult a minority community before it moves a federal agency, and this obligation applied to the case you mentioned, but also to the Montfort Hospital case in Ontario. I am not referring to the appeal court ruling, but that of the superior court. The minority protection principle was invoked back when the Conservative government of Ontario wanted to re-organize its administrative structures, but the court ruled that it had not lived up to its basic obligation to consult with the minority.

So I say it is possible legally — if the actions of federal authorities were to be challenged in a court of law — to argue there is a requirement to consult.

**Senator Robichaud:** The Canadian Tourism Commission, which used to be located in the national capital, moved to Vancouver. Are you saying the government should have consulted — and that is where I am having a hard time following — with the minority in British Columbia?

judiciaire à cet effet, de sorte qu'au plan juridique, on est dans l'inconnu. Par ailleurs, s'agissant de traiter avec les droits constitutionnels, c'est-à-dire celui de communiquer et celui de recevoir des prestations, à ce moment-là, il est évident que ces derniers doivent avoir préséance qu'importe le cadre adopté pour donner suite au droit de travailler dans sa langue.

**Le sénateur Robichaud :** Vous avez en conclusion dit que dans le cas d'un déménagement, l'autorité devrait tenir des consultations avec la minorité de langue officielle. Pouvez-vous élaborer, s'il vous plaît?

**Mr. Braën :** Dans cette affaire, le Commissariat aux langues officielles avait été saisi d'une plainte et il avait craint que le déménagement du bureau de l'Agence canadienne d'inspection des aliments vers Shédiac se traduise par une négation ou une diminution des droits qui sont reconnus en particulier par l'article 20 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Je n'ai pas les détails en tête présentement, mais il semble qu'on avait mis de l'avant la nécessité, pour les autorités fédérales, de procéder à une consultation avec le milieu avant de procéder à un déménagement. Cela avait été repris par la Cour fédérale dans la mesure où, apparemment, les autorités fédérales avaient admis qu'ils avaient une obligation de consultation avant de procéder à un déménagement.

Dans la mesure où la localisation d'une agence fédérale se traduit par un certain standard dans la prestation de services, et dans la mesure où le déménagement de cette agence pourrait diminuer ou affecter de façon quelconque ce droit, il y aurait donc une obligation de consulter à ce niveau.

Au plan juridique, vous savez que la Cour suprême du Canada, dans le renvoi sur la sécession — qui a été utilisé à plusieurs reprises depuis —, a mis de l'avant le principe de la protection des minorités comme principe interprétatif des textes constitutionnels. On pourrait peut-être en conclure que, compte tenu de ce principe, il y aurait une obligation de la part des autorités de consulter le milieu minoritaire avant de procéder à un réaménagement à ce niveau, obligation qui s'applique dans l'affaire que vous connaissez probablement, mais également sur la scène provinciale ontarienne de l'hôpital Montfort. Je ne parle pas du jugement de la Cour d'appel mais de celui de la Cour supérieure. On avait utilisé ce principe de la protection des minorités pour dire que le gouvernement conservateur ontarien de l'époque avait manqué à son obligation minimale de consulter la minorité avant de procéder à un réaménagement des structures administratives.

Je dis donc qu'il est possible, au plan juridique — si jamais les actions des autorités fédérales sont contestées devant une cour de justice —, de mettre de l'avant une obligation de consultation.

**Le sénateur Robichaud :** La Commission canadienne du tourisme, qui était établie dans la capitale nationale, est déménagée à Vancouver. Vous dites que le gouvernement aurait dû tenir une consultation — et c'est là que j'ai de la difficulté à enchaîner — avec la minorité de la Colombie-Britannique?

**Mr. Braën:** No. I should point out that there are no limitations on the right to communicate and be served by the federal government in the official language of one choice when dealing with the head office of an institution of Parliament or of the Government of Canada, with the head or central office. In all other cases, it depends on the nature of the office or whether there is significant demand.

In the case of the Canadian Tourism Commission, which is a federal agency, if you move its head office to Vancouver, there is no requirement to consult. There is a requirement to ensure compliance with the right set out in section 20.

I was talking about consultations in cases where rights that can be claimed by the public under section 20 of the Charter are not absolute, but are limited by the tests of significant demand and the nature of the office.

Do you see the distinction between the two? In the case of Vancouver, in my view, they have to meet the requirements of not only the official languages act but also section 20 of the Charter.

**Senator Champagne:** Mr. Fraser, our new commissioner of official languages, was with us recently and told us that in his opinion, the implementation principle established by the government in June 2005 is far too limited in scope. He would like to see us take permanent steps to protect the rights of employees in terms of language of work and hiring when there is a move.

He said if you came up with well established regulations, there would be no need for intervention whenever an agency moved; things would be settled and there would be no need for doubt or concern about compliance with the Official Languages Act and the Charter.

What do you think are the most important things to include in those regulations, so as to avoid making a big mistake or having problems with our people, those moving, those staying behind and those being hired once we get to our new location?

**Mr. Braën:** The issue of language of work in federal institutions is relatively complex. It is a challenge the authorities of this country has been grappling with for many years. It is not without problems. To this day, there are challenges, for all sorts of reasons, to various measures put in place to facilitate and employee's choice of language of work.

It is not easy, and I understand the difficulties federal authorities are having in this area. They do not want to tread upon the established rights or sensitivities of individuals. But there comes a time when you have to move things along.

**M. Braën :** Non. Il faut préciser que le droit de communiquer et celui de recevoir les prestations de l'administration fédérale dans la langue officielle de son choix s'exercent sans limitation lorsqu'il s'agit du siège d'une institution du Parlement ou du gouvernement canadien, avec le siège ou l'administration centrale. Dans les autres cas, on tient compte de la vocation du bureau ou de la demande importante.

Dans le cas de la Commission canadienne du tourisme, s'agissant d'une agence fédérale, dans la mesure où vous déménagez son administration à Vancouver, on ne parle pas de consultation ici. Il y a une obligation à s'assurer que le droit prévu à l'article 20 soit respecté.

Je parlais des consultations dans les cas où les droits qui peuvent être revendiqués par le public, en vertu de l'article 20 de la Charte, ne sont pas absous mais sont limités par les tests de la demande importante ou de la vocation du bureau.

Vous voyez la distinction entre les deux? Dans le cas de Vancouver, à mon avis, ils sont tenus de respecter les obligations prévues, non seulement dans la Loi sur les langues officielles, mais également dans l'article 20 de la Charte.

**Le sénateur Champagne :** M. Fraser, notre nouveau commissaire aux langues officielles, était avec nous il y a peu de temps et il nous disait que selon lui, le principe d'application que le gouvernement a adopté, en juin 2005, a une portée vraiment trop limitée. Il souhaiterait que nous prévoyions des mesures permanentes afin de protéger le droit des employés en matière de langue de travail et garantir aussi le droit des employés qui seront embauchés lors d'un déménagement.

Il dit que si vous arriviez avec un règlement bien établi, on n'aurait pas à intervenir chaque fois qu'une agence déménage; les choses seraient réglées et il n'y aurait pas de doute ni de souci à se faire pour savoir si on est conforme à la Loi sur les langues officielles et à la Charte.

Selon vous, quels sont les éléments les plus importants qui devraient faire partie de cette réglementation, afin d'éviter justement que l'on se mette les pieds dans les plats ou que l'on ait des problèmes face à nos gens, ceux qui vont déménager, ceux qui restent ou ceux que l'on va embaucher, du moment où nous seront rendus au nouvel endroit?

**M. Braën :** La question de la langue de travail au sein des institutions fédérales est relativement complexe. C'est un défi auquel les autorités de ce pays se sont attelées depuis de nombreuses années. Cela ne va pas sans heurt. Même aujourd'hui, on conteste, pour toutes sortes de raisons, les mesures qui peuvent être mises en place pour faciliter l'exercice de la langue de travail choisie par l'employé.

Ce n'est pas quelque chose de facile et je comprends les difficultés dans lesquelles nagent les autorités fédérales dans ce domaine. On ne veut pas heurter les droits acquis des individus ni les sensibilités. Mais il y a un moment où il faut faire progresser les choses.

I think there was a Treasury Board Secretariat policy or guideline on staffing in the Ottawa area. I am not sure if that policy still applies today.

What I can tell you is that the public has the right to communicate with and be served by the federal government in the official language of their choice. In some cases, there are some limits on that right, and in others, there are none. It is based on a constitutional right.

What concerns me more is not necessarily upsetting employees; it is what can be done to make language of work mesh with respect for this constitutional right. Because once again, given that the framework put forward to carry out Part V of the Official Languages Act is rooted in an act rather than in the Constitution, my reflex is to immediately give precedence to the right of the public.

Besides, it is hard to figure out how the rules applicable to the federal government in terms of language of work should be reworked.

**Senator Champagne:** I was kind of hoping you would come up with something that would put us on the right track.

**Mr. Braën:** That would take some thought and analysis.

**Senator Champagne:** I am all ears.

**Senator Comeau:** Because they are protected by the Charter, the rights of Canadians to be served take precedence over the rights of employees working for a department or agency? Have I got that right?

**Mr. Braën:** According to section 31 of the Official Languages Act, in the event of any inconsistency between the provisions of Part V (language of work) and Part IV (rights of the public), Part IV prevails, but that is also clear from a constitutional perspective.

**Senator Comeau:** When the Canadian Tourism Commission moved to Vancouver, protection was offered to employees who did not want to move or who wanted to retain their right in a bilingual region. They were offered that right and they largely availed themselves of it. About 90 per cent of employees chose to stay behind, which caused a lot of problems, of course, but those rights were protected. Those who chose to go along with the move had less protection than they had in Ottawa. That may be one way for moves to occur, while still respecting the rights of the public.

From what I have been able to understand, the Canadian Tourism Commission is very respectful of that requirement. Is that because it is a constitutional requirement?

**Mr. Braën:** Yes. Absolutely.

**Senator Comeau:** That answers my question.

Je pense qu'il y a eu une politique ou une directive adoptée par le Secrétariat du Conseil du Trésor concernant la dotation des postes dans la région d'Ottawa. Je ne suis pas certain si cette politique s'applique encore aujourd'hui.

Ce que je peux vous dire, c'est que le public a le droit de communiquer et de recevoir des services fournis par l'administration fédérale dans la langue officielle de son choix. Dans certains cas, ce droit connaît quelques limites et dans d'autres, aucune. L'assise de ce droit est constitutionnelle.

Ce qui m'inquiète davantage, ce n'est pas nécessairement la question de heurter les employés, mais plutôt de savoir comment pourrions-nous faire pour que la langue de travail puisse aussi coïncider avec le respect de ce droit constitutionnel. Parce que dans la mesure où, encore une fois, le cadre mis de l'avant pour donner suite à la partie V de la Loi sur les langues officielles trouve son assise dans une loi plutôt que dans la Constitution, mon réflexe est de donner tout de suite préséance à la question du droit du public.

Par ailleurs, savoir comment les règles applicables à l'administration fédérale au niveau de la langue de travail doivent être réaménagées, c'est une question difficile.

**Le sénateur Champagne :** J'avais peut-être espéré que vous décrocheriez quelque chose qui nous mettrait sur la bonne piste.

**M. Braën :** Cela demanderait réflexion et analyse.

**Le sénateur Champagne :** Je vous écoute avec beaucoup de soin.

**Le sénateur Comeau :** Les droits de prestation de services aux Canadiens, parce qu'ils sont protégés dans la Charte, ont préséance sur les droits des employés qui travailleraient pour un département ou une agence? Est-ce que je comprends bien?

**Mr. Braën :** L'article 31 de la Loi sur les langues officielles dit que s'il y a incompatibilité entre les mesures qui découlent de la partie V (langue de travail) et la partie IV (droits du public), c'est la partie IV qui l'emporte, mais cela se comprend aussi dans une assise constitutionnelle.

**Le sénateur Comeau :** Au moment du déménagement de la Commission canadienne du tourisme à Vancouver, une protection a été offerte aux employés qui ne voulaient pas déménager ou qui voulaient garder leur droit dans une région bilingue. On leur a offert ce droit et ils l'ont pris, en grande partie. À peu près 90 p. 100 des employés ont choisi de demeurer ici, ce qui a causé beaucoup d'ennuis, bien sûr, mais ces droits ont été protégés. Ceux qui ont choisir d'y aller avaient une protection moindre que celle qu'ils avaient à Ottawa. C'est peut-être un moyen par lequel des déménagements peuvent avoir lieu, mais toujours en respectant les droits offerts au public.

Selon ce que j'ai pu comprendre, la Commission canadienne du tourisme est très respectueuse de cette obligation. Cela revient au fait que c'est constitutionnel?

**Mr. Braën :** Oui, tout à fait.

**Le sénateur Comeau :** Cela répond à ma question.

**Mr. Braën:** Once again, as a central agency of the federal government, it is required to be able to provide bilingual services under the Constitution. In order to be able to provide bilingual services, you need staff that can work in both official languages. Who has to make up that staff? There are, if I understand correctly, several options.

**The Chairman:** You mentioned earlier the principle of protecting minorities, which creates a requirement for the federal government to consult. How do you think that requirement to consult should be defined? What does that requirement really mean?

**Mr. Braën:** First, I would not go so far as to say it is a requirement that applies generally; once again, the right to communicate in the official language of one's choice is not absolute when dealing with an office other than the head or central office of a federal institution, where the concept of the nature of the office or significant demand comes into play. If the services provided meet the requirements of section 20 — i.e., operate bilingually — in a minority community, then if an agency's move — as was shown in the *Forum des maires de la péninsule acadienne* case — results in a diminished capacity to work bilingually, there is a requirement to consult.

You have to understand that when the federal government sets up an office or agency in a given location, the agency or office occupies a space, is influenced by that space, but also influences that space. If the establishment of a federal agency advances and promotes official languages so that more services are provided to the French speaking or English speaking minority, what ever the case may be, that impact has to be taken into account. If the government intends to change the structure in question by sending it elsewhere, then I believe there is a requirement to consult. In my opinion, federal authorities have a long tradition along these lines. They know who to turn to. Usually, it is political organizations or spokespeople for the minority and the environment in which the federal office operates. It is not a formal process with public hearings, meetings, etc.

What is important is the objective. That is to say, ensuring that both official languages are respected, that their status is equal and that the public can actually rely on its constitutional right. The procedural detail is secondary, and it would probably be appropriate for that procedure to be flexible so that the authorities can adapt it to the circumstances of each situation.

**Senator Robichaud:** You are aware of the draft regulations before us that were put forward by Treasury Board in relation to the RCMP in the *Doucet* case. Services were limited to a section of

**M. Braën :** Encore une fois, étant une agence centrale de l'autorité fédérale, elle a une obligation de pouvoir offrir des services bilingues en vertu de la Constitution. Pour pouvoir offrir des services bilingues, cela veut dire qu'il y a un personnel capable de travailler dans les deux langues officielles. Qui doit composer ce personnel? Il y a, si je comprends bien, plusieurs avenues possibles.

**La présidente :** Vous avez parlé tout à l'heure du principe de protection des minorités qui donne au gouvernement fédéral une obligation de consultation. Comment, à votre avis, doit-on définir l'obligation de consultation? Que veut vraiment dire cette obligation?

**M. Braën :** D'abord, je ne serais pas prêt à dire que c'est une obligation qui s'applique de façon générale dans la mesure où, encore une fois, le droit de communiquer dans la langue officielle de son choix n'est pas absolu lorsqu'il s'agit d'administration autre que le siège ou l'administration centrale d'une institution fédérale et qu'entre en jeu la notion de vocation du bureau ou encore de demandes importantes. Dans la mesure où il y a implantation de services capables de rencontrer les exigences de l'article 20 — c'est-à-dire de fonctionner de façon bilingue — dans un milieu minoritaire, dans la mesure où le déménagement d'une agence — comme cela avait été démontré dans l'affaire du *Forum des maires de la péninsule acadienne* — se traduit par une diminution de cette capacité de travailler de façon bilingue, il y a une obligation de consulter.

Il faut comprendre que lorsque le gouvernement fédéral installe un bureau ou une agence à un endroit donné, l'agence ou le bureau occupe un environnement, est influencé par cet environnement, mais il influence aussi cet environnement. Dans la mesure où l'implantation d'une agence fédérale permet la progression et la promotion des langues officielles afin d'offrir plus de services à la minorité française ou anglaise, peu importe, il faut être conscient de cet impact. Dans la mesure où le gouvernement entend modifier la structure en question pour l'envoyer ailleurs, il y a, je pense, une obligation de consulter. Selon moi, les autorités fédérales ont une longue tradition sur ce plan. Elles savent à qui s'adresser. Normalement, ce sont les organismes politiques ou porte-parole de la minorité et de l'environnement où le bureau fédéral œuvre. Il ne s'agit pas d'un processus formel avec auditions publiques, rencontres, et cetera.

Ce qui est important, c'est l'objectif. C'est-à-dire faire en sorte que les deux langues officielles soient respectées, que leur statut soit égal et que le public puisse effectivement compter sur l'exercice de son droit constitutionnel. La procédure en tant que détail est moins importante et probablement qu'il y aurait lieu à prévoir des procédures souples et flexibles permettant aux autorités de pouvoir réagir compte tenu de toutes les circonstances.

**Le sénateur Robichaud :** Vous êtes au courant du projet de règlement qui est devant nous ou suggéré par le Conseil du Trésor en ce qui concerne la gendarmerie dans l'affaire *Doucet*.

the Trans-Canada Highway which is limited by the region served by the Amherst detachment. Section 23(1) says:

Every federal institution that provides services or makes them available to the travelling public has the duty to ensure that any member of the travelling public can communicate with and obtain services in either official language from any office or facility of the institution in Canada or abroad when there is a significant demand for those services in that language.

Apparently, that had to be at least 5 per cent of the public demand for those services, but it is limited to the travelling public. Bilingual service has to be provided in the province of New Brunswick and may be on 50 kilometres of highway, but elsewhere, section 23 does not apply. Can you comment on that?

**Mr. Braën:** I am not surprised by that decision. First of all, we all agree that the RCMP is an institution of Parliament and of the Government of Canada, under section 32 of the Charter. We also agree that in Nova Scotia, in this case, institutions are required to see to it that services are provided in both languages. In this case, measures were adopted in federal regulations. They just took census data and calculated the number of individuals in the official language minority community in that area to determine the RCMP's language requirements.

The Federal Court said it does not work that way, first of all, because it is a highway that is used by a lot of Acadians living in the neighbouring province, New Brunswick. In the adjacent county, in New Brunswick, 28 or 30 per cent of the population was of Acadian origin. The regulations were held to be inconsistent with the right guaranteed in section 20.

That is what I was saying before. When the courts intervene, they first have to find that there is a constitutional right. Is there a right to education in the language of the minority? Is there a right to service in the official language of one's choice? They first have to determine whether there is a right and then whether there has been a violation of that right, and section 1 could ultimately apply.

The problem occurs when a constitutional right is asserted — we talking about services here, within the meaning of section 1 — and that right is subjected to arbitrary standards.

Why 500? Four hundred and ninety-eight is not enough? Courts hate that type of thing. Take for instance educational rights, under section 23. Doesn't section 23 set out three different rights, the minority language educational right, the right to minority language educational facilities, and the right for minorities to manage their own facilities? The court stated that:

On limite les services à un tronçon de la Transcanadienne qui est limité par la région desservie par le détachement d'Amherst. L'article 23. (1) dit, et je cite :

Il incombe aux institutions fédérales offrant des services aux voyageurs de veiller à ce que ceux-ci puissent, dans l'une ou l'autre des langues officielles, communiquer avec leurs bureaux ou à en recevoir les services, là où, au Canada comme à l'étranger, l'emploi de cette langue fait l'objet d'une demande importante.

On a dit que cela devait être au moins 5 p. 100 de la demande de ces services par le public, mais on l'a quand même limitée au public voyageur. On laisse la province du Nouveau-Brunswick et peut-être 50 kilomètres où on doit offrir des services bilingues, mais ailleurs, l'article 23 ne s'applique plus. Pouvez-vous nous donner vos commentaires là-dessus?

**M. Braën :** Je ne suis pas surpris de cette décision. D'abord, on s'entend tous pour dire que la GRC constitue une institution du Parlement et du gouvernement du Canada, au sens de l'article 32 de la Charte canadienne. On s'entend aussi pour dire qu'en Nouvelle-Écosse, en l'occurrence, il y a une obligation des institutions à veiller à ce que la prestation des services se fasse dans les deux langues. Dans ce cas, des mesures avaient été adoptées dans la réglementation fédérale. On avait tout simplement, d'après les données du Recensement, comptabilisé le nombre d'individus qui formaient la minorité de langue officielle dans cette région pour déterminer les obligations linguistiques de la GRC.

La Cour fédérale a dit que ce n'est pas ainsi que cela fonctionne, d'abord parce que c'est une autoroute qui est utilisée en particulier par beaucoup d'Acadiens qui demeurent dans la province voisine, au Nouveau-Brunswick. Dans le comté adjacent, au Nouveau-Brunswick, 28 ou 30 p. 100 de la population était d'origine acadienne. On a jugé que cette réglementation était incompatible avec le droit prévu à l'article 20.

C'est ce que je disais tantôt. Les tribunaux, dans un premier temps, lorsqu'ils interviennent, doivent d'abord déclarer l'existence d'un droit constitutionnel. Est-ce qu'il existe un droit à l'éducation dans la langue de la minorité? Est-ce qu'il existe le droit à un service dans la langue officielle de son choix? On doit d'abord vérifier l'existence des droits, les déclarer et ensuite vérifier s'il existe une violation à ces droits, puis éventuellement l'article 1 pourrait même s'appliquer.

Le problème se situe lorsqu'on met de l'avant un droit constitutionnel — on parle de services ici, au sens de l'article 1 — et qu'on le soumet au respect de normes arbitraires.

Pourquoi 500? Est-ce que 498 n'est pas assez? Les tribunaux détestent cela. Prenez le cas des droits scolaires, l'article 23. Est-ce vrai que l'article 23 met de l'avant trois droits différents, le droit à l'instruction dans la langue de la minorité, le droit à ce que cette instruction soit dispensée dans un établissement de la minorité et le droit à ce que l'établissement et le programme soient gérés par

"That is not how we see it." We are going to refer to one right with a specific purpose and variable content.

In the *Solski* case, the French-language Charter refers to parents having received a majority of their education in the language of the minority. The Supreme Court was quite clear; it used the term "majority" that is fine. But if legislators use a percentage and Manitoba is doing that when it refers to 50 per cent, it does not work at all.

We often forget that several of the language rights are enshrined in the Constitution. In this country we sometimes get the impression that constitutional language rights are less important than other constitutional rights. I personally make no such distinction. Language rights under section 20 are just as important as fundamental freedoms under section 2. They are enshrined in the Constitution.

The court does not understand why the exercise of rights of such importance depend on a zero or a comma, when what really matters is the purpose sought out by the constituent. Why do we want the public to have the right to communicate? That is what is important. When we focus unduly on the regulatory framework what ends up becoming important, if you read the regulations, is the difference between an urban and a rural zone, the percentage, the 5,000, and all the rest.

**Senator Robichaud:** If I look at section 23 it states "Every federal institution that provides services or makes them available to the travelling public" and ends by stating "in Canada or elsewhere where there is significant demand for those services in that language."

Here in Canada on some stretches of the Trans-Canada Highway we cannot require these services, but if I were abroad, I could, could I not?

**Mr. Braën:** Section 23 is mainly for abroad, in diplomatic missions, embassies, Canadian consulates. We want to make sure that Canadians abroad can communicate with the Canadian mission in the official language of their choice.

I heard you referring to the Trans-Canada Highway earlier on; the problem is that highways are under provincial jurisdiction. So, in theory, it is up to the provinces to address the issue of road signage for instance. That does not mean that federal authorities may not intervene. Absolutely not. It is always possible to sign agreements, to spend money while requiring some conditions to be met. It is possible in that way.

But there is a difference between requiring bilingual road signs on the Trans-Canada Highway — and that is where the problem lies with respect to the division of powers — and ensuring that federal institutions like the RCMP which provides provincial policing services to other provinces than Quebec and Ontario offers services in both official languages.

la minorité? La cour a dit : on ne fonctionne pas comme cela. On va parler d'un seul droit, qui vise des objets bien précis dont le contenu est variable.

Dans l'affaire *Solski*, la Charte de la langue française parle du parent qui a reçu la majorité de son éducation dans la langue de la minorité. La Cour suprême a été assez claire : elle utilise le terme « majorité », ça va. Mais si le législateur utilise un pourcentage — le Manitoba le fait parce qu'il parle de 50 p. 100 — cela ne marche pas du tout.

On oublie souvent que plusieurs des droits linguistiques sont constitutionnalisés. Dans ce pays, parfois, on a l'impression que les droits linguistiques constitutionnels sont moins importants que d'autres droits constitutionnels. Pour ma part, je ne vois pas de différence. Les droits linguistiques de l'article 20 sont aussi importants que les libertés fondamentales de l'article 2. Ils sont encastrés dans la Constitution.

La cour ne peut pas comprendre pourquoi l'exercice de droits aussi importants dépend d'un zéro ou d'une virgule quelque part, alors que ce qui est important c'est de voir l'objectif poursuivi par le constituant. Pourquoi veut-on que le public ait droit à communiquer? C'est ce qui est important; tandis que lorsqu'on insiste trop sur le cadre réglementaire, ce qui devient important, si vous lisez le règlement, c'est la différence entre zone urbaine, zone rurale, le pourcentage, les 5 000, et ceci, et cela, et cetera.

**Le sénateur Robichaud :** Si je m'en tiens à l'article 23, il dit « les institutions fédérales offrant des services aux voyageurs » et termine en disant « au Canada comme à l'étranger, l'emploi de cette langue fait l'objet d'une demande importante ».

Ici, au Canada, sur certaines sections de la Transcanadienne on ne peut pas exiger ces services, mais si j'étais à l'étranger, je pourrais l'exiger, n'est-ce pas?

**M. Braën :** L'article 23 vise surtout l'étranger, les missions diplomatiques, les ambassades, les consulats canadiens. On veut s'assurer que les Canadiens à l'étranger puissent entrer en contact avec leur représentation nationale dans la langue officielle de leur choix.

Je vous entendais tout à l'heure parler de la route Transcanadienne; le problème c'est que les routes sont de compétence provinciale. Donc en principe ce sont les provinces qui interviennent dans le domaine, par exemple, de la signalisation routière. Cela ne veut pas dire que les autorités fédérales ne peuvent pas intervenir. Absolument pas. Vous savez qu'on peut toujours conclure des ententes, on peut toujours dépenser son argent en exigeant que certaines conditions soient remplies. C'est possible à ce niveau.

Mais il y a une différence entre exiger que la signalisation sur la Transcanadienne soit bilingue — on rencontre là la difficulté qui découle du partage des pouvoirs — et, par ailleurs, faire en sorte qu'une institution fédérale comme la GRC, qui offre à l'extérieur du Québec et de l'Ontario des services de polices provinciaux aux autres provinces, puisse faire en sorte que ces services soient offerts dans les deux langues officielles.

The *Paulin* case deals with this matter. Does the RCMP, when it is under a contract to deliver provincial policing services have to respect constitutional requirements? I think so.

Fundamentally, the Constitution sets out obligations imposed on federal institutions, and federal institutions cannot disregard these obligations under the pretext that there was a contract. Moreover, the Official Languages Act includes specific provisions on services provided by third parties. If we expect federal services provided by third parties to uphold bilingualism, it should be even more of a requirement for a federal institution like the RCMP, which provides services in every province.

**Senator Robichaud:** I understand, that these are draft regulations. The amendments proposed by the federal government only affect subsection 6.1 of the Official Languages Regulations and would be added in a subsequent paragraph stipulating that certain services must be provided. If the government says that it will create regulations requiring that the RCMP, working on a contract for the province of Nova Scotia, provide services in French on a segment of the highway, do you understand what I am getting at?

**Mr. Braën:** Yes. Unfortunately, I do not have a copy of these draft regulations, so on that point, I do not know, but this would be my reaction.

Even if through regulations you state that on a given section of the highway the RCMP must offer bilingual services, what happens to me if I live right next to that segment? I think regulating things in this way is asking for trouble if ever there were to be challenges before the courts.

**Senator Murray:** I would like to take this opportunity to ask you a question on section 23.2 of the Official Languages Act. Mention was made earlier of the fact that the Royal Canadian Mounted Police, which is a federal institution, provides provincial policing services under a contract signed by federal and provincial governments. I just read section 23.2 of the act and I would like to ask you if this section applies to the RCMP as a provincial police force.

Every federal institution has the duty to ensure — the mounted police, in other words — that such services to the travelling public as may be prescribed by regulation of the Governor-in-Council that are provided or made available by another person or organization pursuant to a contract with the federal institution for the provision of those services at an office or facility referred to in subsection 1 are provided or made available, in both official languages, in the manner prescribed by regulation of the Governor-in-Council.

Does this provision apply to the Royal Canadian Mounted Police as a provincial police force?

**Mr. Braën:** Section 23, which you have just mentioned, applies over Canadian territory; airport authorities, for instance, the RCMP, because these institutions offer services to travellers — the

L'affaire *Paulin* traite de cette question. Lorsque la GRC, en vertu d'un contrat, offre des services policiers aux provinces, est-elle tenue de respecter les obligations constitutionnelles? Je pense que oui.

Fondamentalement, la Constitution met de l'avant des obligations qui s'imposent aux autorités fédérales, et les autorités fédérales ne peuvent pas se décharger de ces obligations sous prétexte qu'il s'agit d'un contrat. D'autant plus que, dans la Loi sur les langues officielles, il y a des dispositions particulières concernant les services fournis par les tiers. Si on veut que les services fédéraux offerts par les tiers respectent la prescription du bilinguisme, cela vaut encore beaucoup plus s'il s'agit d'une institution fédérale comme la GRC, qui œuvre à l'intérieur de chacune des provinces.

**Le sénateur Robichaud :** Je comprends, mais ici on a un projet de règlements. Les modifications proposées par le gouvernement fédéral ne touchent qu'au paragraphe 6.1 du règlement des langues officielles et est ajouté à ce paragraphe l'alinéa suivant, qui dit qu'on doit fournir des services. Si le gouvernement dit « on va mettre en place un règlement qui exige que la GRC, qui est au service de la province de la Nouvelle-Écosse, donne des services en français sur une certaine portion de route », est-ce que vous comprenez où je veux en venir?

**M. Braën :** Oui. Je n'ai malheureusement pas copie de ce projet de règlements, je suis dans l'ignorance dans ce côté mais voici ma réaction.

Même si par règlement on dit que, pour cette petite portion de route, il faut que la GRC offre des services bilingues, que se passe-t-il pour moi qui habite juste à côté de cette portion? Je pense que réglementer de cette façon, c'est s'attirer des ennuis si jamais les dispositions sont contestées devant les cours de justice.

**Le sénateur Murray :** Je profite de votre présence pour poser une question sur l'article 23.2 de la Loi sur les langues officielles. On a fait référence tout à l'heure au fait que la Gendarmerie royale du Canada, bien qu'elle soit une institution fédérale, agit dans les huit provinces concernées comme sûreté provinciale sous contrat dûment signé entre le fédéral et les provinces. Je viens de lire l'article 23.2 de la loi et je vous demande si ce paragraphe s'applique au rôle de la Gendarmerie royale du Canada en sa qualité de police provinciale.

Il incombe aux institutions fédérales — la police montée, comme on dit — de veiller à ce que dans les bureaux visés au paragraphe 1, les services réglementaires offerts au voyageur par des tiers conventionnés par elle à cette fin le soient dans les deux langues officielles selon les modalités réglementaires.

Est-ce que cette disposition s'applique à la Gendarmerie royale dans son rôle de sûreté provinciale?

**M. Braën :** L'article 23, vous l'avez mentionné, a un champ d'application sur le territoire canadien à proprement parler; on peut penser aux autorités aéroportuaires, par exemple, à la GRC,

words travelling public are not defined. I suppose this section should be interpreted as facilitating mobility rights, which are constitutional rights provided under section 6 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, and that also applies abroad.

To be honest, I do not know. I would have to prepare a legal opinion on the matter, it would require some analysis. If you adopt a liberal approach, one that is in accordance with the Charter and with the Official Languages Act, I would be inclined to say that yes, the RCMP should be included.

We could certainly make a determination on that, while remaining very cautious with regulatory provisions, so as not to run counter to the law. I think that the point could be argued, despite the fact that some may say it goes too far.

Since the Supreme Court in the *Ville de Saint-Jean* case, we have been somewhat in the dark and there has been some confusion as to the interpretation of statutes on linguistic rights.

I cannot give you a more specific answer than that, I am afraid.

**Senator Murray:** Thank you very much. It is still quite interesting.

**The Chairman:** On behalf of members of the committee, I would like to thank Mr. Braën for his willingness to answer our questions.

The committee adjourned.

car ces institutions offrent des services aux voyageurs — on ne définit pas le mot voyageur. Je suppose que cet article doit être interprété comme facilitant l'exercice du droit de circulation, qui est un droit constitutionnel prévu à l'article 6 de la Charte canadienne, et cela s'applique aussi à l'extérieur.

Pour être honnête, je ne sais pas, il faudrait que je fasse un avis juridique sur la question; cela demanderait une analyse. Si on adopte une approche libérale, une approche conforme aux objectifs poursuivis par la Charte canadienne des droits et libertés et aussi par la Loi sur les langues officielles, je serais porté à dire de façon affirmative que le GRC serait incluse.

On pourrait certainement déterminer cette participation tout en étant très prudents avec les dispositions réglementaires, de façon à ne pas brimer l'exercice du droit. Je pense qu'il y aurait certainement une argumentation à faire de ce côté, malgré le fait que d'autres pourraient penser que cela va trop loin.

Depuis l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire de la *Ville de Saint-Jean*, nous sommes un peu retombés dans l'obscurité et la confusion règne sur le plan de l'interprétation des textes qui mettent de l'avant des droits linguistiques.

Je ne peux pas vous donner une réponse plus précise, je suis désolé.

**Le sénateur Murray :** Merci beaucoup. C'est tout de même intéressant.

**La présidente :** Au nom des membres du comité, je tiens à remercier M. Braën, qui a bien voulu répondre à nos questions.

La séance est levée.

---





*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

## WITNESSES

### Monday, November 20, 2006

*Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse:*

Marie-Claude Rioux, Executive Director.

*Professional Institute of the Public Service of Canada:*

Michèle Demers, President;

Jon Peirce, Employment Relations Officer.

*Child Care Advocacy Association of Canada:*

Jody Dallaire, President;

Monica Lysack, Executive Director;

Amanda Mayer, Finance and Administration Coordinator.

### Monday, November 27, 2006

*Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada:*

Diane Côté, Director, Community and Government Relations.

*As an individual:*

André Braën, Professor, Faculty of Law, University of Ottawa.

## TÉMOINS

### Le lundi 20 novembre 2006

*Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse :*

Marie-Claude Rioux, directrice générale.

*Institut professionnel de la fonction publique du Canada :*

Michèle Demers, présidente;

Jon Peirce, agent des relations de travail.

*Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance :*

Jody Dallaire, présidente;

Monica Lysack, directrice générale;

Amanda Mayer, coordonnatrice des finances et de l'administration.

### Le lundi 27 novembre 2006

*Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada :*

Diane Côté, directrice, Liaisons communautaires et gouvernementales.

*À titre personnel :*

André Braën, professeur titulaire, Faculté de droit, Université d'Ottawa.